

MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

Édito



En 2016, la Métropole Nice Côte d'Azur a été une nouvelle fois confrontée aux conséquences des baisses drastiques des dotations de l'État qui s'accumulent depuis 2012.

Malgré cette contrainte, les Maires de la Métropole ont néanmoins décidé de continuer à donner la priorité aux investissements sans alourdir la pression fiscale pesant sur les entreprises ou les ménages et en maintenant de fortes économies de fonctionnement.

2016 a également été marquée par l'instauration de nouvelles relations de confiance entre la Métropole et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur avec la signature du Contrat Régional d'Équilibre Territorial dont l'enveloppe totale s'élève à 50 millions d'euros sur la période 2016-2018.

Cette année a vu aussi la poursuite de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain avec celle du diagnostic et du Projet d'Aménagement et de Développement Durables qui a donné lieu à 6 Groupes de Travail des Maires et à la tenue de 60 réunions de concertation publique dans les communes, avant son approbation par le conseil métropolitain.

En 2016, deux nouvelles stations d'épuration ont été mises en service dans le haut-pays à Berhemont/Roquebillière et dans le moyen pays à Vence. Ces 2 équipements symbolisent la volonté des Maires de préserver notre environnement et de protéger notre ressource eau.

Au-delà des nombreux chantiers d'aménagement réalisés dans nos 49 communes, 2016 aura été marquée par le début, au mois de mars, du creusement effectif du tunnel de la ligne 2 du tramway de l'agglomération niçoise par le tunnelier « Catherine ».

Enfin, la fin de l'année 2016 a été l'occasion de dresser un bilan des 5 premières années d'existence de notre Métropole, la seule constituée en application de la loi de décembre 2010.

Ce bilan, de la première Métropole créée en France, est présenté en partie II de ce rapport.

Christian Estrosi

Président de la Métropole
Président délégué de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Maire de Nice

SOMMAIRE

I- PRÉSENTATION DE LA MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR 3

- Le président et les vice-présidents
- Les commissions métropolitaines
- Les conseillers délégués
- Les conseillers délégués à la proximité
- Les conseillers métropolitains

II-BILAN DES 5 ANS DE LA MÉTROPOLE..... 20

III-RAPPORT D'ACTIVITÉS PAR DIRECTION GÉNÉRALE 46

DÉLÉGATION ASSEMBLÉES, AFFAIRES JURIDIQUES ET CONTRÔLE DE GESTION..... 47

- Les Assemblées
- Direction des affaires juridiques
- Contrôle de gestion

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES RESSOURCES HUMAINES 55

- Direction administrative et financière
- Direction bien-être et santé au travail
- Direction recrutements et carrières
- Direction des systèmes d'information

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES RESSOURCES FINANCIÈRES 71

- Direction de la coordination des directions administratives et financières
- Direction des finances et stratégie budgétaire
- Direction des financements extérieurs
- Direction des contrats publics

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE AMÉNAGEMENT, LOGEMENT ET MOBILITÉ..... 109

- Direction aménagement et urbanisme
- Service foncier
- Planification urbaine
- L'aménagement
- Le service métropolitain des autorisations d'urbanisme et des permis de construire
- Le service observatoire et dynamiques métropolitaines
- Direction habitat et dynamique urbaine
- Renouvellement urbain

Politique de la ville
Insertion emploi
L'habitat et le logement
Direction tramway et mobilité durable

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
DES RESSOURCES IMMOBILIÈRES143**

Direction administrative et financière
Direction de la modernisation des moyens et stratégie immobilière
Direction des bâtiments

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ÉCONOMIE,
INNOVATION, EMPLOI ET INTERNATIONAL153**

Direction développement économique
Direction de l'innovation numérique
Direction enseignement supérieur, recherche et nouvelles filières
Direction de la promotion du territoire et des relations internationales
Centre d'Excellence métropolitain
Direction métiers

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES ROUTES,
DE LA CIRCULATION ET DES SUBDIVISIONS181**

Direction infrastructures et circulation
Direction des subdivisions métropolitaines

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET ENVIRONNEMENT193**

Direction eau, air et qualité des milieux
Service assainissement
Service public de l'eau potable
Service air, milieux, front de mer et plan d'eau
Direction collecte et gestion des déchets

AGENCE DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE205

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE PROXIMITÉ,
SÉCURITÉ ET VIE DES QUARTIERS211**

Direction de la prévention et de la gestion des risques
Direction de la propreté
Mission cultes et démocratie locale

I-PRÉSENTATION
DE LA MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR

La Métropole Nice Côte d'Azur, créée par le décret du 17 octobre 2011, est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) issu de la fusion de 4 intercommunalités : la Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur, les Communautés de Communes de la Vésubie, de la Tinée, des Stations du Mercantour avec la commune de La Tour-sur-Tinée.

LES MAIRES DE LA MÉTROPOLE

COMMUNE	MAIRE
Aspremont	Alexandre FERRETTI
Bairols	Angelin BUERCH
Beaulieu-sur-Mer	Roger ROUX
Belvédère	Paul BURRO
Bonson	Jean-Marie AUDOLI
Cagnes-sur-Mer	Louis NEGRE
Cap d'Ail	Xavier BECK
Carros	Charles SCIBETTA
Castagniers	Jean-François SPINELLI
Clans	Roger MARIA
Colomars	Isabelle BRES
Duranus	Jean-Michel MAUREL
Eze	Stéphane CHERKI
Falicon	Gisèle KRUPPERT
Gattières	Pascale GUIT
Gilette	Patricia DEMAS
Ilonse	Richard LIONS
Isola	Jean-Marie BOGINI
La Bollène Vésubie	Martine BARENGO-FERRIER
La Gaude	Bruno BETTATI
La Roquette-sur-Var	Paule BECQUAERT
La Tour-sur-Tinée	Pierre-Paul DANA
La Trinité	Jean-Paul DALMASSO
Le Broc	Philippe HEURA
Lantosque	Jean THAON
Levens	Antoine VERAN
Marie	Gérard STEPPEL
Nice	Christian ESTROSI
Rimplas	Christelle D'INTORNI
Roquebillière	Gérard MANFREDI

Roubion
Roure
Saint-André-de-la-Roche
Saint-Blaise
Saint-Dalmas-le-Selvage
Saint-Étienne-de-Tinée
Saint-Jean-Cap-Ferrat
Saint-Jeannet
Saint-Laurent-du-Var
Saint-Martin-du-Var
Saint-Martin-Vésubie
Saint-Sauveur-sur-Tinée
Tournefort
Tourrette-Levens
Utelle
Valdeblore
Venanson
Vence
Villefranche-sur-Mer

Philip BRUNO
René CLINCHARD
Honoré COLOMAS
Jean-Paul FABRE
Jean-Pierre ISSAUTIER
Colette FABRON
Jean-François DIETERICH
Jean-Michel SEMPÈRE
Joseph SEGURA
Hervé PAUL
Henri GIUGE
Josiane BORGOGNO
Murielle MOLINARI
Alain FRÈRE
Bernard CORTES
Fernand BLANCHI
Claude GUIGO
Catherine LE LAN
Christophe TROJANI



LE PRÉSIDENT

Christian ESTROSI
Président de la Métropole Nice Côte d'Azur
Président délégué de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

LES VICE-PRÉSIDENTS

Tous les Vice-présidents sont membres du bureau métropolitain.



Louis NÈGRE
1^{er} Vice-président
chargé de la coordination
des politiques métropolitaines



ISABELLE BRES
2^e Vice-présidente
chargée de la formation,
de l'artisanat et des métiers



Alain FRÈRE
3^e Vice-président
chargé de l'action culturelle



Colette FABRON
4^e Vice-présidente
chargée des services publics
en milieu rural



Honoré COLOMAS
5^e Vice-président
chargé des relations avec les
grandes institutions, associations
d'élus et de l'intercommunalité



Gisèle KRUPPERT
6^e Vice-présidente
chargée des solidarités



Gérard MANFREDI
7^e Vice-président
chargé de l'agriculture
et de la forêt



Xavier BECK
8^e Vice-président
chargé des affaires juridiques
et des relations avec
la Principauté de Monaco



Jean-Michel SEMPÈRE
9^e Vice-président
chargé des relations avec
le conseil de développement



Joseph SEGURA
10^e Vice-président
chargé de la prévention
des risques majeurs



Charles SCIBETTA
11^e Vice-président
chargé des zones
d'activités économiques



Françoise MONIER
12^e Vice-présidente
chargée des transports scolaires



Jean-Paul DALMASSO
13^e Vice-président
chargé du commerce



Jean THAON
14^e Vice-président
chargé du schéma
des infrastructures routières



Christophe TROJANI
15^e Vice-président
chargé de la protection
et de la promotion du littoral



Fernand BLANCHI
16^e Vice-président
chargé du développement
des activités valléennes



**Renouvellement
à venir**
17^e Vice-président



Bernard ASSO
18^e Vice-président
chargé des financements
européens et des relations avec
les institutions européennes



Jean-François SPINELLI
19^e Vice-président
chargé de la promotion
des villages



**Renouvellement
à venir**
20^e Vice-président

LES COMMISSIONS MÉTROPOLITAINES

Au-delà de leur rôle d'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour des séances du Conseil métropolitain, les commissions constituent de véritables instances de réflexion et de proposition pour orienter les choix stratégiques dans les différents domaines de compétences de la Métropole Nice Côte d'Azur.



1^{re} commission :
Finances, ressources
humaines et transport
Président : Philippe PRADAL
Vice-présidents :
Martine BARENGO-FERRIER,
Nadia LEVI, Richard LIONS
et Gérard STEPPEL



2^e commission :
Logement, rénovation
urbaine et cohésion sociale
Présidente :
Dominique ESTROSI-SASSONE
Vice-présidentes :
Josiane BORGOGNO
et Murielle MOLINARI



3^e commission : Emploi,
développement économique,
aménagement et urbanisme
Président : Christian TORDO
Vice-présidents :
Jean-Marie AUDOLI,
Patricia DEMAS, Roger MARIA
et Anne SATTONNET



4^e commission :
Tourisme, relations
internationales,
Euro Méditerranée, sport
Président : Rudy SALLES
Vice-présidents :
Philip BRUNO, José COBOS
et Agnès RAMPAL



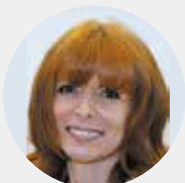
5^e commission :
Voirie métropolitaine
Président :
Jean-Marie BOGINI
Vice-présidents :
Paul BURRO,
Jean-Paul FABRE
et Alexandre FERRETTI



6^e commission :
Eau, assainissement
et énergie
Président : Hervé PAUL
Vice-présidents :
Stéphane CHERKI
et Pierre-Paul DANNA



7^e commission :
Propreté et collecte
Président :
Pierre-Paul LEONELLI
Vice-présidents :
Angelin BUERCH,
Bernard CORTES
et Henri GIUGE



8^e commission :
Environnement, enseignement
supérieur et recherche
Présidente :
Véronique PAQUIS
Vice-présidents :
Paule BECQUAËRT, René CLINCHARD
et Claude GUIGO



9^e commission : Développement
rural et couverture numérique
du territoire
Président : Antoine VERAN
Vice-présidents :
Christelle D'INTORNI,
Jean-Pierre ISSAUTIER
et Jean-Michel MAUREL



10^e commission :
Activités portuaires
et maritimes
Président : Roger ROUX
Vice-président :
Jean-François DIETERICH

LES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

(membres du bureau métropolitain)



Maty DIOUF
chargée du droit
des femmes



Nadia LEVI
chargée des
ressources humaines



Jean-Paul FABRE
chargé de
la logistique



Joëlle MARTINAUX
chargée de
l'action sociale



**Nicole MERLINO-
MANZINO**
chargée des Marchés
d'Intérêt National d'Azur



Martine OUAKNINE
chargée du suivi des
délégations de service public
et des partenariats public-privé

LES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS À LA PROXIMITÉ

(membres du bureau métropolitain)



Jean-Marie AUDOLI



Martine BARENGO-FERRIER



Xavier BECK



Paule BECQUAERT



Fernand BLANCHI



Jean-Marie BOGINI



Josiane BORGOGNO



Isabelle BRES



Philip BRUNO



Angelin BUERCH



Paul BURRO



Stéphane CHERKI

LES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS À LA PROXIMITÉ

(membres du bureau métropolitain)



René CLINCHARD



Honoré COLOMAS



Bernard CORTES



Jean-Paul DALMASSO



Pierre-Paul DANNA



Patricia DEMAS



Jean-François DIETERICH



Christelle D'INTORNI



Jean-Paul FABRE



Colette FABRON



Alexandre FERRETTI



Alain FRERE

LES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS À LA PROXIMITÉ

(membres du bureau métropolitain)



Henri GIUGE



Claude GUIGO



Pascale GUIT



Jean-Pierre ISSAUTIER



Gisèle KRUPPERT



Richard LIONS



Gérard MANFREDI



Roger MARIA



Jean-Michel MAUREL



Murielle MOLINARI



Louis NEGRE



Hervé PAUL

LES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS À LA PROXIMITÉ

(membres du bureau métropolitain)



Roger ROUX



Charles SCIBETTA



Joseph SEGURA



Jean-Michel SEMPERE



Jean-François SPINELLI



Gérard STEPPEL



Jean THAON



Christophe TROJANI



Emile TORNATORE



Antoine VERAN

LES CONSEILLERS MÉTROPOLITAINS



Maurice ALBERTI



Patrick ALLEMAND



Andrée ALZIARI-NEGRE



Guillaume ARAL



**Marie-Christine
ARNAUTU**



Bernard ASSO



Bernard BAUDIN



Gérard BAUDOUX



Micheline BAUS



Jean-Pierre BERNARD



Olivier BETTATI



Emmanuelle BIHAR

LES CONSEILLERS MÉTROPOLITAINS



**Dominique
BOY-MOTTARD**



Marine BRENIER



Marcelle CHANVILLARD



André CHAUVET



**Catherine CHAVEPEYRE-
LUCCIONI**



José COBOS



**Marie-Madeleine
CORBIERE**



Paul CUTURELLO



Fabrice DECOUPIGNY



Jacques DEJEANDILE



Amélie DOGLIANI



Loïc DOMBREVAL

LES CONSEILLERS MÉTROPOLITAINS



Marc-André DOMERGUE



Christine DOREJO



Denise FABRE



Hélène FABRIS



**Emmanuelle
FERNANDEZ-BARAVEX**



Pascale FERRALIS



Jean-Luc GAGLIOLO



Jean-Michel GALY



Célia GEORGES



Jean-Marc GIAUME



Janine GILLETTA



Olivier GUERIN

LES CONSEILLERS MÉTROPOLITAINS



Patrick GUEVEL



Corinne GUIDON



Danielle HEBERT



Christine JACQUOT



Benoît KANDEL



Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM



**Marie-Christine
LEPAGNOT**



Brigitte LIZEE-JUAN



Franck MARTIN



Martine MARTINON



Michel MONTAGNAC



Catherine MOREAU

LES CONSEILLERS MÉTROPOLITAINS



Laurence NAVALES



Gaël NOFRI



Richard PAPA



Simon PEGURIER



**Marie-Dominique
RAMEL**



Anne RAMOS



Agnès RAMPAL



Henri REVEL



Olivier ROBAUT



Robert ROUX



Anne-Laure RUBI



Anne SATTONNET

LES CONSEILLERS MÉTROPOLITAINS



Philippe SOUSSI



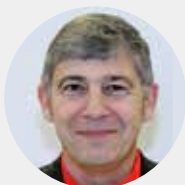
Hervé SPIELMANN



Marcel VAÏANI



Gérard VANDERBORCK



Gilles VEISSIERE



Auguste VEROLA

II-BILAN DES 5 ANS DE LA MÉTROPOLE

Depuis 5 ans, la Métropole investit pour :



Faire de la solidarité
le ciment de notre
Métropole



Rendre notre territoire
plus attractif,
dynamique et innovant



Embellir et améliorer
notre cadre de vie pour
mieux vivre ensemble



Moderniser
et densifier notre
réseau de transport



Moderniser et
sécuriser notre réseau
routier métropolitain



Protéger un patrimoine
environnemental
exceptionnel



Protéger la qualité
et la disponibilité de
notre ressource en eau



Veiller au respect
des normes
d'assainissement



Offrir un service
de proximité
irréprochable



Favoriser le
développement
de nos montagnes



Promouvoir
notre agriculture

BILAN DE 5 ANS D'ENGAGEMENT DE LA MÉTROPOLE

Depuis sa création au 1^{er} janvier 2012, la Métropole a investi plus de 1,8 milliard dans les communes : routes, transports, développement économique, réseaux d'eau et d'assainissement, stations d'épuration, collecte et traitement des déchets, et logement, malgré les baisses des dotations de l'État et sans augmenter la fiscalité.



UNE CROISSANCE DE

74%

DU BUDGET
D'INVESTISSEMENT
DEPUIS 2012



0%

D'AUGMENTATION DE LA FISCALITÉ

malgré une baisse de 45 M€ de dotations de l'État, depuis 2013



PRÈS DE

750
millions €

INVESTIS HORS
TRANSPORTS
DANS L'ENSEMBLE
DES COMMUNES



DES DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT MAÎTRISÉES
MALGRÉ DE NOUVELLES
COMPÉTENCES À GÉRER

◇◇◇◇◇◇◇◇



Plus de
1,8
milliard €

d'investissement sur le territoire
par la Métropole,
ses régies et ses délégataires
entre 2012 et 2016



UNE CROISSANCE
TRÈS NETTE DES RECETTES
DE SUBVENTIONS :

◇◇◇◇◇◇◇◇



47
millions €
en 2012



49
millions €
en 2014



100
millions €
en 2016



SOLIDARITÉ MÉTROPOLITAINE

Faire de la solidarité le ciment
de notre Métropole



60
MILLIONS €

Depuis 2012, la Métropole a versé :



50 MILLIONS €

DE DOTATION
DE SOLIDARITÉ

pour contribuer à l'équilibre
budgétaire des communes



10 MILLIONS €

DE FONDS
DE CONCOURS

pour soutenir l'effort
d'investissement de
chacune des 49 communes



Saint-Dalmas-le-Selvage



Castagniers



Èze



ÉCONOMIE

Rendre notre territoire
plus attractif, dynamique
et innovant



120
MILLIONS €



SOUTENIR LA **CRÉATION D'ENTREPRISES**
PROMOUVOIR **L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE**

DÉVELOPPER **4 FILIÈRES D'EXCELLENCE**

(Tourisme d'affaires, Technologies vertes ou cleantech,
Santé et autonomie, Smart city)

Poursuivre nos actions
EN MATIÈRE **D'ATTRACTIVITÉ**

DENSIFIER LES SITES **D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES**

Favoriser le développement
DE GRANDES OPÉRATIONS **SUR LE TERRITOIRE**

DÉVELOPPER **LA FIBRE OPTIQUE**
pour les communes du Haut-Pays

L'INNOVATION **AU SERVICE DE LA SANTÉ**
avec le 27Delvalle

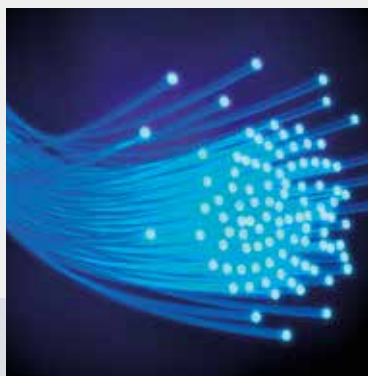
L'INNOVATION AU CŒUR
DE L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

PRÉPARER LES EMPLOIS DE DEMAIN **AVEC LE CFA**

DYNAMISER ET MODERNISER **LES PORTS**



Nice Méridia



Déploiement de la fibre optique
dans le Haut-Pays



Zone industrielle de Carros



LOGEMENT

**Embellir et améliorer
notre cadre de vie pour
mieux vivre ensemble**



**90
MILLIONS €**



LE LOGEMENT **37 MILLIONS €**

- Financement de 6 000 logements locatifs sociaux et 300 logements en accession sociale
- Aides financières pour le parc privé, notamment pour lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique
- Soutien à la rénovation de l'habitat en zone rurale



LA POLITIQUE DE LA VILLE ET L'INSERTION **14 MILLIONS €**

- Mise en œuvre du contrat de ville 2015-2020
- Accompagnement par le PLIE de près de 4 000 personnes à la recherche d'un emploi
- 1 million d'heures d'insertion réalisées sur 1 200 marchés publics



LE RENOUVELLEMENT URBAIN **39 MILLIONS €**

pour la rénovation urbaine des quartiers sensibles et quartiers anciens dégradés (A.N.R.U. et P.N.R.Q.A.D.)



Vence, Villa Cynos



Insertion professionnelle



Levens, aides financières pour le parc privé



TRANSPORTS

Moderniser
et densifier notre
réseau de transport



1,3
MILLIARD €





CRÉATION DE LA **RÉGIE LIGNE D'AZUR**

et d'un tarif unique avantageux pour toute la Métropole

GESTION DU **RÉSEAU SCOLABUS**,

le transport scolaire de 20 000 élèves

MODERNISATION **DES BUS**

et expérimentation des bus 100% électriques

FINANCEMENT **D'ABRIS-BUS**

MOBIL'AZUR

un service de bus pour les personnes à mobilité réduite (+ de 3 000 adhérents)

INVESTISSEMENTS TRÈS IMPORTANTS

POUR DENSIFIER LE RÉSEAU :

- **Amélioration de la desserte** pour l'ensemble des communes
- Financement des travaux de la **ligne Ouest - Est de tramway**
- Lancement des **1^{ers} travaux de la ligne 3 de tramway**

Développement et entretien des

SERVICES **AUTO BLEUE** ET **VÉLOBLEU**

Subventions versées aux particuliers pour l'acquisition de

DEUX ROUES ET DE **VÉHICULES ÉLECTRIQUES**





VOIRIE

**Moderniser et
sécuriser notre réseau
routier métropolitain**



**615
MILLIONS €**



PLUS DE **2 400 KM DE VOIRIE**
à entretenir et à rénover

RÉNOVATION ET **AMÉNAGEMENTS**
de ruelles, cœurs de villages, quartiers

Réalisation de

GRANDS PROJETS ROUTIERS

REQUALIFICATION **DES ESPACES PUBLICS**

CRÉATION **DE PARKINGS**

SÉCURISATION **DE LA VOIRIE**

ENTRETIEN

de la signalisation et de l'éclairage public,
1 000 ponts et ouvrages d'art et 80 000 points lumineux

800 CHANTIERS GÉRÉS PAR AN
entre 1 et 2 800 m d'altitude

100 IMPLANTATIONS **DE PROXIMITÉ**

GESTION DE

160,5 KM DE RÉSEAU CYCLABLE

TRAVAUX LIÉS **AUX INTEMPÉRIES**



Déneigement des routes



Rimplas



Entretien des 80 000 points lumineux



ENVIRONNEMENT

Protéger un
patrimoine environnemental
exceptionnel



11
MILLIONS €



MISE EN PLACE D'UN **AGENDA 21**
pour les 49 communes

GESTION DE **7 SITES CLASSÉS NATURA 2000**

PROTECTION DES
MILIEUX AQUATIQUES ET MARINS

Création d'un
PLAN DE **PRÉVENTION DE BRUIT**
ET D'UN PROGRAMME POUR
L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR

DÉVELOPPEMENT DES **TRANSPORTS DOUX**

Déploiement du
MONITORING URBAIN **ENVIRONNEMENTAL**

L'innovation au service de la
PRÉVENTION ET DE LA
GESTION DES RISQUES
(PAPI et PPRIF)





EAU

Protéger la qualité
et la disponibilité de
notre ressource en eau



98
MILLIONS €



CRÉATION DE LA **RÉGIE EAU D'AZUR**

qui assure une tarification maîtrisée et guidée
par la solidarité métropolitaine

RENOUVELLEMENT **DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE**

pour garantir une eau de qualité irréprochable

UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT **SANS PRÉCÉDENT**

CRÉATION DE NOUVELLES USINES **DE TRAITEMENT DE L'EAU**

(Levens, Berthemont...)

INSTALLATION **D'UNE MINI-CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE**

sur la station du Roguez de Castagniers





ASSAINISSEMENT

**Veiller au respect des normes
d'assainissement pour
protéger l'environnement**



**157
MILLIONS €**



EXTENSION **DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT**

ENTRETIEN ET RÉHABILITATION **DES RÉSEAUX EXISTANTS**

MODERNISATION ET MISE AUX NORMES **DES STATIONS D'ÉPURATION EXISTANTES** (La Gaude, Berthemont)

CRÉATION DE NOUVELLES STATIONS D'ÉPURATION **DE DERNIÈRE GÉNÉRATION** (Levens, Vence, Duranus, Isola 2000, Cagnes-sur-Mer), possibles uniquement grâce à la solidarité métropolitaine



STEP de Vence



Extension des réseaux



STEP d'Isola



COLLECTE ET PROPRETÉ

Offrir un service de
proximité irréprochable



COLLECTE

386,5
MILLIONS €



PROPRETÉ

116
MILLIONS €





COLLECTE DES DÉCHETS **ET NETTOIEMENT DES RUES**

Autonomie accrue en termes

D'AUTONOMIE DE **GESTION DES DÉCHETS**

95% DES DÉCHETS COLLECTÉS
SONT VALORISÉS

DÉVELOPPEMENT **DU TRI SÉLECTIF**

MISE EN PLACE **D'ABRIS CONTENEURS**

RENFORCEMENT DE LA
FLOTTE DE VÉHICULES

CRÉATION ET MODERNISATION
DES DÉCHETTERIES

Mise en place des

CORBEILLES ET CENDRIERS DE RUE

Lancement des études pour

LA NOUVELLE USINE **DE VALORISATION**
de l'Ariane





DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU HAUT-PAYS

Favoriser le développement
de nos montagnes



28
MILLIONS €





RÉALISATION DE **SENTIERS VTT**

CRÉATION DE LA MANIFESTATION
ÉLECTROBIKE À AURON

PROMOTION DES
STATIONS NICE CÔTE D'AZUR

SUBVENTION POUR LA CRÉATION
**D'AIRES DE CAMPING
ET DE GÎTES RURAUX**
pour l'accueil des touristes

SOUTIEN AU SYNDICAT MIXTE
DES STATIONS NICE CÔTE D'AZUR



Sentiers VTT



Family Park à Isola 2000



Aide à la rénovation du gîte
de La Gordolasque



POLITIQUE AGRICOLE

Promouvoir
notre agriculture



1,2
MILLION €



INSTAURATION **D'UN FONDS D'AIDES**

pour favoriser les nouvelles exploitations agricoles

CRÉATION D'UN **LABEL MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR**

ATTRIBUTION D'UN **CHÈQUE DE PROMOTION**

pour encourager la participation des agriculteurs
au Concours Général Agricole

INAUGURATION DE LA MAISON DES TERROIRS **LE GOÛT DE NICE**

commercialisant les produits de nos agriculteurs et artisans



III-RAPPORT D'ACTIVITÉS PAR DIRECTION GÉNÉRALE

DÉLÉGATION ASSEMBLÉES,
AFFAIRES JURIDIQUES
ET CONTRÔLE DE GESTION

LES ASSEMBLÉES

A. LES INSTANCES MÉTROPOLITAINES

La Direction des Assemblées est une direction mutualisée qui emploie 7 agents sous l'autorité d'un Directeur. Trois personnes se consacrent exclusivement aux instances Métropole et les 4 autres sont affectées au bureau du conseil municipal.

La mission principale des instances métropolitaines est d'assurer la préparation et la gestion des bureaux et conseils métropolitains en lien avec les services instructeurs mais également la Direction Générale et le Cabinet.

Compte tenu des nouvelles dispositions législatives et afin de répondre aux exigences environnementales, les instances Métropole ont, au cours de l'année 2016, pu mettre en place la dématérialisation des envois pour les dossiers relatifs aux Délégations de service public ou encore les documents budgétaires, ce qui a considérablement optimisé le temps de préparation des instances mais également réduit le coût financier et l'impact écologique.

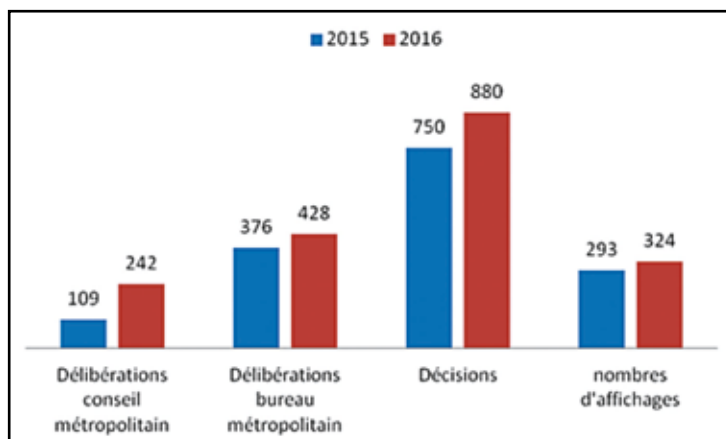
En d'autres termes, sur les deux ou trois envois distincts qui sont opérés pour chaque conseil métropolitain, seul un envoi est maintenu en version papier les autres étant désormais réalisés par voie de dématérialisation complète.

De même, les instances métropolitaines ont participé à la mise en place de la dématérialisation pour les envois des maquettes budgétaires en Préfecture via le logiciel de traitement des délibérations.

En quelques chiffres, au cours de l'année 2016, le Conseil métropolitain s'est réuni 5 fois et a examiné 242 délibérations. Le Bureau métropolitain s'est réuni 6 fois et a examiné 428 délibérations. Parallèlement, et dans le cadre des délégations que le Conseil lui a accordé, le Président a pris 880 décisions (hors marchés).

Les Instances métropolitaines sont également chargées des procédures d'affichage légal à la demande des Directions de la Métropole ou de l'État et de ses services. En 2016, 324 affichages ont été enregistrés générant autant d'attestations et/ou de certificats.

Enfin, les Instances sont responsables de la publication du Recueil des Actes Administratifs (RAA). Ce document regroupant les actes à caractère réglementaire de la Métropole est désormais mensuel.



B. LE BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le bureau du conseil municipal assure trois missions principales :

1. La gestion des séances

- contrôle des délibérations, établissement de l'ordre du jour et convocation des membres du conseil municipal ;
- prise des votes, décompte du temps de parole pendant la séance ;
- télétransmission des délibérations ;
- contrôle avant signature puis transmission au contrôle de légalité des actes ; consécutifs à l'exécution des délibérations.

En 2016, le conseil municipal a adopté 683 délibérations réparties sur 7 séances.

2. L'affichage légal

- enregistrement des documents devant être affichés dans un logiciel ;
- affichage sur les panneaux d'affichage légal de la mairie principale ;
- transmission aux mairies annexes et directions de territoire pour affichage sur leurs panneaux de certains documents ;
- établissements des attestations et/ou certificats d'affichage.

En 2016, 1 328 documents ont été affichés sur les panneaux d'affichage légal de la Ville de Nice générant autant d'attestations et/ou de certificats.

3. L'élaboration et la publication du recueil des actes administratifs

Ce document mensuel regroupant les actes à caractères réglementaire a permis la publicité de 6 160 actes en 2016.

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

Les missions principales de la direction sont :

- sécuriser l'ensemble des actes de la Métropole et de la Ville de Nice ;
- gérer les contentieux à l'exception des litiges portant sur les autorisations d'urbanisme.

La Direction est composée de 34 agents.

A. LES MISSIONS

1. Affaires juridiques (conseil et contentieux)

La direction a accompagné les directions opérationnelles avec l'étude de l'ensemble des problématiques juridiques dans l'objectif de conforter la mise en place effective des réformes législatives et réglementaires impactant la Métropole notamment au regard des nouvelles compétences qui résultent de l'adoption des lois MAPTAM, NOTRE et GEMAPI.

Au-delà de l'activité contentieuse restée relativement constante entre la fin de certaines procédures et l'arrivée de nouveaux contentieux, d'autres dossiers ont exigé l'assistance de la direction.

Ainsi, ont notamment mobilisé des moyens importants de la direction :

- Avec l'assistance de conseils extérieurs, **le traitement de dossiers signalés** comme l'exploitation de l'usine d'incinération, du dossier SEMIACS (dans tous ses aspects, administratif, financier, budgétaire, technique et contentieux), les contrôles CRC (notamment sur le PPP Allianz Riviera), mise en œuvre de la poursuite de l'exploitation du service Auto Bleue, participation à la procédure de PPP pour le transfert des MIN, problématique SDEG;
- Il en va de même pour ce qui concerne le Syndicat mixte pour la station d'épuration de Cagnes-sur-Mer (**SYMISCA**) et la procédure de CREM initiée pour sa réalisation ;
- Le suivi et la relance des marchés d'assurance responsabilité civile de la ligne 2 du tramway et la préparation de la procédure de renouvellement des marchés d'assistance juridique pour la Métropole. Ces marchés utilisés par d'autres directions sous le contrôle de la DAJ (tels que les autorisations d'urbanisme, le patrimoine et le foncier);
- La participation à la commission amiable et d'accompagnement mise en place dans le cadre de la réalisation de la ligne 2 du tramway.

À ces missions, s'ajoutent le visa traditionnel de l'ensemble des délibérations des 2 entités et les consultations des services. L'ensemble est réparti entre les consultants suivant leur domaine de compétence (fonction publique, responsabilité, contrats publics, montages contractuels divers, gestion des instances et élaboration des arrêtés notamment de délégation de signature...).

2. Assurances

La cellule est composée de 6 agents, chargés de gérer et traiter les déclarations de sinistre (dommages corporels, sinistres auto, dommages de travaux publics...). Elle a pour mission de mener les procédures de dévolution de contrats d'assurances (RC, Dommages Ouvrages, assurances auto et locaux...).

3. Documentation

Ce service est composé de 12 agents. Les missions qui lui sont dévolues sont les suivantes :

- la gestion des ouvrages en consultation ;
- la gestion des abonnements aux journaux et périodiques ;
- le suivi et actualisation des notices disponibles sur la base de données internes ;
- la numérisation des dossiers de presse des années antérieures ;
- la mise en place de la GED documentation ;
- les recherches documentaires ;
- les enquêtes traitées (réseau Extranet des Grandes Villes de France) ;
- la gestion des adhésions aux associations ;
- le suivi des procédures et de l'exécution des marchés publics nécessaires à l'activité.

B. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LA DIRECTION MUTUALISÉE

Les effectifs de la direction des affaires juridiques comprenant 11 agents au titre des consultants juridiques ont reçu l'appui de consultants extérieurs notamment sur les projets structurants comme la Société d'Économie Mixte Intercommunale pour l'Amélioration de la Circulation et du Stationnement (SEMIACS), l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de l'Ariane, le Syndicat Départemental de l'Électricité et du Gaz (SDEG), la gare du Sud.

Enfin, en matière de procédure initiée par la direction, les marchés conclus en groupement de commandes pour la Ville et NCA pour le suivi des marques et brevets des 2 entités ont été reconduits pour une année. Il en va de même pour les 5 lots composant le marché « assistance juridique et représentation juridique de NCA » et la procédure de dévolution de marchés « d'assistance juridique et représentation » (8 lots) pour la VDN initiée en 2015 qui a conduit à la conclusion de marchés multi attributaires en juillet 2016 sans interruption.

Devant l'insistance du président du Tribunal Administratif, la DAJ a procédé à son inscription pour VDN et NCA dans le cadre du dispositif TELERECOURS. Cette procédure s'inscrit dans une démarche concertée de développement durable en diminuant voire en supprimant une transmission papier des dossiers.

CONTRÔLE DE GESTION

La direction du contrôle de gestion, créée en juillet 2014, est rattachée à la Délégation Assemblées, Affaires Juridiques et Contrôle de Gestion au sein de la Direction Générale des Services.

Elle est constituée de 4 agents répartis selon 2 profils : 2 contrôleurs de gestion senior et 2 contrôleurs de gestion junior.

A. PÉRIMÈTRE ET OBJECTIFS

Le périmètre de la direction du contrôle de gestion couvre la Ville de Nice, la Métropole, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nice. Il intègre également les structures qui sont en gestion directe (Office du Tourisme, Régie Eau d'Azur, Régie Ligne d'Azur).

Ses objectifs s'articulent autour de 4 axes : l'aide au pilotage stratégique, l'aide à la gestion et à la décision, l'évaluation de la qualité de service et de la performance, le contrôle et la gestion des satellites.

B. LE BILAN 2016

1. Aide au pilotage stratégique : 40% de l'activité

Le contrôle de gestion s'est associé aux services dans des démarches de pilotage, notamment en vue d'améliorer la gestion d'activité par un suivi des moyens engagés et des résultats obtenus : indicateurs de la nouvelle convention de mutualisation (9 DGA – plus de 30 services ou directions), système d'information et de pilotage direction des subdivisions métropolitaines.

2. Évaluation de la qualité de service et de la performance : 30% de l'activité

La seconde mission par ordre de charge d'activité a porté sur l'aide à l'évaluation des activités pour les services des collectivités (ex : audit organisationnel sur la direction de la collecte) et à l'amélioration des processus (ex : gestion des sinistres).

3. Aide à la prise de décision : 25% de l'activité

Le contrôle de gestion appuie la Direction Générale : suivi de l'exécution budgétaire, appui des instances, analyse ponctuelle de coût, benchmark... Elle a mené également une réflexion sur la mise en place d'une démarche d'évaluation en coût complet (Loi NOTRe).

4. Aide à la gestion et au contrôle des structures en gestion indirecte : 5% de l'activité

Le CCAS de la Ville de Nice a sollicité le contrôle de gestion pour l'accompagner dans une démarche d'optimisation mais également dans le cadre du développement d'une cellule de gestion interne. Le contrôle de gestion a contribué à la mise en place du mandat de gestion provisoire entre la Ville de Nice et la SEMIACS pour le stationnement payant sur voirie, puis au suivi de la convention signée.

C.LES PERSPECTIVES 2017

L'exercice 2017 va permettre de poursuivre et d'étendre la mise en place de système d'information et de pilotage au sein de plusieurs DGA et établissements : DGA Routes, Circulation et Subdivisions, DGA Santé, Action Sociale et Handicap, CCAS, DGA Proximité, Sécurité et Vie des Quartiers, DGA Développement Durable et Environnement.

Il verra également la mise en place de démarches transversales en termes d'optimisation de processus, d'évaluation à l'échelle d'un événement, d'un projet ou d'une décision et de maîtrise des risques.

Enfin, l'année 2017 verra la diffusion d'une culture de gestion commune, notamment au travers de modules de formation de l'école des cadres, mais également par la mise à disposition d'outils simples et rapidement opérationnels.

**DIRECTION GÉNÉRALE
ADJOINTE DES RESSOURCES
HUMAINES**

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

A. LES OBJECTIFS

La Direction Administrative et Financière (DAF), composée de 6 agents en 2016, assure auprès du Directeur général adjoint Ressources Humaines et pour les trois entités Métropole, Ville de Nice et CCAS de la Ville de Nice :

- Le contrôle régulier des délais de réponse aux courriers reçus par l'ensemble des directions de la DGA, la réalisation systématique des accusés de réception (AR) et l'adaptation des réponses aux demandes formulées ;
- La fluidité du processus de visa des délibérations par l'anticipation des process de préparation et le respect des délais fixés ;
- La vérification des aspects juridiques et financiers ainsi que la qualité rédactionnelle des projets de délibération avant visa du DGA et transmission aux instances ;
- Le contrôle de la préparation et de l'exécution des marchés portés par la DGA ainsi que la préparation directe de deux marchés ;
- Le traitement des déplacements professionnels des agents des directions mutualisées ainsi que l'ensemble des agents des trois entités : Métropole, Ville de Nice et CCAS de Nice, lors de formations et concours (marché, commandes, paiement, remboursements...) ;
- Le suivi des marchés, les engagements et le traitement de toutes les factures des deux directions Recrutement et Carrières – Bien-être et Santé au travail ;
- La préparation des budgets et décisions modificatives des directions de la DGA ainsi que le suivi régulier des dépenses et recettes ;
- La préparation et le suivi de la convention de gestion des services communs, la réalisation de toutes les analyses, conventions, fiches d'impact, détermination des flux financiers en lien avec la mutualisation ;
- Le pilotage de la masse salariale des trois entités ainsi que le pilotage et suivi spécifique des crédits affectés aux services communs.

B. LES GRANDS AXES D'ACTION

- Optimiser le pilotage de la masse salariale, dans un contexte d'optimisation, notamment par des rencontres régulières avec les directeurs généraux adjoints aux fins d'arbitrer dans une logique d'efficacité, les affectations de ressources humaines ;
- Piloter le dossier de la « mutualisation » avec les communes membres de la Métropole et/ou les établissements publics rattachés en mettant en œuvre l'ensemble des outils juridiques possibles : services communs, conventions de mise à disposition de service, convention de coopération, etc ;
- Assurer auprès du DGA le contrôle de l'ensemble des procédures administratives conduites par les directions.

C. LES OPÉRATIONS ET ACTIONS ASSOCIÉES

1. Pilotage de la masse salariale

Pour la Métropole (budget principal et budgets annexes), la Ville de Nice (budget principal et budget annexe Opéra), le CCAS de Nice (budget principal et budgets annexes) la DAF a assuré la préparation, le suivi de l'exécution et le pilotage par mesures correctives d'une masse salariale qui représentait en 2016 : **482 796 813€** (255 657 695€ Ville de Nice, 15 527 669€ Opéra (hors vacataires), 182 088 342€ Métropole Nice Côte d'Azur et 29 523 107€ CCAS de Nice).

Ce pilotage a pris appui sur des objectifs clairs, portés par la Direction Générale de maîtrise des effectifs et des dépenses.

Plus de 37 réunions menées avec les directeurs généraux adjoints et la direction recrutement et carrières ont été consacrées à l'examen des besoins en ressources humaines et à l'adaptation des moyens aux missions exercées, dans une approche économe de la ressource.

Pour l'exercice 2016, les objectifs ont été atteints : réduction des effectifs et maîtrise de la masse salariale en dépit des facteurs d'évolution induits par les mesures gouvernementales et s'agissant de la Ville de Nice, des conséquences de l'attentat du 14 juillet 2016. L'exercice a été clos avec une économie totale constatée, pour les trois entités d'un montant de 5 234 009€.

Un outil informatique de type tableau de bord a été élaboré et permet en 2017, de faciliter les échanges dans la mesure où il définit la consommation de masse salariale, par DGA et par directions.

2. Mutualisation

De nouveaux services communs (Allo Mairies, service technique événementiel sportif, mission démocratie locale, direction des relations internationales, direction des ressources humaines CHSCT) ont été constitués et ont conduit au transfert de 35 agents de la Ville de Nice vers la Métropole au 1^{er} janvier 2016.

La nouvelle convention de gestion des services communs a pris effet au 1^{er} janvier 2016. Elle clarifie les missions et le périmètre de services communs. Elle introduit surtout des indicateurs de mesure des activités dans l'objectif à terme, de faciliter l'entrée d'autres communes membres ou d'autres établissements publics rattachés dans le périmètre mutualisé.

3. Déplacements pour missions et stages

Une réflexion a été engagée pour moderniser et dématérialiser le processus de demande et de validation des ordres de mission avec ou sans frais, ainsi que le remboursement des frais. Un logiciel a été acquis et paramétré au cours de l'exercice 2016.

Après une phase de test sur trois groupes pilotes, le logiciel sera déployé à l'ensemble des directions de la Ville de Nice, de la Métropole et du CCAS de Nice à compter du mois de septembre 2017.

DIRECTION BIEN-ÊTRE ET SANTÉ AU TRAVAIL

A. LES OBJECTIFS

La Direction Bien-Être et Santé au Travail (DBEST) doit permettre aux 12 000 agents de la Ville de Nice, de la Métropole Nice Côte d'Azur et du CCAS de travailler dans les meilleures conditions.

La DBEST est composée de 92 collaborateurs.

B. LES GRANDS AXES D'ACTION

- Valoriser les 12 000 agents de la Ville de Nice, de la Métropole et du CCAS ;
- Mettre en œuvre une politique volontariste en faveur du bien-être au travail ;
- Mettre l'expertise RH à disposition des directions opérationnelles ;
- Soutenir les agents dans les moments difficiles de leur vie personnelle et professionnelle.

C. LES OPÉRATIONS ET ACTIONS ASSOCIÉES

Mesures en faveur des agents

- Mobilisation lors du 14 juillet 2016 pour rencontrer plus de 700 agents et diriger certains d'entre eux vers des prises en charge individuelles adaptées. Des actions de soutien aux agents impactés par l'évènement se poursuivent encore ;

- Conduite par la psychologue du travail de diagnostics organisationnels (objectif : améliorer le bien-être des agents) et construction d'un plan d'actions concerté ;
- Mise en œuvre du télétravail via la signature d'un accord cadre 2016 – 2019 avec les représentants du personnel, déploiement de ce dispositif auprès des directions opérationnelles dans le but d'ancrer le télétravail comme nouveau mode d'organisation du travail ;
- Renforcement du suivi médical professionnel des agents par le développement des entretiens infirmiers ;
- Mise en place d'un plan d'actions égalité femmes / hommes pour la période 2016 – 2020, valorisant les bonnes pratiques déjà mises en œuvre et issues de nos différentes expérimentations ;
- Présentation du pôle social du personnel aux nouveaux agents autour de moments de convivialité organisés en début de journée ;
- Travail sur la préparation à la retraite des agents par le biais d'une démarche d'accompagnement des agents prochainement retraités ;
- Poursuite d'une démarche de prévention et d'accompagnement des agressions en milieu de travail, et du groupe de travail sur les risques psychosociaux.

Santé et sécurité

- Réalisation d'une vaste enquête menée sur la population des cadres (VDN, MNCA et CCAS) afin de comprendre les contraintes psycho-sociales auxquelles ces derniers sont soumis ;
- Programmation du plan annuel de prévention des RPS pour 2016-2017. Intégration du CCAS à la démarche de prévention des risques psycho-sociaux menée depuis plusieurs années à VDN et NCA ;
- Études de plans dans le cadre de déménagements de services, de directions ;
- Conduite d'études dans le sens de l'ergonomie au travail et aménagement optimal des services et des directions ;
- Développement d'actions en faveur de la santé publique (ex : sevrage tabagique, journée « info prévention santé »...).

Renforcement du dialogue social

- Conduite et consolidation d'un dialogue social constructif avec les syndicats, axé sur la concertation active et régulière avec les partenaires sociaux, bien au-delà des obligations légales ;
- Lancement de groupes de travail, notamment en ce qui concerne les élections professionnelles, le temps de travail des gardiens logés de l'Éducation, le régime indemnitaire des agents ;
- Organisation et conduite de 13 CHSCT et de 20 Comités Techniques (autant de réunions préparatoires).

Accompagnement et coaching des agents

- Conduite par le pôle coaching, d'actions d'accompagnement individuel des agents, dans le cadre d'un projet professionnel personnalisé (coaching...) ;
- Organisation de 6 séminaires de cohésion (« team building ») concernant 337 agents, permettant ainsi de fédérer les collaborateurs d'une même équipe ;

- Réalisation d'une vaste enquête à destination des cadres (VDN, MNCA et CCAS) afin de comprendre les contraintes psycho-sociales auxquelles ces derniers sont soumis.

Une politique volontariste en matière de handicap

- Conduite d'actions aboutissant au respect de l'obligation légale d'emploi de travailleurs handicapés (6%) pour les 3 entités à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- Élaboration d'un 3^e plan handicap 2017-2019 et signature d'une 3^e convention de partenariat avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique pour un montant de près de 1,5 million d'euros ;
- Réalisation d'un diagnostic sur la politique de reclassement de gestion de l'inaptitude

Absences et Médecine Préventive

- Mise en place d'une politique volontariste en matière d'absences. Ces efforts ont porté leur fruit, contribuant à des taux d'absentéisme bas (7,63% pour la Ville de Nice, 6,50% pour la Métropole et 9,63% pour le CCAS) ;
- Mise en place d'un règlement concernant le don de jours de repos et les modalités d'attribution de jours d'absence, afin de venir en aide aux agents touchés par la maladie, le handicap ou par l'accident grave d'un enfant de moins de vingt ans ;
- Poursuite du développement de l'outil informatique PREVENTIEL destiné à l'activité de la médecine préventive et du pôle prévention et sécurité au travail afin de le rendre interfaçable avec le logiciel de gestion des ressources humaines HR Access.

Valorisation des agents

- Mise en œuvre par la com'interne d'actions de valorisation des agents, grâce à l'organisation d'événements sportifs et culturels ;
- Développement de la communication interne grâce à l'évolution du site intranet de la DGARH Com'interne ;
- Renforcement des séminaires d'intégration pour les agents nouvellement recrutés et création d'un livret d'accueil au titre des 3 entités mutualisées.

D. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

Ci-dessous une liste non exhaustive des moyens mis en œuvre afin de mener les missions de la DBEST :

- Conduite de 230 entretiens de coaching individuels pour 79 agents et de 20 journées de coaching collectifs concernant 61 cadres ; accompagnement de 60 agents dans le cadre de leur préparation à l'oral de concours ;
- Transmission de 539 dossiers au Comité Médical Départemental (les trois entités confondues) ;
- Accompagnement RPS (risque psychosociaux) de 8 directions, intégrant pour chacune la réalisation ou non d'un diagnostic organisationnel ;
- Organisation de moments de cohésion et valorisation des agents (61 517 inscriptions à des tirages au sort, 142 tirages au sort effectués, 9 777 SMS et 8 452 mails envoyés, soit une distribution de 10 420 invitations à des spectacles ; 4 journées des agents

permettant d'accueillir 420 agents, 3 tournois sportifs, 2 manifestations culturelles, 2 cérémonies de médailles représentant 379 agents, galette des rois des jeunes retraités, 164 nouveaux agents rencontrés, 852 articles mis en ligne sur le portail DOMUS, 303 publications sur le site intranet DGA RH / com'interne, 7 080 annonces validées, 1 483 photos réalisées...) Ces actions ont impliqué l'accueil de 5 692 agents au sein du service et la rencontre dans le cadre des manifestations de 16 505 agents ou accompagnants (famille...), concernés par les actions de valorisation proposées par la com'interne ;

- 17 rapports d'inspection réalisés par les ACFI (Agents Chargés de la Fonction d'Inspection) du CDG06, et plus de 160 interventions, réalisées par pôle prévention et sécurité au travail ;
- Concernant ALLO RH, traitement de 17 744 demandes concernant les RH provenant d'agents ou de personnes extérieures (dont 16 349 reçues via une plateforme téléphonique et 1 395 via messagerie électronique), accueil de 1 898 demandeurs d'emploi et traitement administratif de 16 842 demandes d'emplois.

DIRECTION RECRUTEMENTS ET CARRIÈRES

A. LES OBJECTIFS

La Direction Recrutements et Carrières a pour objectifs l'accompagnement de l'agent depuis son recrutement dans la collectivité jusqu'à son départ, notamment en matière de formation, de carrières ou de rémunérations.

En outre, elle vise également le développement des compétences grâce au pôle formation et à l'école des cadres.

La Direction Recrutements et Carrières est composée de 152 collaborateurs.

B. LES GRANDS AXES D'ACTION

- Moderniser, optimiser et harmoniser les pratiques RH permettant ainsi d'apporter un service de qualité aux 12 000 agents ;
- Conseiller et orienter nos agents tout au long de leur vie professionnelle ;
- Accompagner les changements structurels au sein de la collectivité (reprises en régie, intégration de communes...) ;
- Mettre l'expertise RH à profit des directions « opérationnelles » par le biais notamment des référents et des correspondants RH ;

- Suivre le déroulement de carrière de chacun des agents ;
- Développer les compétences des 12 000 collaborateurs et les former efficacement.

C. LES OPÉRATIONS ET ACTIONS ASSOCIÉES

• Mise en place du PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations)

La mise en œuvre de cette réforme statutaire a concerné la quasi-totalité des agents (fonctionnaires et contractuels). Aussi, l'ensemble des services de la DRC (recrutements et mobilités, carrières, rémunérations) a été mobilisé.

De plus, différentes actions de communication ont été menées par la DGARH, permettant d'accompagner efficacement les agents au regard d'un dispositif qui impacte sensiblement le déroulement de leur carrière.

• Conduite du processus de dématérialisation

Préparation à la dématérialisation de la transmission des pièces comptables. Ce projet, conduit par la Coordination DAF et la DGARH permettra, à terme, de simplifier sensiblement la gestion administrative, générant ainsi des gains de temps et de papier, ainsi qu'une amélioration des processus. Un travail d'accompagnement des directions opérationnelles est également mené. Il s'agit de cartographier l'ensemble des processus antérieurs et actuels puis de mettre en exergue des pistes d'optimisation organisationnelles (gains de postes...).

• Lancement du plan « polyvalence »

Dans un contexte de contraction des budgets RH et en anticipation de vagues de départ à la retraite, lancement d'un plan de formation « polyvalence » permettant de favoriser l'employabilité des agents et de soutenir les directions dans leur démarche d'optimisation de leurs moyens.

La mise en place de ce dispositif est d'autant plus nécessaire que le CNFPT se désengage actuellement d'une grande partie de son offre de formation.

• Lancement d'une école des cadres pour développer les talents

Après son inauguration par le Maire et le Président, l'école des cadres a conduit un grand nombre d'actions dans le sens du développement d'une culture managériale commune (séminaires, débats, ...) et de la formation des cadres.

Par ailleurs, la définition par l'école des cadres d'un projet individualisé avec chaque agent souhaitant intégrer la structure, permet de l'accompagner au mieux, et de lui proposer un plan d'actions sur mesure.

L'école des cadres ainsi que le pôle de formation ont également été dotés d'un espace dédié (1, rue Fodéré Prolongée), pour mener plus efficacement leurs actions de formation et d'accompagnement des agents.

• Vers la consolidation du dialogue social et la valorisation des agents

Les Commissions Administratives Paritaires (CAP) sont l'occasion d'offrir l'opportunité aux agents méritants d'évoluer dans leur grade et dans leurs missions. En 2016, ce sont 24 CAP

qui ont été organisées, permettant pour la Ville de Nice, la Métropole et le CCAS la promotion interne de 138 agents, et un avancement de grade pour 364 agents.

- **Plan de résorption de l'emploi précaire**

Mise en œuvre de l'acte 2 du plan de résorption de l'emploi précaire dans la fonction publique territoriale, dans le cadre de la prolongation de 2 ans du dispositif. Ce dernier impacte 255 agents contractuels des 3 entités. Les agents issus des reprises en régie de 2010 et 2011 sont notamment concernés (GESCLUB et SODEXO).

- **Projets de reprise en régie d'activités**

Conduite de plusieurs projets de reprise en régie (CFA de Carros, stationnement, voirie...) par l'organisation mutualisée.

Ces actions impliquent l'intégration d'agents (80 agents pour le CFA de Carros) et nécessitent la mise en œuvre d'actions d'accompagnement, et de concertation avec les partenaires sociaux.

- **Déploiement d'un dispositif de gestion automatisée du temps de travail**

Après une phase d'expérimentation au sein de la DGARH durant l'année 2016, le dispositif est déployé par phases au sein des directions opérationnelles depuis le mois de décembre 2016. Il s'agit de proposer aux agents un système d'horaires flexibles, tout en se conformant aux recommandations de la chambre régionale des comptes concernant la justification du paiement des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS).

D. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

- Sécurisation et pilotage en association avec le Directeur Administratif et Financier d'une masse salariale qui représentait en 2016 **482 796 813 M€** (255 657 695 M€ pour la Ville de Nice, 15 527 669 M€ pour l'Opéra, 182 088 342 M€ pour la Métropole Nice Côte d'Azur et 29 523 107 M€ pour le CCAS de Nice) ;
- Poursuite d'une politique volontariste en faveur des jeunes grâce au recrutement de **110 apprentis** chaque année ;
- Centralisation par la DGARH de la gestion des vacataires de la Métropole et de la Ville de Nice (DGA Famille, Éducation, Sports et Animation) dans un objectif de rationalisation et d'harmonisation des procédures (10 agents, 3 000 dossiers de vacataires supplémentaires) ;
- **Actions d'accompagnement au profit des agents** (aide à la formalisation d'un projet de mobilité interne...) et au profit des directions (plans de formation spécifiques répondant à leurs attentes, boîte à outils des managers...) ;
- Élaboration de **156 000 fiches de paie** et traitement de 300 dossiers particuliers ;
- Déménagement et réorganisation géographique de services de la DRC (école des cadres, formation, recrutements et mobilités) dans un souci de rationalisation et d'optimisation des missions.

DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION

A. LES ORIENTATIONS ET MISSIONS

- Concevoir, mettre en œuvre, faire évoluer et maintenir en conditions opérationnelles l'ensemble de l'infrastructure technique ;
- Assister les clients dans la définition, la maîtrise d'œuvre et la maintenance de solutions informatiques de type logiciels et progiciels ;
- Poursuivre les projets structurants et de modernisation des entités (Ville de Nice, Métropole, CCAS de Nice) par la refonte des principaux outils et processus de gestion en pilotant le changement ;
- Promouvoir la collaboration et une démarche éco-responsable : dématérialisation des procédures et des échanges, usage d'outils collaboratifs (espaces de partage, visio-conférences, rationalisation des moyens d'impression, maîtrise de la consommation énergétique « informatique », télétravail...) ;
- Déployer les nouvelles technologies autour de la mobilité sur le territoire de la Métropole (mobile sans contact NFC, ville intelligente, Wifi...) ;
- Participer au développement de la Métropole durable et connectée en tant que partenaire ou chef de file d'expérimentations ;
- Développer la sécurité des Systèmes d'Information (PSSI, RGS, CNIL, Plans de Reprise...) ;
- Former et assister les utilisateurs au bon usage des matériels, des logiciels, de la téléphonie et du SIG ;
- Poursuivre les projets liés à la vidéo protection et vidéosurveillance routière ;
- Développer et mettre au point une base de données géographiques 2D et 3D partagée ;
- Définir puis implémenter les outils et les procédures SIG recouvrant l'ensemble des besoins (acquisition, intégration et exploitation des données, production de cartes, modélisation 3D, développement d'applications de diffusion, procédures spécifiques de géo-traitement et d'analyse...) ;
- Diffuser sur Internet des informations géographiques et institutionnelles aux communes membres, au grand public et aux professionnels au travers des applications Internet et Extranet (Canevas Géodésique, PLU de Nice, PAV, Cadastre, Open Data, eau, assainissement, réseaux...) ;
- Poursuivre la mutualisation du Système d'Information de la Régie Eau d'Azur en fournissant des prestations à la Régie Eau d'Azur, au travers d'une convention de coopération.

B. LES MOYENS HUMAINS ENGAGÉS

Un effectif total de 149 personnes (sans les apprentis)

- 1 directeur, 4 chefs de service, 1 responsable sécurité, 3 chargés de mission ;
- 12 chefs de pôles.

Quatre sites pour les services

- Arénas Communica : Direction, Service Projets innovants, Centre de Services, Ingénierie Technique et Infrastructures ;
- Arénas Plaza : Service Étude et Applications ;
- Nice la plaine : Le service du Système d'Information Géographique ;
- Ville de Nice : Une antenne de proximité du help desk permet des interventions à l'Hôtel de Ville.

C. LES PROJETS

PROJETS D'ACQUISITION OU DEVELOPPEMENT DE LOGICIELS METIER

Projet	Description	Date clé
Billetterie Musées	Acquisition et mise en œuvre d'un logiciel de caisse dans les 7 boutiques des Musées / Fin du projet billetterie des 13 Musées (19 caisses) / carte PASS	Décembre 2016
KIMOCE	Mise à jour du logiciel KIMOCE V7 gestion des fournitures de bureau	Avril 2016
ERP	Évolutions du logiciel de gestion des établissements recevant du public	Septembre 2016
Logiciel Tarifs	Refonte du logiciel pour la DF et les services générateurs de recette	Juin 2016
GEOPOL	Évolutions du logiciel de suivi d'opérations	Octobre 2016
CCAS - SAGE	Refonte du logiciel : gestion de surveillance des personnes âgées	Décembre 2016
Temps de parole	Développement logiciel pour le temps de parole des séances de Conseil	Septembre 2016
Refonte Access	Reprise des multiples bases Access D. Assainissement	Décembre 2016
RISK NICE	Reprise application mobile RISK NICE – D. Prévention Gestion des Risques	Novembre 2016
Élections 2017	Adaptation et préparation des logiciels de saisie et diffusion résultats	Décembre 2016
ÉTERNITÉ V4	Changement version Logiciel Cimetières	Septembre 2016
FSL	Fonds Solidarité Logement (transfert CDO6) : Logiciel GENESIS	Décembre 2016
RÉGIE STAT.	Mise en œuvre Régie Stationnement	Décembre 2016

PROJETS DE MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION

Projet	Description	Date clé
SI Sécurité	Mise en œuvre de différents logiciels orientés sécurité (post attentat) · SOS Nice : envoi d'alertes Smartphone pour traitement au CSU · VIGINICE : optimisation de la présence d'agents de sécurité · Refonte des applications WinDEV et Maison d'aides aux victimes	Décembre 2016
Projets Dématérialisation	Projet réglementaire composé de plusieurs briques logiciels consistant à dématérialiser toutes les pièces justificatives comptables ainsi que les pièces justificatives de paye	2016
SI RH	Solution de pointage par badge respectant les accords-cadres relatifs aux horaires et interfacée avec le SIRH (Pilotes en 2016-Déploiement en 2017)	2016
Accueils du Public	Modernisation 4 sites avec logiciel et infrastructure : État Civil, Accueil Vaccinations, Mairies Annexes avec bornes et écrans multimédia	Juin 2016
ODP	Modernisation de la gestion des demandes d'occupations du domaine public + matériel mobile (durée : 2016 puis 2017)	2016
Pool de véhicules DLOG	Remplacement des armoires à clés par un système d'auto partage associé à la carte Agent (réservation, perception véhicule de la flotte)	Été 2016
NETSoins CCAS	Moderniser la gestion des EHPAD (phase 2 = Fornero Ménéï, Valrose)	Avril 2016
Assistances Mater.	Pointage et facturation des prestations de 150 assistantes via Smartphone	Décembre 2016
OXYAD CCAS	Mise en œuvre du logiciel OXYAD au CCAS de gestion des délibérations	Octobre 2016
eCOURRIER	Évolutions : gestion des tiers, AR non obligatoire, statistiques...	Novembre 2016
EASYDESK	Portail des incidents et demandes informatiques/ télécoms pour l'ensemble des services de nos administrations	Juin 2016

ADMINISTRATION ÉLECTRONIQUE

Projet	Description	Date clé
OFEA SOLEA	Logiciel de gestion taxe de séjour : mise en ligne déclaration et paiement	Août 2016
SI Famille	Services en ligne et modernisation des processus (Piscine, Inscription scolaire et périscolaire, Inscription accueil loisirs, Dématérialisation des factures, des courriers, EDUC Pointage des enfants	2016
SCOLABUS	Phase 3 : carte dématérialisée (IOS etAndroid) + évolutions fonctionnelles	Décembre 2016
NICE JAZZ FESTIVAL	Logiciel de gestion : inscription des bénévoles et de la presse, génération des habilitations...	Juin 2016
EURO 2016	Application de gestion de l'événement : inscription des bénévoles, génération des habilitations...	Été 2016

PROJETS SMART CITY

Projet	Description	Date clé
CITYKOMI	Canaux de diffusion améliorant la communication de proximité	Octobre 2016
Sports & Nature	Évolutions application mobile pour l'itinérance au sein de la Métropole	Novembre 2016
Plate-forme IOT	Étude de la plate-forme technique et identification de cas d'usage	Décembre 2016
Tram. Connecté	Travaux d'études pour développement. Nouveaux services aux usagers de la ligne 2	Décembre 2016
GT Mutualisation	Participation GT pour identifier les briques mutualisables avec d'autres Métropoles françaises : Lyon, Bordeaux, Paris	2016
LoRA	Smart City : expérimentation d'un pilote « LoRa », réseau radio bas débit dédié aux objets connectés	Décembre 2016

PROJETS SIG

Projet	Description	Date clé
Maquette numérique 3D	Utilisation, diffusion, présentation, mise à jour des données	2016
Parc de stations	Évolution matérielle du parc de stations graphiques métropolitaines	2016
Logiciels SIG	Évolution logiciels SIG et formations	2016
BD SIG	Projet d'enrichissement mené à l'échelle du territoire métropolitain	2016
Topographie	Relevés topo, gestion des canevas géodésiques, modernisation	2016

CYBERSÉCURITÉ

Projet	Description	Date clé
DONNÉES	Protection des données : recensement des actifs et données sensibles de certains services, durcissement de la protection des données sur les partages (permissions d'accès) et dans les applications (chiffrement). Comptes d'accès : nettoyage de l'annuaire des comptes (désactivation de 6 200 comptes inutilisés).	Octobre 2016
INTERNET	Sécurisation de l'accès Internet : remplacement du proxy Web par une solution plus industrielle, gestion des règles de filtrage Web conformément à la réglementation et à la charte informatique de la Métropole	Novembre 2016
RGS	Homologations RGS : sécurité des télé-services (Homologation conforme avec le Référentiel Général de Sécurité, rédigé par l'Agence Nationale de Sécurité des SI) pour Maelis Petite Enfance et Éducation	Avril 2016
CHARTES	Chartes informatiques : rédaction et passage en CT des chartes pour les agents et les administrateurs informatiques	2016
SENSIBILISATION	Création avec notre Correspondante Informatique et Liberté (CIL) du site intranet sur le portail DOMUS, dédié à la cyber-sécurité et à la protection des données sensibles. Rédaction d'un guide d'accueil « sécurité informatique » à destination des nouveaux embauchés. Intégration de mesures de sécurité à un grand nombre de projets métier et techniques.	Septembre 2016

PROJETS TECHNIQUES

Projet	Description	Date clé
VIDÉO EURO 2016	Sécurisation Vidéo : 33 nouvelles caméras Fan Zone et abords du Stade	Octobre 2016
VIDÉO ÉCOLES	Sécurisation abords Groupes Scolaires : 238 caméras et création salle CSU	Novembre 2016
STOCKAGE	Remplacement baies de stockage des données et sécurisation des outils de sauvegarde pour plus de 1 000 serveurs	Décembre 2016
Tram. Connecté	Travaux d'étude pour développement. Nouveaux services aux usagers de la ligne 2	Décembre 2016
GT Mutualisation	Participation GT avec Métropoles françaises : Lyon, Bordeaux, Paris	2016
ÉDUCATION	110 postes de travail pour les économes et de 300 IPAD pour les élèves	2016
COLLABORATIFS	Déploiement de Fax virtuels, d'outils de présentiel et de web conférence	2016
NUMÉRISATION	Mise à niveau de la chaîne numérisation en vue de la dématérialisation	Septembre 2016

D. LES MOYENS TECHNIQUES ENGAGÉS

HELPDESK	
Appels pour l'Informatique / pour la téléphonie	33 124 / 6 065
Interventions Télécoms / GSM	1 519 / 910
Éducation	674
Sur Site (dans les services)	1 981
DEMANDES	
Enregistrées	4 513
Traitées / Refusées	4 012 / 131
INSTALLATIONS	
Nouveaux PC	490
Nouveaux Téléphones Fixes	426
Smartphones / Tél. Mobiles	205 / 84
Installation de Logiciels métiers	1 282
Serveurs	662
Stockage	1 034 To
Sauvegarde	156 To
Messagerie - Boîtes aux lettres	11 544
Messagerie – Messages entrants par mois	874 075
Messagerie – Messages sortants par mois	415 045
Fibre optique mutualisée	467 Kms
Caméras	1 584
Stockage vidéos	2 x 750 To
Réseau – Opérations de câblage	205
Réseau – Sites raccordés	507
Bornes Wifi	392
Réseau – Éléments actifs	723

LE VOLET ADMNISTATIF

Marchés publics / Finances	
Nombre de marchés en cours / Reconduits	179 / 109
Nombre de factures / Bons de commande	1 711 / 1 144

En 2016, la DSI a répondu à différents besoins de l'administration pour couvrir les nouveaux périmètres liés aux compétences transférées ou les reprises en régie.

L'usage du numérique par les services est en constante augmentation, comme le prouve ce rapport notamment en termes de services ou de matériels/logiciels délivrés.

Le programme smart city, pour le développement et une gestion efficiente du territoire, est à mettre à l'actif de la DSI qui fournit, les réseaux de capteurs, les serveurs de calculs, l'entrepôt de données et le portail OPEN DATA pour les partager.

La DSI a dû étendre son périmètre d'intervention au fur et à mesure des transferts de compétences du département et des reprises en régie de compétences jusqu'alors déléguées (REA, RLA) avec l'introduction de la contrainte de délivrer ces services numériques 24h/24 et 7j/7.

Dès lors que les institutions sont de plus en plus interconnectées, la sécurité des données, de leur traitement et de leur partage, s'avère essentielle : la DSI a poursuivi en 2016 la mise en œuvre des méthodes et des outils de cyber sécurité.

**DIRECTION GÉNÉRALE
ADJOINTE DES RESSOURCES
FINANCIÈRES**

DIRECTION DE LA COORDINATION DES DIRECTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

La Direction de la Coordination des Directions Administratives et Financières (DAF) a été créée suite à la réorganisation de la Ville de Nice et de la Métropole Nice Côte d'Azur intervenue en juin 2014. Elle est rattachée directement à la Direction Générale Adjointe des Ressources Financières (DGA RF).

A. LES MISSIONS

L'activité de la Direction de la Coordination des DAF répond à un besoin de transversalité à deux niveaux :

- **À l'échelle de la collectivité**, elle assure une mission de coordination et d'assistance des autres Directions administratives et financières pour les aider dans leur activité au quotidien et pour créer une cohésion d'ensemble. Il s'agit d'apporter une culture commune, au besoin en réalisant des formations, des groupes de travail (comptables etc.).
- **Au sein de la DGA RF**, la Direction de la Coordination des DAF a pour vocation de servir de lien entre les Directions. Ses missions se répartissent donc en :
 - > Finances, comptabilité,
 - > Marchés,
 - > Ressources Humaines,
 - > Suivi des courriers et des parapheurs,
 - > Gestion des instances.

Ce périmètre conduit à mettre en place des outils comme le site intranet de la Coordination des DAF, des fiches de procédure, des réunions régulières des DAF.

Les dossiers spécifiques à la Direction de la Coordination des DAF

La Direction gère en propre différents dossiers

- Le Fonds de concours métropolitain d'investissement (FMI) 2014 et 2015, à destination de 39 communes-membres de la Métropole Nice Côte d'Azur ;
- Les recueils des Tarifs pour la Ville de Nice et la Métropole Nice Côte d'Azur et leurs mises à jour périodiques tout au long de l'année ;
- Le suivi de l'activité de la Caisse de Crédit Municipal de Nice.

Aide au suivi comptable et budgétaire

- La mise en place et la gestion du système @fournisseurs (information du traitement des factures fournisseurs) sur la Ville de Nice et la Métropole Nice Côte d'Azur ;
- Le suivi des personnes habilitées à certifier le service fait ;
- La mise en place de tableaux de bord financiers à destination des DGA et des DAF, et de l'équipe de la Direction Générale des Services ;
- La mise à disposition de requêteurs pour les DAF (Business Object).

Programme dématérialisation

Il se compose des projets de dématérialisation de :

- La chaîne comptable et des documents budgétaires ;
- Le lien avec l'Éditeur de gestion financière : Berger Levrault – Déploiement des évolutions ;
- La gestion électronique des documents ;
- La circulation électronique des documents ;
- Les marchés publics ;
- L'archivage électronique ;
- L'accompagnement au changement (process, ateliers, réorganisation...) ;
- Les documents d'urbanisme ;
- Les actes pris par les autorités publiques.

La structuration de la Direction de la Coordination des DAF

En 2016, la Direction de la Coordination des DAF se compose de 6 agents dont un directeur, une assistante et 4 chargés d'affaires par thématique et notamment pour permettre la mise en place, pour plusieurs années, du programme dématérialisation.

B. LES RÉALISATIONS 2016

- L'année 2016 a été axée sur la mise en œuvre de différentes activités et la Direction de la Coordination des DAF a concentré son activité sur :
 - > la gestion du fonds de concours métropolitain d'investissement (FMI),
 - > le mécanisme de constatation du service fait,
 - > @fournisseurs NCA : ouverture de 700 contrats aux entreprises,
 - > le suivi de l'activité de la Caisse de Crédit Municipal de Nice (Budget Primitif, Rapport d'activité, Compte Financier, Compte Administratif).

- La tenue des **réunions des DAF** a contribué à l'activité 2016 de la Direction de la Coordination des DAF, dans les domaines des finances, marchés, financement extérieurs, tarifs, régies de recettes, activités des DAF.
- En collaboration avec le service des applicatifs de la Direction des Systèmes d'Information (DSI), **des tableaux de bord financiers** créés en 2015 et **destinés au DAF, DGA et DGS** ont été actualisés en 2016.
- Les **recueils des tarifs de la Métropole Nice Côte d'Azur et de la Ville de Nice** ont été adoptés les 19 février 2016 et le 5 février 2016. La Direction de la Coordination des DAF, qui gère les deux recueils - Ville de Nice : 8 381 lignes et Métropole Nice Côte d'Azur : 4 742 lignes - a également la gestion de leur mise à jour, deux fois par an.
- Suite aux recommandations de l'Inspection Générale des Services, la Direction a coordonné la réalisation d'un **audit interne par DGA des régies de recettes** de la Métropole Nice Côte d'Azur et de la Ville de Nice.
- Le **programme dématérialisation** est entré dans une phase de mise en œuvre, en collaboration avec la DSI.

L'année 2016 a été consacrée à la dématérialisation de la paye et de la chaîne comptable - à échéance du 1^{er} janvier 2017.

La participation active à des groupes de travail (France Urbaine) et la tenue de 9 réunions du Comité stratégique et du Comité de pilotage ont balisé le programme dématérialisation.

L'équipe projet a conduit de nombreux groupes de travail préparatoires (environ 260) avec l'ensemble des Directions et les acteurs extérieurs (CFNM, DDFIP).

Un plan de communication à destination des entreprises a été mis en œuvre, visant à développer le dépôt de leurs factures sur le portail Chorus Pro.

19 journées de formation interne ont été assurées par la Direction de la Coordination des DAF afin de mettre à niveau les 300 comptables décentralisés et l'ensemble des agents de la Direction des Finances et stratégie budgétaire face au déploiement des nouveaux modules de gestion financière.

L'accompagnement au changement a également nécessité la rédaction de notes et guides de procédures sur le site intranet de la Direction de la Coordination des DAF.

Le déploiement de la signature électronique au niveau des DGA s'est accompagné de formations et de guides spécifiques.

C. LES OBJECTIFS 2017

- Conduire le programme dématérialisation dans le respect des délais réglementaires
contraints est une très forte priorité qui nécessitera de :
 - > Harmoniser les procédures et méthodes de travail entre la Ville de Nice, le CCAS et la Métropole Nice Côte d'Azur en mettant en place des guides de procédure, des cartographies de flux et d'applicatifs ;
 - > Renforcer l'activité de la Direction de la Coordination des DAF, axée vers une harmonisation des procédures utilisées dans les DAF ;
 - > Proposer des réorganisations permettant de simplifier les procédures tout en les sécurisant et optimiser les ressources.
- L'objectif du programme « full démat » est de réaliser une dématérialisation complète (de la production à l'archivage) d'ici 5 ans. Les objectifs pour 2017 seront donc de stabiliser la dématérialisation de la chaîne comptable et de lancer les autres volets : Marchés Publics, E.Commande, E. Service Fait, Archivage ;
- Conduire la mutualisation de l'activité de la Direction de la Coordination des DAF à compter du 1^{er} janvier 2017.

DIRECTION DES FINANCES ET STRATÉGIE BUDGÉTAIRE

A. L'ORGANISATION

1. LE SERVICE PRÉPARATION BUDGÉTAIRE, AP/CP ET GESTION DES EMPRUNTS

Le service s'organise autour de quatre pôles :

a/ Élaboration des documents budgétaires

- Préparation des différents documents budgétaires (budget primitif, décisions modificatives, virements de crédits) dans le respect du calendrier budgétaire pour les trois entités : Ville de Nice, Métropole Nice Côte d'Azur et CCAS de Nice ;
- Recensement des propositions des services, animation des conférences budgétaires puis préparation des documents règlementaires et rédaction des rapports, des documents budgétaires et des délibérations ;
- Vérification de la cohérence d'ensemble des budgets annuels et suivi de la gestion quotidienne des budgets.

b/ Gestion pluri annuelle des investissements

- Établissement de la mise à jour des Programmes Pluriannuels d'Investissement (P.P.I) et prospective pluriannuelle (PPI financé) ;
- Contrôle de cohérence entre le PPI, les AP/CP et les prévisions budgétaires, validation des pré engagements d'investissement, puis de l'affectation des opérations et la réalisation des engagements d'AP, au moment de la validation des fiches marchés d'investissement sur AMELIA ;
- Préparation et suivi des dossiers présentés au comité stratégique de validation ;
- Réalisation de scénarii de prospective afin d'identifier les marges de manœuvre des entités pour les années à venir dans le respect des équilibres budgétaires ;

- Gestion des autorisations de programme et des crédits de paiement, outils budgétaires ayant pour vocation d'engager les entités sur des opérations d'investissement pluriannuelles.

c/ Les relations financières avec les communes

- Préparation des dossiers, réalisation des évaluations des transferts de charges et de produits liés aux transferts de compétence, animation de la C.L.E.C.T « Commission locale d'évaluation des charges transférées » ;
- Études des nouvelles compétences à transférer ;

d/ La gestion des emprunts

- Gestion de l'encours de dette : paiement des échéances, suivi des taux, des prévisions budgétaires, consultations bancaires analyses et propositions, souscription des contrats ;
- Gestion de la ligne de trésorerie quotidiennement (tirages remboursements) ;
- Instruction des demandes de garantie d'emprunt émanant principalement des bailleurs sociaux, présentation des délibérations autorisant la passation des conventions de garantie ;
- Gestion du dispositif de prêts bonifiés aux particuliers dans le cadre de l'aide à l'accès à la propriété.

2. SERVICE EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

L'activité quotidienne du service de l'exécution budgétaire s'organise autour de cinq missions principales, à savoir :

- Contrôle des pièces comptables, émissions des mandats et titres de recettes, émission et suivi des rejets comptables pour la Ville de Nice, la Métropole Nice Côte d'Azur et le Centre Communal d'Action Sociale de Nice ;
- Saisie, contrôle, validation, suivi financier des Tiers et des marchés publics ;
- Recensement des immobilisations et gestion de l'inventaire et de l'état de l'actif immobilisé ;
- Participation aux opérations de clôture budgétaire, rattachements pointage des comptes de gestion et établissement des comptes administratifs des trois entités ;
- Expertise financière auprès des services opérationnels.

Ces missions sont exercées au quotidien en étroite collaboration avec la Direction Départementale des Finances Publiques dans le cadre d'une démarche de qualité comptable et de fiabilité des comptes.

L'activité du service de l'exécution budgétaire s'articule autour de trois pôles comptables :

- Le Pôle « Exécution des dépenses et recettes des Directions opérationnelles » ;
- Le Pôle « Exécution des dépenses et recettes des services mutualisés » ;
- Le Pôle « Gestion patrimoniale-FCTVA-Qualité comptable et analyses financières ».

Cette organisation du service a pour but d'accroître la polyvalence des agents, de générer une meilleure assistance et une communication accrue avec les Directions opérationnelles, d'assurer un meilleur suivi des délais de paiement dans l'optique d'une qualité comptable sans cesse en évolution.

3. SERVICE FISCALITÉ

La mission essentielle du service réside dans l'optimisation du produit des différentes taxes perçues au profit de la Métropole Nice Côte d'Azur et de la Ville de Nice.

Le Service Fiscalité Locale travaille en étroite collaboration avec la Direction Départementale des Finances Publiques. Il a également pour missions la préparation de toutes les délibérations fiscales et les votes des taux, les études et prospectives relatives à différentes taxes locales, ainsi que la réception des administrés et le traitement des courriers.

L'activité quotidienne du Service Fiscalité Locale s'organise autour de 5 pôles d'activités dont un spécifiquement dédié à la gestion et l'optimisation de la taxe de séjour pour le compte de la Ville de Nice.

a/ Pôle informations cadastrales

Le pôle cadastre reçoit le public pour tout renseignement concernant les informations cadastrales (références, superficie des parcelles, localisation sur les plans, délivrance des relevés de propriétés, tenue d'une régie de recette).

Il assiste les services métropolitains et municipaux (bâtiments, grands travaux, gestion voie publique, réglementation, affaires juridiques, tramway ligne 2, foncier, patrimoine) dans leurs recherches d'informations sur les propriétaires et la consistance des biens.

Il leur transmet également les documents (plans et relevés de propriété) nécessaires aux procédures administratives.

Il vérifie à partir des fichiers fonciers les superficies des logements pour le service de l'accueil des étrangers et tient un fichier recensant les permis de construire accordés.

b/ Pôle gestion de la fiscalité du patrimoine

Le pôle fiscalité du patrimoine contribue à l'optimisation des dépenses en matière de taxes dont les deux entités s'acquittent, principalement les Taxes Foncières sur les propriétés Bâties et Non Bâties (TFB-TFNB) et la Taxe sur les Logements Vacants (TLV) par la vérification des avis d'imposition, demande de régularisation auprès des services des impôts, déclarations des biens.

Il procède également aux régularisations auprès des services des impôts, aux demandes de dégrèvements de taxes correspondants et à la récupération de la taxe foncière et de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) auprès des délégataires de services publics.

c/ Pôle optimisation des taxes parafiscales et du versement de transport

Ce pôle a pris en charge depuis le 1er janvier 2014, le versement transport. L'objectif est de gérer et contrôler ce versement afférent aux 49 communes de la Métropole Nice Côte d'Azur (émission des titres de recette, suivi du produit mensuel, préparation des délibérations et conventions avec les organismes collecteurs, URSSAF, ACOSS, MSA et SNCF).

Une harmonisation des taux applicables sur l'ensemble des communes de la Métropole est en cours. Le taux unique de 2% sur l'ensemble du territoire métropolitain est atteint depuis

le 1^{er} janvier 2016, excepté pour les quatre dernières communes ayant intégré le périmètre de MNCA, à savoir Bonson, Gattières, Gilette et Le Broc. Pour ces dernières, le taux unique sera atteint en 2018.

d/ Pôle vérification et enquêtes de terrain

Les enquêtes de terrain permettent aux services des impôts d'établir de façon juste et équitable les bases d'imposition des taxes locales, Taxe d'Habitation (TH), Taxe Foncière (TF) et Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

Les agents d'enquête procèdent à des vérifications relatives à l'occupation des locaux d'habitation, commerciaux et professionnels afin d'établir une mise à jour fiable des taxes locales et éventuellement des impositions supplémentaires.

Ils participent également à la préparation des commissions communales et intercommunales des impôts directs en procédant à des vérifications de consistances des biens bâtis (immeubles, maisons, locaux commerciaux).

e/ Pôle gestion et optimisation de la taxe de séjour

Le pôle taxe de séjour gère et contrôle la perception et le reversement de cette taxe, pour le compte de la Ville de Nice, en collaboration avec le Centre des Finances Publiques de Nice Municipale (saisie des déclarations de perception, suivi des encaissements, émission des titres de recette, immatriculation des nouveaux exploitants, vérification des éléments déclarés auprès des hôteliers).

Il assure le suivi des classements des meublés de tourisme et des chambres d'hôtes et reçoit les logeurs pour tout renseignement relatif à la perception de la taxe de séjour.

Il délivre également les certificats de dispense aux personnes qui peuvent bénéficier de l'exonération de la taxe de séjour et demande les autorisations de remboursements au Juge du Tribunal d'Instance.

B. LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Le budget de la Métropole Nice Côte d'Azur regroupe 1 budget principal et 8 budgets annexes en 2017, pour un budget primitif consolidé de 1 383,98 M€ répartis à raison de :

- **594,62 M€** en section d'investissement,
- **789,36 M€** en section de fonctionnement.

BP 2017 (opérations réelles)	Fonctionnement	Investissement
Budget Principal	532,28 M€	229,28 M€
Budget Assainissement collectif et non collectif	43,18 M€	57,02 M€
Budget Eau	7,15 M€	3,77 M€
Budget Transports	189,72 M€	291,7 M€
Budget Nice Méridia	0 M€	10,31 M€
Budget Ports	3,07 M€	0,69 M€
Budget Stationnement	3,92 M€	0,49 M€
Budget M.I.N.	5,08 M€	0,13 M€
Budget CFA Nice Côte d'Azur	4,97 M€	1,24 M€
Total général	789,36 M€	594,62 M€

Au cours de l'exercice **2016**, le service de la Préparation Budgétaire a élaboré et produit **83** documents budgétaires qui se répartissent comme suit :

- **48** budgets Primitifs dont **9** pour la Métropole, **2** pour la Ville de Nice et **37** pour le CCAS de Nice (**dont 18 budgets destinés aux financeurs**),
- **35** décisions Modificatives dont **9** pour la Métropole, **5** pour la Ville de Nice et **21** pour le CCAS de Nice ;
- **688** virements de crédits finances pour les 3 entités ont été effectués dont **233** pour la Métropole, **227** pour la Ville de Nice et **228** pour le CCAS de Nice ;
- Le nombre d'autorisations de programme s'élève à **107** dont **50** pour la Métropole, **51** pour la Ville et **6** pour le CCAS de Nice ;
- En matière d'affectation d'AP, **150** ont été réalisées pour la Métropole, **189** pour la Ville de Nice et **10** pour le CCAS de Nice ;
- Le comité stratégique s'est réuni 34 fois ;
- **155** fiches de lancement sur la Métropole, **102** sur la Ville de Nice et **5** sur le CCAS de Nice ont été vérifiées par le service.

C. LA GESTION DES EMPRUNTS

La Métropole a souscrit **188,91 M€** de nouveaux emprunts en 2016.

Au cours de l'exercice 2016, la Métropole Nice Côte d'Azur a poursuivi sa gestion active des emprunts. Trois contrats du budget annexe des transports ont fait l'objet d'une renégociation afin de profiter d'opportunités de marché et de marges financières meilleures.

La Ville de Nice a enregistré **42 000 000 €** d'emprunts nouveaux en 2016 afin de financer son programme d'équipement et **19 875 €** d'emprunt à taux zéro (C.A.F).

Au cours de l'exercice 2016, la Ville de Nice a poursuivi sa gestion active des emprunts.

Trois contrats ont fait l'objet d'une renégociation et de reprofilage afin de profiter d'opportunités de marché et de marges financières meilleures.

L'EXÉCUTION DES BUDGETS DES TROIS ENTITÉS

Mandats et titres émis par entité durant l'exercice 2016 (toutes sections confondues)

Entité	Nombre de mandats émis	Nombre de titres de recettes émis
Ville de Nice	40 753	16 989
Métropole NCA	44 247	14 993
CCAS de Nice	19 791	5 945

Nombre de rejets de mandat effectués par le service de l'Exécution à l'encontre des Directions opérationnelles et mutualisées durant l'exercice 2016

Entité	Nombre de mandats rejetés
Ville de Nice	284
Métropole NCA	194
CCAS de Nice	47

Nombre de rejets du Centre des Finances de Nice Municipale durant l'exercice 2016

Entité	Nombre de mandats rejetés
Ville de Nice	138
Métropole NCA	284
CCAS de Nice	42

E. LA FISCALITÉ

Pôle activité cadastrale

Personnes reçues	1 577
Appels téléphoniques traités	2 485
Courriers, fax, E Mail, traités	2 390
Relevés de propriété délivrés	110

Pôle gestion de la fiscalité du patrimoine

Dossiers de demande de régularisations TFB et TFNB	27
Fiches de renseignements occupation locaux d'habitation pour mise à jour TH	789
Dossiers contentieux de TLV 2015	48

Pôle vérification et enquêtes de terrains

Enquêtes sur locaux d'habitation	10 818
Courriers ou dossiers traités	8 058
Locaux recensés TH et CFE	85 430
Locaux imposés TH suite aux enquêtes	2 100
Enquêtes préparation des commissions communale et intercommunale	464
Enquêtes sur locaux commerciaux et industriels	2 605
Locaux imposés CFE suite aux enquêtes	530

Pôle gestion et optimisation de la taxe de séjour

Envoi de déclarations de perception	2 946
Déclarations exploitées	2 745
Titres de recettes émis	1 902
Taxation d'office	154
Certificats de dispense délivrés	25
Réceptions des logeurs	418
Renseignements téléphoniques	2 743
Renseignement par mail	2 494
Décisions administratives	55
Demande de remboursements	11

En 2016, suite à la dématérialisation, le service de la taxe de séjour s'est doté d'une application de télé-déclaration. Le déploiement de cette dernière a impliqué une mise à jour des données, l'envoi de plus de 1 500 notices explicatives à l'ensemble des logeurs et de l'aide personnalisée auprès de ces derniers.

Par ailleurs, le service a effectué près de 200 nouvelles immatriculations de logeurs. Actuellement, 2 796 structures d'accueils sont actives.

F. LES OBJECTIFS POUR L'EXERCICE 2017

- Poursuite et finalisation de l'harmonisation des procédures et méthodes, de la décentralisation de la fonction comptable (décentralisation des pré-titres de recette) dans les différents établissements du C.C.A.S de la Ville de Nice : des ateliers ont été mis en place pour accompagner les agents du CCAS ;
- Poursuite dans le cadre d'une démarche de qualité du suivi et de l'amélioration des délais globaux de paiements ;
- Poursuite de l'amélioration des relations avec le comptable public au travers d'une Convention de Services Comptables et Financiers (CSCF) en cours de signature;
- Poursuite des démarches en vue du passage à la dématérialisation des documents budgétaires.

DIRECTION DES FINANCEMENTS EXTÉRIEURS

La Direction des Financements Extérieurs (DFE) accompagne les services de la Ville de Nice, de la Métropole Nice Côte d'Azur et du CCAS de Nice dans la recherche de financements (État, Région, Département, Caisse des Dépôts et Consignations...).

Elle s'organise autour de 3 pôles :

- les partenariats financiers ;
- les financements européens ;
- le mécénat.

A. LES PARTENARIATS FINANCIERS

1. LES MISSIONS

La Direction des financements extérieurs assure :

- Une veille sur les appels à propositions et identification des opportunités de financement pour les services,
- Un accompagnement des services dans le montage des dossiers de demande de subvention,
- Une gestion du suivi des subventions en lien avec les Directions administratives des Directions opérationnelles bénéficiaires : mise en place de tableau de bord,
- Rédaction et négociation des conventions bilatérales spécifiques entre la Métropole, la Ville de Nice et les différentes entités partenaires,
- Relations avec les partenaires extérieurs et leurs services,
- Organisation de l'information à destination des Directions opérationnelles de la Ville de Nice et de la Métropole concernant les opportunités de financement.

2. LES RÉSULTATS

MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR – BUDGET PRINCIPAL

Situation des titres émis au 31/12/2016

Section	Partenaires	Métropole BP		
		BP + DM voté	Titres émis	Solde
Investissement	État 13110-13210	2 553 453 €	2 337 541 €	215 912 €
	Région 13120-113220	10 040 627 €	11 053 626 €	- 1 012 999 €
	Département 13130 - 13230	6 280 000 €	233 304 €	6 046 696 €
	Département dotations cantonales	1 500 000 €	2 566 399 €	- 1 066 399 €
	Europe	- €	390 851 €	- 390 851 €
	Autres 13180	99 317 €	950 810 €	- 851 493 €
Sous-total tous partenaires		20 473 397 €	17 532 532 €	2 940 865 €
Fonctionnement	État 747180	1 195 581 €	1 646 949 €	- 451 368 €
	Région 74720	245 304 €	74 467 €	170 837 €
	Département 74730	58 499 111 €	58 022 153 €	476 958 €
	Europe 747710- 747720-747780	2 095 542 €	873 383 €	1 222 159 €
	Autres 747880- 74782180	624 600 €	633 252 €	- 8 652 €
Sous-total tous partenaires		62 660 138 €	61 250 205 €	1 409 934 €
Total général tous partenaires		83 133 535 €	78 782 736 €	4 350 799 €

a/ Veille et assistance auprès des Directions opérationnelles

L'année 2016 a notamment été l'occasion de réorganiser le circuit des demandes de subvention et de repositionner la DFE comme pôle d'expertise, d'accompagnement et de contrôle. Ces tâches concernaient notamment les demandes de subvention en investissement ou en fonctionnement auprès de la Région, mais aussi la réponse aux appels d'organismes publics (ADEME, ARS, etc.).

b/ Signature du Contrat de Plan État-Région (CPER)

La Direction des Financements Extérieurs a coordonné la rédaction de cette convention spécifique en collaboration avec les Directions opérationnelles métropolitaines concernées, signée le 30/03/2017. Pas moins de 16 opérations ont été inscrites pour recevoir une participation de l'État et de la Région au titre de cette convention spécifique.

L'enveloppe totale s'élève à plus de **25 millions d'euros sur la période 2016-2020**.

La DFE a instauré une dynamique de travail par le biais d'une nouvelle méthode avec les Directions opérationnelles des 3 entités (VDN, NCA, CCAS) afin de déposer des dossiers de demande de subvention au titre du CPER.

Aussi, 38 fiches projet ont été rédigées et communiquées aux services de l'État et de la Région pour avis ; 26 de ces fiches ont été conservées après avis et 8 dossiers de demande déposés.

La DFE a participé aux Comités de Programmation qui se sont déroulés à Marseille et dans lesquels les dossiers de la Ville et/ou de la Métropole ont pu être évoqués.

c/ Contrat Régional d'Équilibre Territorial (CRET)

La DFE a contribué à la coordination et à la rédaction du CRET signé le 24 juin 2016, en appui de la DGA « Aménagement, logement et mobilité ». La DFE a également accompagné les services dans le montage des dossiers de demande de subvention au titre du CRET. L'enveloppe totale du CRET s'élève à **50 millions d'euros sur 2016-2018**.

d/ Le Soutien à l'Investissement Public Local (SIPL)

Ce nouveau fonds annuel exceptionnel créé par l'État en 2016, ouvert aux collectivités, a donné lieu au dépôt de 12 dossiers de demande de subvention (6 dossiers Ville de Nice et 6 dossiers Métropole). Quatre d'entre eux ont fait l'objet d'une attestation de complétude et deux, d'une attribution de subvention pour **une enveloppe totale de 819 926 €**. Suite à l'annonce fin 2016 du renouvellement de ce fonds exceptionnel à travers deux enveloppes (une ville et une Métropole), un travail d'information et de sensibilisation des Directions de la Ville de Nice et de la Métropole concernées a été entrepris afin de préparer les dossiers pour le lancement des appels 2017.

e/ Pacte État-Métropole de Nice Côte d'Azur

Dans la continuité du travail effectué pour le SIPL, la DFE a coordonné et rédigé le Pacte État-Métropole fin 2016 avec l'appui des services opérationnels (enveloppe SIPL dédiée aux Métropoles Françaises). Une enveloppe de 8,5 millions d'euros a été négociée pour la Métropole Nice Côte d'Azur et 9 projets structurants ont été identifiés pour bénéficier de cette participation de l'État.

f/ Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

En complément des demandes de subvention annuelles déposées par les Directions opérationnelles, la DFE a repris la coordination des réponses aux appels de l'État dans le cadre du FIPD. Deux dossiers importants ont été déposés après le 14 juillet 2016 concernant la sécurisation des établissements scolaires et la vidéo protection.

g/ Rédaction et signature d'une convention de partenariat entre la Métropole Nice Côte d'Azur et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)

La DFE a coordonné la rédaction d'une convention entre la CDC et la Métropole Nice Côte d'Azur signée le 12 juillet 2016, prévoyant l'intervention financière de la CDC sous la forme de prêts, d'investissements sur fonds propres et de crédits d'ingénierie.

h/ Suivi de la gestion des subventions, des remontées de dépenses et des encaissements

Une organisation impliquant l'ensemble des Directions administratives et financières a émergé. Elle sera opérationnelle en 2017, avec l'arrivée d'un agent dédié, au sein de la DFE.

B. LES FINANCEMENTS EUROPÉENS

1. LES MISSIONS

L'équipe Europe de la Direction des Financements Extérieurs (DFE) accompagne les services de la Ville de Nice, de la Métropole Nice Côte d'Azur et du CCAS de Nice dans la recherche de financements européens (fonds structurels, programmes de coopération territoriale et programmes d'action communautaire).

Ses missions sont les suivantes :

- effectuer une veille sur les appels à propositions européens et identifier des opportunités de financement pour les services ;
- accompagner les services dans le montage des dossiers de candidature ;
- suivre la gestion des subventions européennes en lien avec les Directions administratives des Directions opérationnelles bénéficiaires ;
- rechercher des partenaires pour des projets européens de coopération et utiliser les réseaux de manière optimale ;
- s'assurer de l'implication de la Métropole dans les réseaux, notamment Eurocities, la MOT et l'AVITEM ;
- entretenir les relations avec les institutions européennes et renforcer le positionnement européen, transfrontalier et euro-méditerranéen de la Métropole ;
- organiser des événements sur l'Europe ;
- créer et diffuser des supports de communication sur les activités européennes ;
- trois nouveaux chargés de mission ont intégré la Direction en 2016.

2. LES RÉSULTATS

a/ Clôture de la gestion de la Subvention Globale FEDER PO PACA 2007-2013

dont l'enveloppe budgétaire est de 5 053 500 € sur l'Axe 4 « nouvelles approches urbaines et rurales pour l'innovation, l'emploi et la solidarité territoriale et l'accessibilité », et la Mesure 4.1 « appréhender les espaces urbains sensibles dans l'approche globale de la ville pour contribuer et bénéficier du dynamisme économique ».

Dernier versement au bénéfice de l'assistance technique de la Subvention globale assurée par la Direction.

b/ Sensibilisation et information des Directions opérationnelles aux subventions européennes

Tout au long de l'année, de nombreuses réunions d'information et de sensibilisation aux opportunités en matière de fonds européens ont été organisées auprès de la plupart des Directions opérationnelles couvrant l'ensemble des DGA. Celles-ci ont été complétées par des messages d'information au fil de l'eau.

c/ Participation et/ou contributions écrites aux comités de suivi et de programmation des programmes opérationnels régionaux 2014-2020 :

3 comités de suivi et 6 comités de programmation se sont tenus en 2016 en Région PACA.

d/ Veille et assistance auprès des Directions opérationnelles

- Dépôt de quatre dossiers par la DFE (trois en 2015) dans le cadre des appels à propositions du nouveau PO FEDER PACA 2014-2020 en collaboration avec les Directions opérationnelles : Spot Mairie, Monitoring urbain, Corridor écologique voie des 40 mètres, et Recyclerie des Moulins. Les deux premiers ont été programmés en fin d'année 2016 par le comité de programmation ;
- Dépôt d'un dossier « Espace Valléen » dans le cadre de l'appel à proposition POIA 2016 avec la Direction Montagne de la Métropole. Dossier en attente de sélection ;
- Dépôt de trois dossiers par la DFE dans le cadre des appels à propositions H2020 en collaboration avec les Directions opérationnelles autour des thématiques de la sécurité (au lendemain de l'attentat du 14.07.2016) : PRACTICIES (radicalisation), HARRIER (protection des foules), AVAIL (analyse vidéo pour les enquêtes) / (en attente de programmation) ;
- Dépôt de quatre dossiers par la DFE dans le cadre des appels à proposition des programmes de coopération territoriale INTERREG avec les Directions opérationnelles : Smart destination (rejeté), Un mare di cultura (rejeté), C4ALP (rejeté) et ALPSIB (retenu) ;
- Dépôt d'un dossier NATURE4CITY LIFE par la DFE dans le cadre de l'appel à proposition du programme LIFE en collaboration avec la Direction Biodiversité autour de la thématique des infrastructures vertes (en attente de programmation) ;
- Soutien à différentes Directions opérationnelles pour des propositions de projets européens en tant que chef de file ou partenaire (Agence de la performance Énergétique, Direction de la Santé, Direction Habitat et Politique de la Ville, Direction Mobilité, Secrétariat euromed, Direction Culture, Direction Espaces Verts...) : une trentaine de projets étudiés sur les programmes Horizon 2020 ; ERASMUS, LIFE, ALCOTRA, MARITIMO, MED....

e/ Gestion directe par la DFE du projet ALPSIB programmé en novembre 2016 (Espace Alpin 2014-2020)

f/ Liaison administrative et financière entre la Commission européenne et les Directions opérationnelles bénéficiaires de projets Horizon 2020 (signature électronique, suivi des rapports d'activité...)

Nomination d'un LEAR (Legal Entity Appointed Representative) pour la Métropole et la Ville de Nice au sein de la DFE.

g/ Lancement de la mise en œuvre d'un Investissement Territorial Intégré (ITI) pour mobiliser une enveloppe de 4,8 M€ de FEDER d'ici à 2020 soit 9,6 M€ de coût total de projet.

Les projets devront être axés sur les quartiers prioritaires de la ville Les Moulins-Point du Jour et L'Ariane-Le Manoir; Premier appel à propositions lancé en novembre 2016 en coordination avec le Conseil régional PACA autorité de gestion de l'enveloppe. MNCA (via la DFE et la Direction Habitat) est co-instructeur technique des dossiers déposés.

h/ Participation active aux grands réseaux européens assurant à la Métropole une influence politique auprès des institutions européennes (EUROCITIES, FRANCE URBAINE, PLATEFORME AGE, MOT, AVITEM, ERRIN...) : mise en place d'une veille très en amont des opportunités de financement tout en permettant une recherche facilitée des meilleurs partenaires en Europe dans le cadre de projets de coopération.

i/ Participation aux journées d'informations organisées à Bruxelles (ou en téléconférences) par les autorités de gestion et agences des programmes européens (ERASMUS, H2020...).

j/ Participation aux ateliers thématiques organisés en région et en zone transfrontalière lors du lancement des appels à propositions des programmes de coopération territoriale INTERREG.

k/ Communication interne et externe sur les activités européennes de la Métropole / Lobbying.

- Organisation des premières journées européennes de la coopération transfrontalière avec 400 participants (21 et 22 septembre 2016) ;
- Candidature aux Eurocities Awards 2016 parmi les trois finalistes européens et projection d'un film promotionnel au sujet du 27 Delvalle, lors de la conférence annuelle du réseau Eurocities le 17 novembre 2016 à Milan en présence de Madame Laurence NAVALES, conseillère municipale en charge des relations franco-italiennes ;
- Organisation en 2016 de trois conférences-débats autour des questions européennes animées par des élus métropolitains et des représentants des institutions européennes :
 - > 25 février 2016 : Conférence-débat « Ce que fait l'Europe pour protéger votre santé » en partenariat avec le Bureau du Parlement européen à Marseille, en présence de la députée européenne Michèle RIVASI
 - > 14 mai 2016 : Conférence-débat « L'histoire de la nation européenne » en présence du député européen Philippe JUVIN,
 - > 7 mars 2016 : Conférence-débat « L'UE et l'égalité des femmes et des hommes » en partenariat avec le Bureau du Parlement européen à Marseille en présence des députées européennes Elisabeth MORIN-CHARTIER et Sylvie GUILLAUME.
- Accompagnement à l'organisation du XV^e Forum Énergie et Géopolitique à Nice les 24, 25 et 26 novembre 2016 (délibération portée par la DFE) ;
- Élaboration d'un catalogue répertoriant les projets européens 2014-2020 de la Métropole, la VDN et le CCAS (sur papier et onglet sur site Internet) / travail en cours ;
 - Préparation d'une candidature de la Métropole au titre de capitale européenne de l'innovation (iCapital 2017) en collaboration avec différentes Directions opérationnelles et différents acteurs locaux ;
 - Aide au dossier de candidature au Prix Européen pour l'Intégration Sociale par le Sport, géré par le réseau EFUS en délégation du programme Erasmus+.

l/ Déplacements Bruxelles : Semaine européenne des villes et des régions (10-13 octobre 2016)

- Soutien de la candidature « Capitale européenne de l'innovation 2017 »,
- Contacts avec intervenants européens pour Innovative City 2017,
- Soutien pour le dossier « tourisme et sécurité » (analyse de l'impact économique post-attentat) et sur le dossier « Année touristique UE-Chine 2018 » auprès de l'Unité Tourisme de la Commission européenne,
- Stratégie de soutien pour le projet H2020 REUSEHEAT (dépôt début 2017),
- Participation au groupe de travail de la DG Transport de la Commission européenne sur les bus faibles/zéro émissions de CO₂.

m/ Rencontre avec le Directeur « Systèmes de santé, produits médicaux et innovation » (07.12.2016) de la Direction générale de la Santé de la Commission européenne

- Promotion européenne du 27 Delvalle et soutien pour le dossier de candidature « Agence européenne du médicament ».

n/ Suivi de la gestion des subventions européennes par les Directions opérationnelles porteuses de projets : contrôle des dépenses des CSF et des pièces justificatives à envoyer aux Autorités de Gestion, suivi financier à partir de SEDIT des titres émis, rapprochement P503, gestion de tableaux monitoring des encaissements...)

3. BILAN OPÉRATIONNEL PAR MISSION

3-1 Les projets financés par les programmes européens (déposés, programmés, mis en œuvre)	
7PCRD SMART CITY 2007-2013	CITY OPT : optimisation des systèmes énergétiques urbains et intelligents (projet mis en œuvre par l'agence de la Performance Énergétique NCA avec l'appui administratif ponctuel de la DFE) Débuté en juin 2013, ce projet s'est clôt en 2016 avec un séminaire final à Nice le 8 décembre 2016. NCA y a investi sur deux ans 193 800 € financés à 75% par les fonds européens. En cumulé, NCA a encaissé pour ce projet 85% de la subvention accordée.
IEV- CTMED 2007-2013	MED-3R : plateforme stratégique euro-méditerranéenne pour une gestion adaptée des déchets L'année 2016 a été consacrée à la certification (par la DFE) des dépenses des 15 partenaires en vue d'une clôture finale (suite à un audit de clôture effectué en juin 2106) et le versement à venir du solde final.

PO FEDER PACA 2007-2013	SUBVENTION GLOBALE FEDER Axe 4.1 « appréhender les espaces urbains sensibles dans l'approche globale de la ville pour contribuer et bénéficier du dynamisme économique ». En 2016, la clôture de la subvention globale a consisté à renseigner les Indicateurs, à ajuster des plans de financement, effectuer les paiements du solde FEDER, suivre la validation par la DRFIP des certificats de « Service Fait » pour paiement, effectuer le contrôle de 1^{er} niveau avec visite sur place et contrôle des pièces, valider les dossiers présentés au CCEP et les dossiers refusés. Préparation du rapport final d'exécution en cours de rédaction. SCIC : Smart City Innovation Center - Création de la 1^{re} plateforme de recherche collaborative sur la ville intelligente Projet programmé en décembre 2015, cette subvention FEDER a permis de financer à 50% les investissements de la Métropole pour le « Smart City Innovative Center » qui héberge entre autres l'IMREDD. FEDER cumulé encaissé en 2016 : 640 740 € soit 100% de la subvention accordée.
PO FEDER FSE PACA 2014-2020	<u>Sélection de trois dossiers FEDER (un déposé en 2015 et deux en 2016)</u> - Pôle d'échanges NIKAIA : subvention de 1 500 000 € FEDER accordée pour 6,7M € d'investissements éligibles (soit 22% de cofinancement européen). - Spot Mairie : subvention de 280 000 € FEDER accordée pour un coût total éligible de 560 000 € (soit 50% de cofinancement européen) - Monitoring Urbain Environnemental : subvention de 717 500 € FEDER accordée pour un coût total éligible de 1 750 000 (soit 41% de cofinancement européen). <u>Dépôt de deux dossiers en cours de programmation (prévue en 2017)</u> - Corridor écologique voie des 40 mètres : demande de 367 644 € FEDER pour un coût total proposé de 735 288 € (soit 50% de cofinancement européen). - Recyclerie des Moulins : demande de 459 498 € FEDER pour un coût total proposé de 918 996 € (soit 50% de cofinancement européen) Rejet d'un dossier en 2016 (déposé en 2015) - Pépinière Santé NCA (fonctionnement 2016-2018) : demande de 328 257 € FEDER. Le fonctionnement n'a pas été retenu comme éligible.

POIA FEDER 2014-2020	Soutien de la DFE au dépôt le 29 avril 2016 par la Direction Montagne d'une candidature de la Métropole au dispositif « Espace Valléen » autour de l'animation et l'itinérance en VTT à assistance électrique. Pour ce projet NCA a déposé une demande de FEDER de 276 525 € sur deux ans.
PDR FEADER 2014-2020	La Direction Biodiversité de NCA a obtenu 77 910 € de FEADER pour l'animation de trois sites NATURA 2000 pendant deux ans.
Programme de coopération territoriale ALPINE SPACE 2014-2020	ALPSIB : développement des investissements à impact social dans le massif alp n. Projet sélectionné en octobre 2016 et directement géré par la DFE débuté en novembre 2016. NCA investira 168 188 € financés à 85%.
Programme de coopération territoriale MED 2014-2020	MEDNICE : Networks for an Innovative Cooperation in Energy efficiency La Ville de Nice a été sélectionnée le 28 septembre 2016 comme chef de file d'un projet horizontal du programme MED sur la thématique de l'efficacité énergétique des bâtiments. Tout au long de 2015, le dossier avait été monté puis déposé en étroite collaboration entre le secrétariat EUROMED et la DFE. La Ville de Nice investira sur trois ans 246 650 € financés à 85% par les fonds européens.
HORIZON 2020 2014-2020	URBAN WASTE : Urban Strategies for Waste Management in Tourist Cities Sélectionné en décembre 2015, dans le cadre d'un consortium H2020 réunissant 28 partenaires européens, le projet permettra à NCA d'échanger et proposer des nouveaux pilotes pour une meilleure gestion des déchets liés à l'activité touristique. NCA y investira sur trois ans 170 895 € financés à 100% par les fonds européens. Une première avance de 30% a été accordée d'un montant de 51 268,80 €. Dépôt par la DFE de trois dossiers (financés à 100%) sur les appels à proposition dédiés à la sécurité (programmation attendue en 2017) · H2020 SEC 6. PRACTICIES (102 500 € demandés), · H2020 SEC 7. HARRIER (148 750 € demandés), · H2020 SEC 12. AVAIL (181 000 € demandés).

LIFE	NATURE4CITYLIFE : Projet déposé en septembre 2016 par la Région PACA avec la Métropole comme partenaire autour de la thématique des infrastructures vertes. NCA pourra notamment poursuivre ses opérations de boucles-découverte. La programmation est attendue au second trimestre 2017. NCA y investira sur trois ans 184 350 € financés à 60% par les fonds européens.
3-2 Réseaux européens	
	EUROCITIES : (réseau associatif regroupant près de 140 villes européennes, créé en 1986 et très influent auprès des institutions européennes pour défendre les intérêts des villes). La Métropole s'est activement engagée dans le réseau Eurocities avec notamment une participation technique (mais aussi politique) aux événements suivants : - Smart City Brokerage Event EUROCITIES, - séminaire d'amélioration des compétences avec les référents du forum affaires sociales, - meeting d'hiver du Forum Mobilité, - meeting d'hiver du forum Développement économique, - cooperation platform, - Conférence annuelle EUROCITIES 2016. En outre, la DFE a aussi : - organisé pour les Directions opérationnelles de la Métropole, deux jours de sensibilisation et formation au réseau animés par une policy officer du réseau venue de Bruxelles, - aidé la DGA EIE au montage, au dépôt et au lobbying du dossier papier puis film pour les « EUROCITIES AWARD 2016 » portant la candidature du « NICE URBAN CITY LAB » arrivée en final lors de la conférence annuelle de Milan, - aidé au montage et dépôt de dossier pour deux visites de villes européennes par la DGA Culture et la Mission promenade dans le cadre du projet EUROCITIES « CULTURE FOR REGIONS AND CITIES ». Résultat général : une visibilité renforcée de la Métropole au sein du réseau en 2016 dans la perspective de prise de responsabilité en 2017 ou en 2018.

	FRANCE URBAINE Réunit les anciennes ACUF et AMGVF. La DFE participe régulièrement aux réunions d'informations organisées par les différentes commissions de France Urbaine notamment sur les dispositifs de financements européens ou nationaux.
	AVITEM (Groupement d'intérêt public « Agence française des villes et territoires méditerranéens durables ») L'agence française des villes et territoires méditerranéens durables a pour objet de mettre en place un dispositif d'échange d'expérience, d'expertise, de formation et de coopération permettant de promouvoir des démarches intégrées de développement urbain et territorial entre les acteurs français et les pays de l'Union pour la Méditerranée. En adhérant à ce groupement en décembre 2012, la Métropole intègre une plateforme de partenariat facilitant l'ingénierie de projets urbains en Méditerranée. La DFE collabore avec le Pôle de Coopération de l'AVITEM, l'associant au montage de projet de coopération méditerranéen comme MEDNICE.
	La Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) – La Métropole a adhéré à la Mission Opérationnelle Transfrontalière au 1^{er} janvier 2012. La MOT est une association qui a pour objectif de faciliter la réalisation de projets transfrontaliers permettant à NCA de se positionner au mieux sur la future programmation transfrontalière 2014-2020. - Participation de la DFE à la plateforme des techniciens de la MOT, - Utilisation du bon à tirer 2015 et 2016 pour l'accompagnement aux Journées Européennes de la Coopération Transfrontalière de septembre 2016.

4. BILAN PROGRAMMATION 2016

Nombre de projets programmés	6 (y compris subvention globale FSE)
Coût total des projets programmés	11 630 524 €
Montant des subventions UE accordées	4 089 612 €
Taux d'intervention des fonds européens	35%

5. BILAN FINANCIER DES ENCAISSEMENTS EUROPÉENS 2016

Fonds Européens encaissés programmes 2007-2013	1 062 524,05 €
Fonds Européens encaissés programmes 2014-2020	185 305,80 €
Total de tous les Fonds Européens encaissés en 2016	1 247 829,85 €

C. LE MÉCÉNAT

La Direction des Financements Extérieurs a également pour mission de développer le mécénat sous toutes ses formes. Un agent a été affecté à temps complet sur ce poste depuis maintenant un an.

1. LES MISSIONS

- Informer les Directions de la Ville de Nice et de NCA sur l'approche du mécénat ;
- Effectuer une veille sur les opportunités de financements dans le cadre du mécénat ;
- Contribuer à la réflexion sur la mise en place du fonds de dotation ;
- Créer et mettre à jour des bases de données : catalogue de projets, listings de mécènes... ;
- Accompagner la mise en place de collecte de fonds notamment en partenariat avec la Fondation du patrimoine.

2. LES RÉSULTATS

- Veille sur les opportunités de financements et information auprès des services sur l'ouverture d'appels à projets par des fondations d'entreprises ;
- Élaboration de notes d'information portant sur les étapes du mécénat, la présentation des différents véhicules de collecte... ;
- Présentation du mécénat à différents services sous forme de power point ;
- Recensement des projets auprès des Directions et proposition d'un modèle de catalogue projets à destination des mécènes ;
- Identification des mécènes potentiels : réalisation d'une base de données répertoriant des mécènes par thématiques ;

- Présentation de projets de courriers à adresser aux mécènes avec proposition de plaquette et projet de maquette de dons en ligne ;
- Tableau de présentation comparatif de différentes plateformes de crowdfunding ;
- Renouvellement de l'adhésion à la Fondation du patrimoine : rédaction d'une convention avec la Fondation du patrimoine pour la restauration de l'Église-Abbatiale Saint-Pons et mise en place de la collecte de fonds.
La convention de partenariat avec la Fondation du patrimoine, pour la restauration de l'Église abbatiale Saint-Pons, a été signée le 16 janvier 2017.

DIRECTION DES CONTRATS PUBLICS

A. LES ORIENTATION ET MISSIONS

1. LE SERVICE DES MARCHÉS PUBLICS

La mission du service des marchés publics est de coordonner les achats de la ville, du CCAS et de la Métropole Nice Côte d'Azur en renforçant leur qualité et leur efficacité. Pour atteindre cet objectif, le service conseille et assiste les différents services acheteurs sur les parties juridiques et économiques des marchés ;

Il est composé de trois pôles et deux cellules qui interviennent sur la gestion des marchés publics, l'achat public ainsi que le suivi et l'exécution des marchés publics ;

Sa vocation est également de prendre en délégation et de garantir, par son expertise, une grande partie des procédures d'achat (préparation, lancement, tenue des instances décisionnelles, notification, suivi) ;

Cette assistance permet de renforcer la sécurité juridique des marchés, d'éviter les contentieux et donc de mettre en œuvre une politique d'achat efficace ;

Ses principales interventions, en plus d'assurer les procédures, portent sur le recensement des besoins, le soutien des services quant à la formalisation de la définition des besoins, l'analyse juridique, l'aide à la négociation, le suivi de l'exécution des marchés, l'évaluation des marchés et le renforcement du dynamisme du tissu économique.

2. LE SERVICE DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC ET PARTENARIAT PUBLIC PRIVÉ (DSP/PPP)

Le service apporte son expertise aux services municipaux et métropolitains chargés de la gestion des contrats de DSP de la Ville de Nice et de la Métropole.

Il met en œuvre les procédures de passation (création/renouvellement), avec l'appui des services gestionnaires, assiste ceux-ci dans le cadre du suivi de l'exécution et réunit chaque année la commission consultative des services publics locaux (CCSPL - examen de l'ensemble des rapports annuels d'activités).

À ce jour, 39 contrats de DSP (26 DSP formalisées, 12 DSP simplifiées et 1 PPP) sont concernés pour la Ville de Nice et 42 pour la Métropole (42 DSP formalisées).

La Direction des contrats publics compte un effectif total de 58 agents répartis comme suit :

- **Direction des contrats publics** : 3 agents (le directeur, 1 chargé de mission et 1 assistante de Direction).
- **Le service des marchés publics** (45 agents) est composé de deux cellules (cellule Assistance au processus d'achat et d'interface avec les opérateurs économiques, cellule Assistance au suivi et évaluation de l'exécution des marchés) et de trois pôles (pôle expertise et analyse, pôle commissions, pôle lancement notifications).
- **Le service DSP/PPP** (10 agents) est composé de deux pôles (pôle passation, suivi et contrôle des DSP VDN et MNCA, pôle contrôle et commissions de contrôle financier VCN et MNCA).

B. INTERVENTIONS DANS LES PROJETS ET ÉVÉNEMENTS MAJEURS

1. LE SERVICE MARCHÉS PUBLICS

a/ Améliorer la performance économique des achats

Le service des marchés publics a mené 38 études et 26 sourcing en 2016 (performance économique, étude de prix...).

Les actions de sourcing sont menées en amont du lancement des procédures (maximum 5 semaines avant) à l'initiative des services qui souhaitent dynamiser une concurrence pressentie faible ou s'assurer que les acteurs soient bien à l'écoute des avis d'appel public à la concurrence (AAPC).

26 actions de sourcing ont été menées en 2016 comme par exemple pour la maintenance des deux roues, la maintenance électrique, les fournitures et prestations de signalétique ou le transport d'agents...

Les études peuvent être initiées par les CAO, représentants du pouvoir adjudicateur (PA) ou les services. Elles sont de nature diverse et s'axent autour de grandes thématiques :

- De la veille technologique sur des domaines innovants ou nouveaux pour la collectivité ;
- Des analyses qualitatives des CCTP (principalement sur des marchés à bons de commande), en amont du lancement ou de la relance, impliquant le service technique mais également un panel d'entreprises ;
- Des analyses des offres financières d'Appel d'Offres, notamment pour aider à la détection d'Offres Anormalement Basses ;
- Des analyses des téléchargements de dossier de consultation des entreprises (DCE), à la demande de la CAO, lorsque que le niveau de concurrence est faible voir inexistant (absence d'offre).

24 études ont été conduites en 2016 portant notamment sur le marché de fabrication des boules de la promenade des Anglais ou le centre de maintenance Nikaia de la ligne Ouest-Est du tramway de Nice (bâtiments-ascenseurs)...

b/ Recensement annuel des besoins

Il a pour vocation essentielle d'anticiper et de permettre l'organisation des futures consultations, en déterminant les bons niveaux de consolidation des besoins et les procédures adéquates qu'il convient d'adopter.

Le service s'appuie sur le résultat de ce recensement annuel pour aider à définir et déclencher les procédures d'achat, en tenant compte de l'homogénéité des besoins et de leur estimation, évitant ainsi qu'un service ne se retrouve en cours d'année, isolé pour le lancement de ses achats.

Après analyse, les services sont contactés pour déclenchement des procédures transversales nécessaires, au vu de la programmation et des besoins transversaux émergents.

Seuls les besoins ponctuels et résiduels, nouveaux et imprévisibles, survenant en cours d'année seront traités et continuent de faire l'objet tout au long de l'année d'un recensement au cas par cas sur le forum des achats.

c/ Assurer la sécurisation juridique des marchés

Assistance juridique aux services dans la préparation et le montage de leurs dossiers ;

Contrôle de l'application de la nomenclature afin d'éviter les fractionnements ;

Contrôle des documents de la consultation de tous les marchés supérieurs à 90 000 € HT ;

Contrôle des rapports d'analyse de tous les marchés supérieurs à 90 000 € HT.

d/ Accompagnement des services

Assistance téléphonique des services ;

Réunions de préparation sur le montage des dossiers ;

Réunions d'assistance sur l'élaboration des modes opératoires.

e/ Assurer la veille juridique des marchés

Mise à jour régulière des documents type et des pièces proposées aux services opérationnels ;
Paramétrage du logiciel Amelia : mises à jour réglementaires effectuées par le SMP.

f/ Participer à l'évaluation des marchés

Suivi systématique des reconductions des marchés ;

Suivi d'exécution de marchés à la demande de la CAO, à la demande des services suite à l'apparition de difficultés d'exécution.

g/ Générer par nos interventions des économies

Le service des marchés publics a établi des indicateurs d'activités qui retracent les gains générés par l'activité et les interventions du service dans le cadre de la négociation.

Pour l'année 2016, 2 761 232 € de gains.

Le bilan des ventes aux enchères pour l'année 2015 s'élève à 88 291 €.

2. LE SERVICE DSP/PPP

a/ Procédures de passation

Une systématisation de l'association du service DSP-PPP aux procédures de passation a été mise en place depuis janvier 2015 (PPP MIN, parcs Autos Eze / Mozart / Cagnes-sur-Mer, crématorium, l'unité de valorisation énergétique de l'Ariane).

b/ Commissions de contrôle financier (CCF)

Elles sont orientées vers l'analyse financière des comptes des délégataires et de leurs activités. Ces analyses détaillées portent sur 3 années au minimum (N, N-1, N-2).

En 2016, les CCF ont eu lieu les 14 décembre pour NCA.

c/ Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

Elle examine chaque rapport d'activité produit par le concessionnaire.

Elle est consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur tout projet de délégation de service public, tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière et tout projet de partenariat.

d/ Contrôle sur l'exécution des DSP

Au-delà du contrôle financier mis en place au travers des CCF :

DSP NCA : actions ciblées sur les conditions d'exécution de l'ensemble des contrats tout au long de 2016.

A noter : en 2016, des contrôles renforcés des services gestionnaires en présence du service des DSP ont été organisés (13 visites sur sites dont Port de Beaulieu Plaisance, Crematorium).

En outre d'octobre à novembre 2016, des réunions de retour de contrôles des services gestionnaires ont donné lieu à l'établissement de 6 comptes-rendus pour MNCA (Auto bleue, Crematorium, Enedis, Ports, Secteur 4).

e/ Sensibiliser les services aux réformes et évolutions visant les délégations de service public

- Site intranet mis régulièrement à jour des nouvelles réglementations ;
- Informations régulières aux référents par mail ;
- Formation des agents : Des sessions de formations, relatives au contrôle financier des contrats de DSP ont été mises en place par le service des DSP, en collaboration avec le service formation et le CNFPT au bénéfice des services gestionnaires (Ville de Nice et Métropole). L'objectif est de permettre aux services gestionnaires de se perfectionner en matière de contrôle financier des DSP.

D. LES AXES STRATÉGIQUES ET PROJETS ASSOCIÉS

1. LE SERVICE DES MARCHÉS PUBLICS

Ateliers de travail

- Mise à jour complète du logiciel @melia et des documents type suite à la réforme du droit des marchés publics ;
- Ateliers de travail avec les représentants des pouvoirs adjudicateurs VDN et NCA ;
- Ateliers de travail interne SMP sur les impacts de la réforme ;
- Définition des politiques d'achat et axes juridiques avec les pouvoirs adjudicateurs (PA) ;
- Ateliers sur les modes opératoires des marchés de prestations intellectuelles pour les Directions habitat et développement urbain ;
- Réalisation d'un fichier excel de préconisations sur les fiches projet à destination des experts ;
- Mises à jour régulières sur les modèles de rapport ;
- Travail en collaboration avec les chargés de mission des pouvoirs adjudicateurs (PA).

Lancements-notifications

- Création de nouveaux modèles inhérents à la réforme du droit des marchés publics et mise à jour des procédures internes pour les services gestionnaires ;
- Suivi particulier de dossiers importants et procédures complexes.

Exécution

- Mise en place des dépenses d'annonces légales d'investissement par autorisation de programme ;
- Suivi d'exécution de marchés ;
- Présentation régulière des projets d'avenants au pouvoir adjudicateur ;
- Études et suivis d'exécution, avec notamment :
 - > Campagnes de mesures temporaires pour les réseaux d'assainissement et pluviaux (NCA) ;
 - > Fourniture de gadgets et d'objets promotionnels marqués (NCA) ;
 - > Estimations dans les marchés d'éclairage public et d'espaces verts (NCA).

Achat

- Reprise de l'article 28 du décret : services sociaux et autres services spécifiques ;
- Étude sur le marché des agences de voyage ;
- Suivi du partenariat UGAP dans le cadre des conventions et marchés de sécurité ;
- Participation à 4 réunions groupe achat France Urbaine ;

- Mutualisation de l'achat sur 4 secteurs : laboratoire de l'environnement, assainissement, CCAS, éclairage public et circulation ;
- Analyse du recensement des besoins et adaptation de la nomenclature 2016 ;
- Insertion : propositions sur le volet commande publique dans le cadre de la convention handicap FIP ;

Dynamiser le tissu économique et faciliter l'accès des TPE/PME

• Numéro vert à destination des entreprises

Mise en place et démarrage le 2 novembre 2015 d'une plateforme téléphonique Accueil aux marchés publics NCA, numéro vert 0800 05 06 06, destinée à répondre aux questions des entreprises, via la plateforme Allo Mairies.

Rencontres avec les entreprises : 32

Demande de référencements : 178

• Livre bleu à destination des entreprises

Parution du Livre Bleu à destination des entreprises : le Livre Bleu de l'achat public est un mode d'emploi simple destiné à aider les entreprises dans leurs démarches de réponse à une consultation.

• Rencontre avec les fournisseurs

La cellule assistance au processus d'achat et interface avec les opérateurs économiques a accès à une base de données nationales des entreprises. Cet outil permet d'identifier les entreprises sur des critères adaptés à chaque sourcing (taille des entreprises, personnel, CA... et éventuellement localisation (si intervention en urgence, maintenance ou travaux réguliers...)).

Lors des prises de contact, les entreprises sont invitées à s'inscrire sur le site www.e-marches06.fr afin de recevoir automatiquement les AAPC en fonction de leurs domaines d'activités. L'accès à l'information des AAPC, dès leur mise en ligne, contribue à un bon niveau de concurrence sur la procédure objet du sourcing, mais également toutes celles à venir.

En 2016, la cellule assistance au processus d'achat et interface avec les opérateurs économiques a rencontré 32 entreprises.

ÉTAT FINANCIER DES MARCHÉS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE
ANNÉE 2016

Entreprises niçoises			Entreprises de la Métropole		Entreprises Département/Provence-Alpes-Côte d'Azur		Entreprises nationales/internationales		TOTAL	
	Nombre de lots	Montant en euros	Nombre de lots	Montant en euros	Nombre de lots	Montant en euros	Nombre de lots	Montant en euros		
NCA	50	85 836 961	58	34 540 298	86	71 365 154	118	72 870 734	312	264 613 147

Négociation

Bilan de 4 ans de négociation (de 2012 à 2015)

Depuis 2012, la procédure de MAPA impose la négociation. Le recours à la négociation est systématiquement proposé dans toutes les procédures de MAPA et en progression depuis. Les gains sont inscrits dans les rapports d'analyse et consolidé dans un tableau des gains.

Dématérialisation

- Classement des dossiers archivés ou à archiver pour océrisation et numérisation (10 jours / 3 4 ETP par intervention) ;
- Participation au groupe de travail sur la dématérialisation des factures ;
- GED dématérialisation : suivi du process en COPIL et conduite des ateliers recensement et nommage des pièces ;
- Évolution du logiciel @melia : dans le cadre de la maintenance en interne du logiciel @melia et de la réforme du droit des marchés publics, 122 ateliers ont été tenus ;
- Ateliers de travail sur le logiciel « @melia » : 20 séances.

Commissions

- Organiser et assurer le bon déroulement de toute la procédure (lancement, CAO, notifications) des marchés nécessaires au SYMISCA ;
- Gestion des commissions des marchés du tramway (contrôle pièces candidatures...) ;
- Nouvelle organisation mise en place au sein du pôle CAO pour la gestion des candidatures : distinction des cas simples et des cas complexes.

Reprise en régie

- CFA : début de reprise d'activité au 1^{er} janvier 2017 (actes préparatoires dès septembre 2016) ;
- Réunion d'audit sur l'activité : recensement des besoins, cartographie des marchés ;
- Mise en place de comités de pilotage ;
- Reprise en régie du stationnement sur voirie ;
- Stationnement en ouvrage : étude sur le mode de gestion des ouvrages.

2. LE SERVICE DSP/PPP

Formation

Formation des services gestionnaires au contrôle comptable et financier des DSP et PPP

L'objectif est de permettre aux services gestionnaires de se perfectionner en matière de contrôle financier des DSP.

Harmonisation des procédures sur les deux entités

Harmonisation des procédures de passation Ville de Nice et Nice Côte d'Azur

Intervention du service DSP

- Rédaction et diffusion d'un guide pour harmoniser l'intervention du service DSP dans les procédures de passation et l'exécution des contrats de DSP. Le service des DSP intervient désormais, pour les DSP Ville comme pour les DSP NCA :

En passation : en attribution de certaines étapes de la procédure (notamment organisation de COPIL, de réunions préparatoires au lancement, gestion de la publicité, réception des plis, organisation des CDSP, CCSPL, information des candidats non retenus, avis d'attribution) et en collaboration pour les autres étapes ;

Exécution et contrôle : en attribution de certaines missions (détermination des plans de contrôle, organisation de comités de pilotage, organisation et gestion de la CCF) et en collaboration pour les autres.

Ce guide a été diffusé auprès de l'ensemble des services gestionnaires et présenté aux DAF en 2016.

- Mutualisation du traitement des factures de la Direction des contrats publics ;
- Organisation interne modifiée pour une optimisation du fonctionnement du service DSP ;
- Mise en place de modes opératoires sur les critères de jugement.

SEMIACS

Poursuite de la reprise des deux activités

Exécution

Planning de visite pour les contrôles.

E. INDICATEURS D'ACTIVITÉ 2016

1. LE SERVICE MARCHÉS PUBLICS

Lancements de marchés Délai de traitement	inférieur à 1 mois	inférieur à 2 mois	supérieur à 2 mois
MNCA MAPA	59	9	1
MNCA FORMALISES	96	33	0
Total	155	42	1

Notifications Délai de traitement	En 2 mois	De 2 à 4 mois	De 4 à 6 mois	Supérieur à 6 mois
MNCA MAPA	0	0	0	0
MNCA FORMALISES	23	55	41	6
Total	23	55	41	6

Nombre de fiches de lancement traitées en 2016	
MNCA	320
TOTAL DES LOTS	320
Nombre de marchés infructueux et sans suite	
MNCA	21
TOTAL DES LOTS	21
Nombre d'actes de sous traitance	
MNCA	341
TOTAL DES LOTS	341
Nombre d'avenants	
MNCA	119
TOTAL DES LOTS	119
Nombre de suivis de reconductions	
MNCA	945
TOTAL DES LOTS	945

Commissions d'Ouverture des Plis (COP) et Commission d'Appel d'Offres (CAO)

2016	Métropole Nice Côte d'Azur
Commission d'Ouverture des Plis	108
Commission d'Appel d'Offres	40
Commissions ad hoc	8
Commissions MAPA	28
Jury	4

2. LE SERVICE DSP/PPP

Commissions tenues en 2016

NCA					
CCSPL		CDSP		CCF	
1	19 janvier 2016	1	11 février 2016	1	1 ^{er} février 2016
2	4 juillet 2016	2	17 mars 2016	2	14 décembre 2016
3	20 septembre 2016	3	2 juin 2016		
4	8 novembre 2016	4	24 juin 2016		
		5	30 juin 2016		
		6	31 août 2016		
		7	18 novembre 2016		

F. OPTIMISATION FINANCIÈRE DES ACHATS ET OBJECTIFS 2017

1. LE SERVICE DES MARCHÉS PUBLICS

Le service des marchés publics a établi des indicateurs d'activités qui retracent les gains générés par l'activité et les interventions du service grâce à la négociation.

Année 2016

Négociations menées 140

Gains suite aux négociations (hors dossier tramway) : 2,7 M€

Gains suite aux négociations tramway : 16,6 M€

• Développement durable et Agenda 21

Dans le cadre du renouvellement, pour la période 2018-2022, de l'actuel agenda 21 de la Métropole, et après diagnostic et évaluations des précédentes actions engagées sur le volet commande publique, développer de nouveaux axes stratégiques et indicateurs.

• Dématérialisation

Anticiper et préparer la dématérialisation totale des marchés publics.

1er atelier sur la dématérialisation des marchés publics dans la perspective du 1^{er} octobre 2018 : impacts juridiques, organisationnels et techniques.

• Logiciel marchés publics

> Faire évoluer le logiciel marchés publics

> Maintenir le logiciel @melia en interne et intégrant les différentes réformes

• Déploiement d'une démarche d'open data sur les données essentielles des marchés publics

Veiller à la bonne application des pénalités

Projet de programmation et de rationalisation des achats en corrélation avec le budget

Reprise des ateliers sur les modes opératoires

Transfert du CFA de CARROS vers MNCA – Impact

- Résiliation marchés / contrats passés hors procédures marchés publics
- Avenant de transfert
- Absorption des besoins CFA par des marchés correspondants aux prestations CFA
- Lancement de nouveaux marchés sur des besoins spécifiques

Le CFA travaille actuellement avec 182 fournisseurs.

- Expertise et accompagnement reprise de l'activité stationnement en ouvrage (2017) : mise en place de l'EPI stationnement en ouvrage

Opérations principales

Marché Agent Licensing (VDN+NCA)	Notification 2 nd trimestre 2017
Travaux Endiguement Grand Arenas (NCA)	Notification prévisionnelle : fin 1 ^{er} trimestre 2017
Tramway Ligne 3	

2. LE SERVICE DSP/PPP

• Objectifs

Optimisation des redevances

Renforcement des clauses des cahiers des charges

• Sur la répartition des interventions, proposition d'organisation :

Pour NCA : poursuivre et renforcer la collaboration entre les services gestionnaires et le service DSP dans les procédures de passation, l'exécution et le contrôle.

Cette organisation est mise en place depuis janvier 2015.

• Mise en place d'un process de sécurisation des procédures

• Communication autour du guide et accompagnement des services gestionnaires

Centralisation de la gestion de la CCSPL

Depuis janvier 2015, le service DSP assure l'organisation des CCSPL NCA.

• Gestion en régie – DSP NCA

De 2013 à 2015, plusieurs services publics ont été repris en régie : transports, certains contrats eau (contrat de la Ville de Nice).

• Contrôle de l'exécution des DSP

Mise en place d'un programme de contrôle de chaque DSP en relation avec les services gestionnaires et le pôle contrôle des DSP.

• Politique d'achat

Sourcing et benchmarking pour le service DSP (parking, documents à joindre lors du conseil pour le choix du délégataire).

• Transfert de la compétence sur l'autorité concessionnaire des plages, du port de Nice et évolution de la gestion de la compétence distribution d'électricité

- > Recensement des contrats existants
- > Préparation des procédures
- > Lancement des DSP

**DIRECTION GÉNÉRALE
ADJOINTE AMÉNAGEMENT,
LOGEMENT ET MOBILITÉ**

DIRECTION AMÉNAGEMENT ET URBANISME LE SERVICE FONCIER

A. LES OBJECTIFS PRINCIPAUX

Composé de 3 cellules, le Service Foncier assure la mise en œuvre de procédures foncières adaptées et réalisées par :

- **La cellule technique comprenant :**

- > un bureau d'études chargé de l'établissement des dossiers techniques (plan, note d'urbanisme...),
- > une cellule inventaire chargée de recenser et d'archiver les biens acquis par la Ville de Nice et la Métropole.

- **La cellule conduite des procédures qui gère :**

les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) et le suivi des droits de préemption urbains sur l'ensemble du territoire Métropolitain et l'instruction des procédures foncières et les rédactions des actes administratifs liés à :

- > l'accompagnement d'opérations urbaines,
- > l'acquisition amiable, et à l'exercice du droit de préemption urbain ou de mise en demeure d'acquérir,
- > la mise en place des procédures judiciaires et administratives de l'expropriation,
- > la vente de biens,
- > la finalisation administrative des servitudes eau et assainissement,
- > la procédure de désaffectation et de classement/déclassement de voies,
- > la procédure d'intégration des biens sans maître,
- > les formalités de publicité foncière.

- **La cellule administrative et financière qui a pour mission l'élaboration des budgets et le suivi de la comptabilité, des marchés publics, ainsi que le contrôle et le suivi des délibérations.**

Ces procédures sont conduites dans le souci d'une sécurisation juridique optimale, par un travail en étroite collaboration avec la Direction des Affaires Juridiques mais également grâce à l'assistance spécifique de cabinets d'avocats pour représentation au Tribunal Administratif ou devant le juge de l'expropriation.

L'ensemble des transactions conduites, prennent appui sur des saisines opérées auprès de France Domaine (Service de l'État) sur la base d'un dossier complet réalisé par le service.

B. LES GRANDES OPÉRATIONS RÉALISÉES OU EN COURS

Le service a conduit les acquisitions, ventes et procédures foncières dans le cadre de dossiers de grande envergure tels que :

- La ligne 2 du tramway
- Opérations d'aménagement EPA NICE-MERIDIA, GRAND ARÉNAS
- Relocalisation du MIN sur le site de la Baronne
- Restructuration du pôle Gare Thiers
- Eco quartier du stade du Ray
- Aménagement site Gare du Sud
- Quartier St Jean d'Angely- site de Vauban Roquebillière - Projet ADIM
- Transferts patrimoniaux dans le cadre du transfert des compétences voirie, stationnement, gestion des déchets ménagers et assimilés, assainissement, eau et cinéraire.
- Parc des Sports de l'Ouest – acquisition du foncier
- Eco quartier Saint Isidore - IKEA
- Voiries : Cap 3000 et Polygone - procédure d'expropriation : les Tuilières à Cagnes-sur-Mer, chemin de Crémat, chemin de Gairaut, avenue Pierre Emmanuel à Nice.

Le service intervient également en matière :

- de programmes de rénovation urbaine et du PLH notamment sur Nice avec :
 - > le PRU des Moulins, de l'Ariane, le PNRQAD...
 - > la préemption dans le cadre des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA),
 - > la délégation du droit de préemption et DUP à l'EPF.
- de voirie (l'élargissement des routes),
- d'eau, d'assainissement et de collectes des déchets,
- d'équipements publics, de stationnements, d'aménagements d'espaces publics,
- de classements de voiries dans le réseau des voies métropolitaines.

C. LES GRANDS AXES D'ACTION

- Diminution de l'externalisation des procédures : les actes sont pour la plupart rédigés par les agents du service sauf dans les cas les plus complexes, ce qui permet des économies importantes afférentes aux honoraires ;
- Suivi et contrôle des acquisitions et ventes foncières confiées à des notaires et des procédures confiées à des avocats ;
- Positionnement du service en socle des grands dossiers d'aménagement et d'équipement du territoire ;
- Coordination avec les services de l'État : France domaine, la Préfecture, le juge de l'expropriation dans le cadre des procédures d'expropriation ;
- Conseil et aide aux communes métropolitaines.

D. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

Le service est composé de 30 agents répartis dans 3 entités : une cellule technique, une cellule chargée des procédures foncières et une cellule administrative et financière.

En 2016, le service foncier a élaboré :

- 161 plans parcellaires dans le cadre des projets en cours ;
- 196 actes administratifs et notariés (acquisitions, ventes, traités amiables d'adhésion, promesses de vente, servitudes...) ;
- 20 procédures d'expropriation, sont en cours, dont celles concernant la ligne 2 du tramway, l'élargissement de l'avenue des Tuilières à Cagnes-sur-Mer...) ;
- 620 déclarations d'intention d'aliéner déposées, dont 3 169 sur la commune de Nice et 2 451 sur les autres communes dont 19 ont fait l'objet d'une délégation de l'exercice du droit de préemption à une commune membre ou à l'Établissement Public Foncier ;
- 107 délibérations (2 au conseil métropolitain, 64 au bureau métropolitain, et 41 au conseil municipal).

E. LE BUDGET

Le service est mutualisé et fonctionne avec :

- 2 budgets principaux (Ville de Nice et Métropole Nice Côte d'Azur)
- les budgets annexes de la Métropole Transport, Assainissement, Eau et Stationnement.

Pour l'année 2016, cela représente sur le budget de la Métropole :

- 5 081 053 € de dépenses réalisées en investissement (dont 809 754 € consacrés aux acquisitions foncières du tramway) ;
- 358 941 € de dépenses réalisées en fonctionnement ;
- 968 075 € de recettes.

Pour l'année 2016, cela représente sur le budget de la Ville de Nice :

- 8 075 832 € de dépenses réalisées en investissement ;
- 74 800 € de dépenses réalisées en fonctionnement ;
- 1 390 001 € de recettes.

Pour l'ensemble de ses missions, le service foncier a mobilisé en 2016, 2 marchés publics :

- prestations de géomètre ;
- prestations de conseils et d'analyses juridiques.

LE SERVICE PLANIFICATION URBAINE

A. LES OBJECTIFS PRINCIPAUX

La Métropole exerce sa compétence en matière de planification depuis le 1^{er} janvier 2014 sur un territoire composé de 49 communes, dont 43 communes sont couvertes par un document d'urbanisme (28 PLU, 7 POS et 8 cartes communales) et 6 communes appliquent le Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Les principaux objectifs du service planification sont les suivants :

- Élaboration du PLU métropolitain, premier document d'urbanisme couvrant l'intégralité du territoire métropolitain, et valant plan de déplacements urbains (PDU) dans un objectif d'approbation en avril 2019 ;
- Évolution des documents d'urbanisme des communes pour permettre la réalisation de leurs projets et intégrer les mesures nécessaires aux évolutions législatives, dans l'attente de l'approbation du PLU métropolitain ;
- Création d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) sur le patrimoine architectural et paysager que représente le site exceptionnel de la Promenade des Anglais et des quartiers de Nice urbanisés au XIX^e siècle pour accueillir les hivernants (centre ville et pied de collines où sont implantés les anciens palaces et villas de prestige) ;
- Élaboration du mode d'occupation du sol (MOS) du territoire.

B. LES GRANDS AXES D'ACTION, LES OPERATIONS ET ACTIONS ASSOCIEES

1. L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN (PLUM)

Prescrit par délibération du conseil métropolitain en date du 15 décembre 2014, le PLU métropolitain tiendra lieu de Plan de Déplacements Urbains (PDU). Ce sera le premier document d'urbanisme couvrant l'intégralité du territoire.

Son approbation est prévue pour avril 2019.

L'ambition pour la Métropole est de construire un territoire d'équilibre entre mer et montagne, attractif et innovant, compétitif et solidaire, respectueux de son environnement et prenant en compte les spécificités des communes.

Le PLUm est élaboré grâce aux groupes de travail régulièrement organisés avec les maires et les services communaux, au sein desquels sont établis le diagnostic, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), le futur règlement, le zonage et autres prescriptions d'urbanisme (emplacements réservés, les espaces boisés classés, etc.).

Les principales actions menées en 2016 sont les suivantes :

- L'élaboration du diagnostic et du PADD avec la tenue de 6 Groupes de Travail associant les maires les 25 janvier, 29 février, 25 avril, 30 mai, 5 octobre et le 15 novembre 2016.

Le dernier groupe de travail du 15 novembre a permis de soumettre le diagnostic et le PADD à concertation publique, avant son approbation par le conseil métropolitain ;

- La tenue de 2 séminaires de travail pendant le mois de septembre 2016 avec un premier séminaire pour les 27 communes couvertes par un PLU, et un second pour les 22 communes couvertes par un POS, une carte communale ou en RNU ;
- La conduite de 60 réunions de concertation publique portant sur le diagnostic et le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) tenues dans les 49 communes de la Métropole.

Le calendrier prévisionnel de l'élaboration du PLU métropolitain est désormais le suivant :

novembre/décembre 2017	Réunions de concertation publique, dans les 49 communes de la Métropole, portant sur l'avant projet de PLUm
mars 2018	Délibération d'arrêt du projet de PLUm par le conseil métropolitain
septembre/octobre 2018	Enquête publique dans les 49 communes
mars/avril 2019	Délibération d'approbation du PLU métropolitain par le conseil métropolitain

2. L'ÉVOLUTION DES DOCUMENTS D'URBANISME DES COMMUNES DE LA MÉTROPOLE

Parallèlement à l'élaboration du PLU métropolitain, la Métropole poursuit les procédures d'évolution des documents d'urbanisme des communes pour permettre la réalisation des projets identifiés.

En 2016, 38 procédures d'évolution ont été menées :

- **14 procédures de modification de POS/PLU ont été approuvées ;**
- **14 procédures de modification de POS/PLU ont été engagées ;**
- **1 procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) avec mise en compatibilité a été approuvée :** DUP « sortie ouest de la voie Mathis » à Nice ;
- **3 procédures de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) avec mise en compatibilité sont en cours :** DUP « les Traverses » à Levens, DUP « La gare » La Trinité, DUP « Marcel Pagnol » à Cagnes-sur-Mer ;
- **2 procédures de Déclaration de Projet (DP) avec mise en compatibilité ont été approuvées :** DP « réalisation opération immobilière secteur place Saint-Claude » à Aspremont, DP « réalisation du centre de service incendie et de secours quartier du Brocarel » à Tourrette-Levens ;
- **2 procédures Déclaration de Projet (DP) avec mise en compatibilité sont en cours :** DP « les Combes » à Nice, DP « Les Prés » à Gattières ;
- **1 procédure de révision de carte communale est en cours** à Saint-Dalmas-le-Selvage, en vue de l'intégration de l'Unité Touristique Nouvelle (UTN) de Sestrières ;
- **1 procédure « Unité Touristique Nouvelle » est en cours pour le projet de refuge** à Sestrières à Saint-Dalmas-le-Selvage.

L'ensemble de ces travaux a représenté en 2016 :

- 14 enquêtes publiques ou mises à disposition du public,
- 19 délibérations.

3. LES PROCÉDURES COMPLÉMENTAIRES

Le service planification est également chargé d'élaborer l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) sur la commune de Nice sur le territoire de la promenade des Anglais et ses quartiers voisins au nord.

Les actions principales menées en 2016 dans le cadre de cette procédure sont les suivantes :

- mise à l'étude de l'AVAP par délibération du conseil métropolitain du 19 février 2016 ;
- marché public de prestations intellectuelles - assistance à maître d'ouvrage pour la création d'une AVAP.

C. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

L'équipe du service de la planification compte 28 agents.

Le budget 2016 voté s'élève à 983 600 € dont 153 600 € en fonctionnement et 830 000 € en investissement.

Pour l'ensemble de ses missions, le service de la Planification mobilise 7 marchés publics pour les actions suivantes :

- procédures d'urbanisme emportant changement des POS/PLU et cartes communales, évaluations environnementales et études d'incidences Natura 2000 des procédures d'urbanisme des communes de NCA ;
- élaboration du PLU métropolitain ;
- prestations de conseil et d'assistance juridique pour l'élaboration du PLU métropolitain ;
- élaboration du mode d'occupation du sol ;
- élaboration de la trame verte et bleue.

LE SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT

A. LES OBJECTIFS PRINCIPAUX

Le service de l'aménagement assure la conduite des études et des opérations relevant de l'aménagement pour l'ensemble des communes de la Métropole Nice Côte d'Azur : il accompagne les projets et assure la cohérence des politiques territoriales.

Dans ce cadre, le service a pour vocation, sur des missions conduites principalement en interne à élaborer des études territoriales à grande échelle comme des études opérationnelles. Les études de faisabilité urbaine sont ainsi accompagnées de propositions sur le montage avec plannings associés, et bilans financiers prévisionnels.

En développement de projets, le service conduit également les procédures de consultation, pour les marchés de maîtrise d'œuvre ou les consultations de promoteurs-concepteurs, et intervient en appui du service planification pour la mise en œuvre des procédures réglementaires (déclaration de projet, Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)...).

Les réflexions menées sur les cofinancements des opérations d'aménagement ainsi que sur la fiscalité de l'aménagement permettent au service d'être force de proposition en termes d'équilibre financier des différentes opérations et de mettre en place concrètement les dispositifs de participation des opérateurs privés au financement des équipements publics.

Le service intervient également en soutien des actions d'autres Directions métropolitaines notamment les Directions Habitat et Dynamique Urbaine (faisabilité constructive en vue de développer le logement social, PRU, etc.) et du Développement du Moyen Pays et Montagne en maîtrise d'œuvre de projet.

Il travaille aussi en étroite collaboration avec la SPL Côte d'Azur Aménagement ou l'EPA Plaine du Var sur les projets portés par ces établissements.

B. LES GRANDS AXES D'ACTION, LES OPÉRATIONS ET ACTIONS ASSOCIÉES

Les grands axes d'actions portés au cours de l'année 2016 sont les suivants :

1. AU TITRE DES ÉTUDES

Commune de NICE

> QUARTIERS EST

- Faisabilité sur 4 sites prioritaires identifiés (Saint-Jean d'Angély, Pont-Michel, Ilot Nettoyement, SPADA) et accompagnement du projet sur le site des Comptoirs Métallurgiques du littoral ;
- Extension Delvalle : Étude de préfaisabilité ;
- Ilot Auvare - Vauban : Étude de préfaisabilité ;
- Ilot du nettoyage : Études de préfaisabilité.

> MÉRIDIA : étude sur les Fonciers métropolitains.

> HÔPITAL SAINT-ROCH : faisabilités constructives.

> INTERFACE AVEC L'EPA ET SUIVI DES ÉTUDES EN COURS : Grand Méridia et basse plaine du Var (de Grand Méridia à Lingostière), études pour l'aménagement du quartier des Plans à Carros.

> ÉTUDES URBAINES DANS LE CADRE DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RÉNOVATION URBAINE (NPRU), phase 2, en lien avec le Service Renovation Urbaine, sur les secteurs des Moulins à Nice (phase 2), de la Porte de France à Saint-Laurent du Var.

Commune de Beaulieu-sur-Mer

Étude de faisabilité sur les parcelles communales (gymnase, école) en socle d'un prévisionnel de concession d'aménagement à la SPL Côte d'Azur Aménagement.

Commune de Cagnes-sur-Mer

Secteur Le Malvan et Renault bord de mer : élaboration d'une OAP dans le cadre de la modification n°3 du PLU.

Commune de Carros

Secteur de l'Evêché : diagnostic agricole, urbain et paysager.

Commune de Colomars

Pré faisabilités sur les servitudes d'attente de projet 1 et 2.

Commune de Gattières

Secteur « Le Pré » - « Les Vignasses » : Étude centre village.

Commune de Gilette

Bec de l'Estéron : proposition de principes d'aménagements.

Commune de La Trinité

Porte de la Gare : aménagement d'un îlot urbain avenue du Général de Gaulle en lien avec la Direction Habitat.

Commune de Levens

Secteur Les Traverses: Étude de pré-faisabilité urbaine avant DUP conduite par l'EPF PACA.

Commune de Saint-Jeannet

Étude urbaine sur le pôle d'échange Le Peyron et sur l'entrée du village (côté Tourraque) avec élaboration d'une OAP dans le cadre de la modification n°3 du PLU.

Commune de Saint-André-de-la-Roche

Secteur La Pointe : élaboration d'une OAP dans le cadre de la modification n°2 du PLU.

Commune de Saint-Laurent-du-Var

Square Bènes: Étude de faisabilité, montage et bilan en socle de la concession d'aménagement confiée à la SPL Côte d'Azur Aménagement.

Les Pugets : Étude de faisabilité urbaine, architecturale et paysagère.

2. AU TITRE DES MONTAGES OPÉRATIONNELS ET SUIVI DE PROJETS

Commune de Nice

Projet de renouvellement du secteur du Ray : conduite des procédures de consultation (marché de maîtrise d'œuvre paysagère, consultations promoteurs-concepteur) et pilotage des procédures réglementaires (modification du PLU en appui du service planification, Archéologie préventive, dossier de demande de dérogation pour la destruction d'espèces protégées), coordination des différentes Directions intervenant sur le site, tenue des comités techniques et de pilotage...

Opération Thiers-Est/Avenue Jean-Médecin, conduite des procédures de consultation, pilotage des procédures réglementaires (PLU) et foncières, mobilisation d'un comité d'enseignes...

Commune de Cagnes-sur-Mer

Élaboration de la concession d'Aménagement relative au projet de la Villette à Cagnes-sur-Mer

Commune de La Gaude

Conduite du PPP pour la création de la plate-forme agroalimentaire et horticole sur le site de La Baronne (45 000 m² de surface de plancher ; coût d'investissement de 70,5M€ HT)
Conduite du dialogue compétitif et pilotage du projet

Commune de Saint-André-de-la-Roche

Élaboration et mise au point de conventions de Projet Urbain Partenarial (PUP), en recherche de participations financières privées sur une opération immobilière de 44 logements

Commune de Saint-Laurent-dur-Var

Secteur Square Benes : Élaboration de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, et de la concession d'aménagement, l'instauration d'un périmètre de PUP et rédaction d'une OAP en lien avec le service planification.

C.LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

Le service mutualisé est composé de 12 agents.

En termes budgétaires, le service a fonctionné en 2016 :

- sur le budget principal NCA (investissement + fonctionnement) sur 803 376€, dont 318 000€ de subvention versée à l'EPA et 2 645€ de participation à la SPL AREA PACA,
- sur le budget investissement de 894 329€ inscrit au budget principal de la Ville de Nice.

Pour l'ensemble de ses missions, le service Aménagement mobilise de façon transversale les 5 marchés publics suivants :

- un marché à bon de commande « Programmation urbaine »,
- un marché à bon de commande d'assistance juridique,
- un accord-cadre multi attributaire « Études de pré-faisabilité opérationnelle », avec, en 2016 un marché subséquent de maîtrise d'œuvre notifié.

LE SERVICE MÉTROPOLITAIN DES AUTORISATIONS D'URBANISME ET DES PERMIS DE CONSTRUIRE

La Métropole a créé au 1^{er} juillet 2015 un Service Métropolitain des Autorisations d'Urbanisme et des Permis de Construire (SMAUPC) afin de reprendre le relais d'instruction des services de l'État sur les autorisations d'urbanisme, avec une adhésion de 21 communes dès le 1^{er} juillet 2015 :

Aspremont, Beaulieu-sur-Mer, Belvédère, La Bollène-Vésubie, Colomars, Eze, Gillette, Isola, Levens, Nice, Rimplas, Roquebillière, La Roquette-sur-Var, Saint-Blaise, Saint-Etienne-de-Tinée, Saint-Jean Cap Ferrat, Saint-Jeannet, Saint-Martin-Vésubie, Tourrette-Levens, Valdeblore et Villefranche-sur-Mer, complétée par la commune de La Tour-sur-Tinée depuis le 1^{er} mars 2016.

A. LES OBJECTIFS PRINCIPAUX

Les principaux objectifs du SMAUPC sont les suivants :

- **Assurer l'instruction des autorisations d'urbanisme des communes adhérentes**, dont la délivrance reste néanmoins assurée par chacun des maires compétents.
- **Assurer la sécurité juridique des décisions proposées aux Maires**

50 recours gracieux ont été déposés à l'encontre des décisions prises : le SMAUPC a réexaminé chacune de ces demandes pour conclure à la confirmation de la décision du maire.

Le service du Contrôle de Légalité a adressé 7 lettres d'observation à l'encontre des décisions prises mais, au regard des précisions apportées, le Préfet n'a déféré qu'une seule décision devant le Tribunal Administratif, qui a rendu son jugement en faveur de la solution proposée par le SMAUPC.

Aucun jugement du Tribunal Administratif n'a été rendu défavorablement à l'encontre d'une décision prise sur les conseils du SMAUPC.

- **Fournir une assistance technique et juridique aux communes**

Le SMAUPC répond en moyenne à 3 demandes de conseils par semaine, soit environ 160 réponses sur l'exercice 2016.

Le service métropolitain assure en outre une diffusion aux communes de la veille juridique effectuée par le Pôle Juridique et Contentieux.

- **Mettre l'expertise du Pôle Juridique de la Ville de Nice au service des communes adhérentes et répondre aux demandes en matière de conformité et de contentieux.**

Le Pôle Juridique et Contentieux du SMAUPC traite les déclarations de conformité de 22 communes, dont celle de Nice ainsi que les recours adressés contre les décisions des maires.

Pour l'exercice 2016, 135 déclarations attestant d'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) ont été traitées dont 127 ont donné lieu à une visite de chantier.

137 recours de tiers ont par ailleurs été enregistrés.

B. LES OPÉRATIONS RÉALISÉES

Sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 :

- Le SMAUPC a traité pour les 22 communes adhérentes :
 - > 223 certificats d'urbanisme,
 - > 285 déclarations préalables (y compris lotissements),
 - > 5 permis d'aménager,
 - > 15 permis de démolir,
 - > 329 permis de construire.

C. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

Le service compte au total 10 agents dont 1 chef de service :

- L'équipe d'instruction compte 4 agents et son budget 2016 s'élève à 223 000 €.
- L'équipe du Pôle Juridique et Contentieux en charge du contrôle des conformités, du suivi juridique et contentieux compte 5 agents et son budget 2016 s'élève à 184 000 €.

La totalité des coûts de fonctionnement du pôle d'instruction et juridique contentieux métropolitain est avancée par la Métropole et remboursée intégralement par les communes adhérentes au terme de chaque année.

Le SMAUPC a travaillé en étroite collaboration avec la Direction des Systèmes Informatiques et les différents services techniques internes pour développer des outils et méthodes de travail performants tels que :

- le déploiement d'un logiciel informatique en version multi-communes accessible à chaque commune adhérente via Internet ;
- la numérisation des dossiers en cours d'instruction pour recueillir les avis des services techniques internes (Numérisation, Assainissement, Eau potable, DPGR, Voirie, etc) par voie dématérialisée ;
- le développement d'un outil de cartographie spécifique à l'instruction des autorisations d'urbanisme.

LE SERVICE OBSERVATOIRE ET DYNAMIQUES MÉTROPOLITAINES

A. LES OBJECTIFS PRINCIPAUX

L'observatoire métropolitain a été créé en comité technique paritaire du 15 décembre 2015. Cette création répond à la nécessité d'améliorer la connaissance du territoire métropolitain, par la production de données opérationnelles et spécifiques, dans un souci de mutualisation des informations, de rationalité des coûts et d'échanges entre les services.

Cet outil doit également promouvoir de nouvelles approches telles que l'innovation, les mesures d'attractivité des espaces métropolitains, les référentiels de développement durable et ce en lien avec les politiques prioritaires conduites par la Métropole Nice Côte d'Azur.

Dans le cadre de ses missions, l'observatoire a pour vocation de :

- mettre en place une gouvernance technique et politique ;
- mobiliser un cercle de partenariat ;
- développer des thématiques d'observation prioritaires : données INSEE, foncier, dynamique de construction et habitat dans un premier temps, déplacements - transports et économie dans un second temps ;
- assurer le traitement et la communication des données.

B. LES OPÉRATIONS RÉALISÉES OU EN COURS

1. LA MOBILISATION DE PARTENARIATS

- au travers d'entretiens conduits en 2016 avec les principaux partenaires institutionnels dont l'ÉTAT, la région PACA, les EPCI limitrophes et les chambres consulaires, ainsi qu'avec diverses autres structures ayant déjà capitalisé une certaine expérience en la matière comme l'INSEE, la FNAU et d'autres Métropoles françaises ;
- par la mobilisation d'interfaces actives dans certains dispositifs d'observation déjà engagés au niveau régional et national afin de gagner plus rapidement en efficacité et en lisibilité.

2. L'OBTENTION DES BASES DE DONNÉES SUIVANTES

- Le fichier « Demandes de Valeurs Foncières » (DVF) issu de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) ;
- Le fichier « foncier présumé public » : convention en cours de signature avec la Direction Ministérielle à l'Action Foncière et Immobilière ;
- Le fichier « autorisations d'urbanisme » ;
- Les données démographiques INSEE, actualisées 2013.

3. LA PARTICIPATION RÉGULIÈRE À DES GROUPES DE TRAVAIL NATIONAUX OU RÉGIONAUX

- Intégration de la démarche nationale FNAU / France urbaine sur le dispositif « Baro'métre » qui publiera les principaux indicateurs des 15 nouvelles Métropoles françaises ;
- Intégration de la démarche CRIGE (Centre Régional d'Information Géographique) à l'échelle régionale avec la mise en place de groupes de travail relatifs aux dispositifs d'observation concernant les zones d'activités et, l'habitat en lien avec les Directions métropolitaines concernées.

4. L'ÉLABORATION EN COURS D'UN PORTRAIT DE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

à partir des indicateurs régionaux proposés par la région PACA.

5. LA PARTICIPATION À L'ÉLABORATION DES SCHÉMAS RÉGIONAUX D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Dans un souci de cohérence et de prise en compte des enjeux métropolitains, le service assure le suivi de l'élaboration du futur Schéma Régional d'Aménagement De Développement et d'Égalité des Territoires (SRADDET) dont l'approbation est prévue d'ici le 30 juin 2019.

C. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

L'observatoire était composé en 2016 d'une équipe technique de 2 personnes (dont le chef de service) vouée à être renforcée dès 2017.

Compte tenu de la création récente du service, aucun budget de fonctionnement n'a été dédié en 2016.

RENOUVELLEMENT URBAIN

A. PRÉSENTATION DES OBJECTIFS ET MISSIONS DU SERVICE RENOUVELLEMENT URBAIN

Le Service du Renouvellement Urbain (SRU) est un service opérationnel qui a un rôle d'ensemble : il coordonne des projets complexes d'aménagement avec de multiples partenaires maîtres d'ouvrage et financeurs (une dizaine par projet de rénovation urbaine).

Les PRU pilotés par la Métropole entendent poursuivre quatre objectifs principaux :

- Diversifier et améliorer l'offre de l'habitat ;
- Désenclaver les quartiers prioritaires, requalifier les espaces publics et développer services et équipements ;
- Réinvestir le tissu urbain existant pour lutter contre les phénomènes d'étalement urbain ;
- Faire progresser l'insertion sociale et économique des habitants de ces quartiers.

Composé de 17 personnes, le SRU s'organise autour de projets qu'il coordonne avec une équipe dédiée à chaque PRU. Concernant l'aspect financier, le SRU centralise l'ensemble des crédits des différentes Directions qui agissent en maître d'œuvre au service des projets de rénovation urbaine.

Cinq programmes situés à Nice sont à ce jour validés par une convention de 5 ans avec l'ANRU et les partenaires locaux associés. Ils concernent plus de 5 500 logements sociaux et 11 200 logements en cœur de ville, 42 000 habitants, et représentent un investissement TTC de 483,1 M€ sur la période 2005-2020, sur les quartiers Pasteur (37,1 M€), Ariane (phase 1 à 121,4 M€ et phase 2 à 32,1 M€), les Moulins (218,8 M€) et le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) du quartier Notre-Dame/Vernier/Thiers à Nice (73,7 M€) dénommé projet Nice-Centre.

1. LES RÉSULTATS

a/ Ariane phase 2 (2012-2017)

- Janvier à juillet 2016 : démolition de la tour Paillon 4 (96 logements, 16 étages)
Le premier coup de pelle de la démolition a eu lieu le 20 juin.
- Octobre 2016 : démarrage des travaux de réhabilitation de 292 logements et résidentialisation de 244 logements.
- Décembre 2016 : inauguration à la bibliothèque Léonard de Vinci du livre rassemblant des témoignages d'habitants, réalisé dans le cadre d'un projet sur l'identité et la mémoire du quartier.



b/ Le Projet de Rénovation Urbaine des Moulins (2010-2018)

- Mai 2016 : livraison du pôle santé au RDC du Santorin (îlot E) ;
- Juin 2016 : livraison de la rue de la Santoline requalifiée ;
- Septembre 2016 : livraison d'un ensemble commercial par le promoteur Gotham, programme mixte qui comprend un supermarché Casino, un parking souterrain, une agence postale, des commerces de proximité et des bureaux. ;
- 2016-2017 : requalification de la rue des Mahonias et son prolongement jusqu'à la route de Grenoble.

c/ Le Projet de Rénovation Urbaine de Nice-Centre (2011-2019)

- Février 2016 : obtention du permis de construire de l'opération immobilière « Colonel Jeanpierre » située angle rue Trachel / rue Combattants en Afrique du Nord / rue Reine Jeanne ;
- Avril 2016 : fermeture du parking Colonel Jean Pierre ;
- Septembre 2016 : livraison des travaux de requalification et de semi-piétonisation de la rue d'Italie ;
- 8 Septembre 2016 : inauguration du jardin Notre Dame ;
- Novembre 2016 : cour Bensa - démolition de 2 immeubles (parcelles 236 & 396).



d/ Vers le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Dans la dynamique du contrat de ville, le protocole de préfiguration de la Métropole Nice Côte d'Azur marque une nouvelle étape de la stratégie de territoire métropolitaine.

Parmi les 10 quartiers prioritaires identifiés par le contrat de ville, ceux présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants sont retenus dans le NPNRU :

Nice/Saint-Laurent-du-Var : Les Moulins-Point-du-jour : opération d'intérêt national

Nice/Saint-André-de-la-Roche : Ariane-Le Manoir : opération d'intérêt national

Nice : quartier des Liserons : opération d'intérêt régional.

POLITIQUE DE LA VILLE

Le Contrat de Ville a été signé par l'ensemble des partenaires État, collectivités, bailleurs sociaux, TGI, CCI, Pôle emploi... fin 2015.

Le périmètre d'intervention comprend 10 quartiers prioritaires et 9 territoires classés en veille active, répartis sur 7 communes de la Métropole : Nice, Vence, Carros, Saint-Laurent du Var, Saint-André-de-la-Roche, Cagnes-sur-Mer et La Trinité.

Ce document cadre indique les axes d'intervention ainsi que les objectifs stratégiques et opérationnels.

Le service politique de la ville est composé de 22 agents répartis sur 4 communes de la Métropole :

- Maison des associations vençoises – Vence ;
- Complexe André Verdet – Carros ;
- Service politique de la ville – Point du jour – Saint-Laurent-du-Var ;
- Maison des projets – Ariane – Nice ;
- Espace Multi services – Pasteur – Nice ;
- Siège : les Cimes – Arénas – Nice.

A. BILAN CONTRAT DE VILLE 2016

Les domaines prioritaires financés dans le cadre du Contrat de Ville ont été :

Emploi et développement économique :

Plus de 30 actions portées par 20 opérateurs un montant de plus de 261 700€ visaient l'accompagnement de plus de 2 500 personnes issues des quartiers prioritaires.

La prévention de la délinquance et citoyenneté :

33 actions un montant total de 271 000 €.

La cohésion sociale :

126 actions en matière de cohésion sociale pour un montant total de 630 935 €.

Au total : 189 projets financés pour une participation de 1 163 635 € par NCA au titre du Contrat de Ville.

B. ANNEXES OBLIGATOIRES : CONVENTIONS TFPB, CONSEILS CITOYENS

Le comité de pilotage du 7 avril 2016 a validé la déclinaison des annexes obligatoires.

1. CONVENTIONS TFPB

Implication effective des représentants d'associations de locataires et d'habitants résidant dans les QPV, renforcement des moyens de gestion de droit commun et mise en place d'actions nouvelles spécifiques en fonction des besoins, mesure de l'efficacité des actions mises en place dans les conventions et leur suivi.

7 bailleurs sociaux sont concernés sur le territoire métropolitain pour un montant d'exonération de 1 997 237 €.

2. CONSEILS CITOYENS

8 conseils citoyens :

Nice centre, Palais des expositions /Quartier Paillon, Carros centre ville, Vence centre ville, Nice Las Planas, Nice Ariane / Saint-André-de-la-Roche : Le Manoir, Nice Les Moulins – Nice les Sagnes Nicéa, Saint-Laurent-du-Var Le Point du jour.

3. MISSIONS

- Favoriser l'expression citoyenne dans tous les domaines ;
- Participer à toutes les phases d'élaboration, de suivi et d'évaluation du contrat de ville et du nouveau programme de renouvellement urbain ;
- Stimuler et appuyer les initiatives citoyennes.

L'INSERTION EMPLOI

A. LES OBJECTIFS PRINCIPAUX

- Accompagner les demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'emploi vers un statut stable et durable ;
- Mettre en place des actions innovantes répondant aux besoins du public suivi ;
- Développer une animation territoriale dynamique.

B. LES OPÉRATIONS ET ACTIONS 2016

1. ACCOMPAGNEMENT PLIE

1 523 personnes accompagnées :

- 254 personnes ont trouvé un emploi stable et durable (CDI ou CDD > 6 mois) ;
- 745 personnes ont bénéficié d'un emploi de parcours (CDD, intérim ou CDI < 17,5h).

2. LES CLAUSES D'INSERTION

- 330 marchés ont été concernés par les clauses d'insertion de janvier à décembre 2016 ;
- Un total de 311 540 heures d'insertion (équivalent de 195 emplois annuels à temps plein) a été réalisé et justifié sur cette période ;
- 879 contrats de travail ont été proposés à 577 personnes en insertion professionnelle dont 249 habitent les quartiers prioritaires de la ville.

Le bilan 2016 de la mise en œuvre des clauses sociales sur la Métropole Nice Côte d'Azur révèle un ancrage territorial de la démarche particulièrement fort et en développement avec notamment :

- 7 structures privées engagées sur des opérations clausées ;
- Un promoteur privé (Altarea Cogedim) comme deuxième pourvoyeur d'heures d'insertion derrière la Métropole Nice Côte d'Azur ;
- Le démarrage d'opérations porteuses comme la construction de la ligne 2 du tramway (pour le secteur public) ou l'extension du centre commercial Cap 3000 (pour le secteur privé).

3. DES ACTIONS EN LIEN AVEC LE MONDE ÉCONOMIQUE

Dans une conjoncture économique difficile, c'est une priorité pour le PLIE de développer ses partenariats avec les acteurs économiques. Cela permet de proposer des parcours d'insertion et surtout des projets professionnels qui correspondent aux besoins en compétences des entreprises locales :

- Mettre en œuvre des partenariats avec des entreprises comme le Groupe Casino, Kéolis, Orange mais également avec des syndicats professionnels tels que l'Union pour l'Entreprise des Alpes-Maritimes (UPE 06), l'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie (UIMM), les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) a permis de traiter 257 offres d'emploi du réseau d'entreprises partenaires, de réaliser 183 entretiens de présélection et de signer 44 contrats de travail (dont 32 emplois stables et durables).
- Coordonner les actions d'insertion et d'emploi sur un même territoire afin d'optimiser l'intervention des différents acteurs sur un territoire donné (avec notamment la participation à la mise en œuvre du guichet e-DRH sur le territoire de la basse vallée du Var).

C. LES MOYENS MIS EN OEUVRE

Le service insertion-emploi est composé de 30 agents répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain dans le cadre d'antennes et de permanences d'accueil de proximité à la disposition des habitants :

- Nice l'Ariane (Maison du projet) ;
- Nice Est (Maison du Projet) ;
- Nice centre (Rue Blacas) ;
- Nice Ouest (Maison du projet + Mission Locale) ;
- Saint-Laurent-du-Var (service ADEEL) ;
- Cagnes-sur-Mer ;
- Vence (Point Accueil Emploi Entreprise) ;
- Carros (Maison de l'emploi et de la formation) ;
- Saint-Martin-du-Var.

L'HABITAT ET LE LOGEMENT

A. LES OBJECTIFS PRINCIPAUX

Le logement est une action prioritaire de la Métropole Nice Côte d'Azur, qui trouve sa traduction concrète dans le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2010-2015, prorogé d'un an. En qualité de délégataire des aides à la pierre de l'État depuis janvier 2007, et suite au processus de mutualisation engagé en 2009 entre l'EPCI et la Ville de Nice, le service Logement coordonne les aides financières suivantes : les crédits de l'État et de l'Anah, ceux de la Ville de Nice et de la Métropole. Ces crédits sont attribués selon le principe d'un guichet unique géré par le service.

B. LES OPÉRATIONS ET ACTIONS 2016

1. LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (P.L.H) : UN ENGAGEMENT POUR LE LOGEMENT

Le bilan du P.L.H 2010/2015 fait état de 6 177 logements locatifs sociaux qui ont été agréés sur la période du P.L.H.

Pour l'année de prorogation PLH 2016, 1627 logements locatifs sociaux ont été agréés (1 544 parc public, 83 parc privé). 1 000 logements sociaux ont été livrés.

Un partenariat public/privé renforcé avec la charte II

La Métropole a souhaité renforcer ce partenariat et associer ses communes membres et, plus particulièrement celles assujetties à l'article 55 de la loi SRU, en conséquence une nouvelle charte est actuellement en cours de signature entre les 15 communes SRU, 31 promoteurs, 16 bailleurs sociaux, l'EPA et la Métropole.

Pour 2016, le prix moyen d'achat en VEFA par les opérateurs est de 2 569 €/m² SHAB.

2. LA DÉLÉGATION DE GESTION DES AIDES À LA PIERRE : NICE CÔTE D'AZUR, CHEF DE FILE DE LA COMPÉTENCE LOGEMENT

Aides destinées à financer le parc public et le parc privé.

3. LA STRATÉGIE FONCIÈRE ET LES OUTILS D'URBANISME EN FAVEUR DU LOGEMENT AIDÉ

Déclinaisons dans les PLU afin de garantir leur conformité avec les objectifs du PLH :

- 217 emplacements réservés pour le logement (servitudes de mixité sociale) ;
- PLU de Nice : 49% du potentiel des SMS a été mobilisé soit 2 872 logements réalisés dont 71% de logements locatifs sociaux.

4. L'INTERVENTION SUR LE PARC PRIVÉ

La Métropole, délégataire de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), gère également les crédits de l'État destinés au parc privé (FART, fonds d'aide à la rénovation thermique), de la Région PACA et du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes.

En 2016, 476 logements ont été subventionnés dont :

- 211 logements ayant bénéficié de travaux d'économies d'énergie ;
- 76 logements indignes ou très dégradés traités ;
- 64 logements adaptés en raison de l'âge ou du handicap ;
- 83 logements à loyers maîtrisés ont été agréés en LC ou LCTS (incluant les conventions sans travaux).

Nice Côte d'Azur a attribué 1 485 186 € de subventions sur ses fonds propres pour aider les propriétaires privés.

• L'OPAH-RU dans le cadre du programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD), centre-Ville de Nice

L'OPAH RU, d'une durée de 5 ans vise la réhabilitation de 305 logements de propriétaires bailleurs ou occupants, 25 copropriétés et 12 hôtels meublés. Elle est opérationnelle depuis 2014.

En 2016, 173 logements ont été subventionnés, dont 152 logements dans 7 copropriétés dégradées.

• Le programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC), centre-ville de Nice

2 nouvelles copropriétés suivies au titre de ce programme en 2016. Un POPAC n°2 devrait être relancé fin 2017.

• Le Programme d'intérêt général (PIG) Métropolitain

Il couvre les 49 communes et prévoit la réhabilitation de 639 logements sur l'ensemble du territoire sur une durée de 3 ans.

Dans le cadre du PIG, 283 logements ont été subventionnés en 2016 dont :

- 220 propriétaires occupants (dont 156 propriétaires ont bénéficié de la prime du programme « Habiter Mieux », 60 logements adaptés au handicap) ;

- 48 logements de propriétaires bailleurs en loyer conventionné social, 8 en conventionnement très social et 1 en loyer intermédiaire (43 ont bénéficié d'une prime du programme « Habiter Mieux » en faisant des travaux à fort gain énergétique (35%)).

• **Le Contrat Local d'Engagement de Nice Côte d'Azur dans le cadre du programme « Habiter Mieux », lutte contre la précarité énergétique des propriétaires occupants**

211 logements ont bénéficié de subvention afin d'améliorer la performance énergétique en 2016 avec un gain énergétique moyen très élevé (+48%). Il s'agissait de 167 propriétaires occupants et 44 propriétaires bailleurs.

• **Gens du voyage**

Depuis 2016, la Métropole est compétente en matière d'accueil des gens du voyage. A ce titre, elle gère le fonctionnement de l'aire d'accueil de Nice pour laquelle un nouveau marché de gestion vient d'être relancé.

5. L'ACCESSION AIDÉE À LA PROPRIÉTÉ

Enjeu majeur de la politique en matière d'habitat de NCA, l'accession sociale à la propriété permet aux ménages à revenu modeste ou moyen, d'accéder à la propriété et par conséquent, favorise la mobilité et le parcours résidentiel ascendant.

- 12 opérations en accession sociale depuis 2012, dont 5 opérations en PSLA agréées depuis 2014, correspondant à 101 logements.

En 2016 a été réalisée une opération en accession sociale de 34 logements.

C. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

Le service logement, est composé de 14 agents, et gère les budgets suivants (moyenne) :

- Fonctionnement: 1 M€
- Investissement :
 - > Budget NCA = 6,4 M€
 - > Budget État dans le cadre de la délégation des aides à la pierre et Anah = 8,8 M€
 - > Budget Ville de Nice = 4,5 M€

DIRECTION TRAMWAY ET MOBILITÉ DURABLE

La Direction tramway et mobilité durable pilote d'une part la réalisation de la ligne Ouest-Est du tramway de la Métropole Nice Côte d'Azur, et gère d'autre part la mobilité durable au niveau de la Métropole (organisation du service de transport public de voyageurs, transport scolaire, services auto-bleue et vélo-bleu).

A. RÉALISATION DE LA LIGNE OUEST-EST DU TRAMWAY

1. RAPPEL DES DONNÉES PRINCIPALES

La ligne Ouest-Est de tramway compte 20 stations dont 4 souterraines. Longue de 11,3 km, elle se compose d'une branche Nord de 1,7 km, se dirigeant vers la plaine du Var, allant de Saint-Augustin jusqu'à Nikaïa et au Centre Administratif Départemental, et d'une branche Sud de 1,9 km, desservant depuis Saint-Augustin les deux terminaux de l'aéroport.

Elle se poursuit ensuite sur un tronc commun de 7,7 km depuis le futur pôle multimodal de Saint-Augustin à l'Ouest, vers les quartiers Est de Nice en passant sous l'hyper-centre en souterrain jusqu'au port de Nice, avec 4 stations souterraines.

La déclaration d'utilité publique a été signée par le préfet des Alpes-Maritimes le 15 juin 2012.

Les travaux ont été engagés en octobre 2013 au niveau du pont rail de Saint-Augustin, et à partir de septembre 2014 pour la réalisation du puits d'entrée du tunnelier rue Ségurane.

La mise en service est prévue en plusieurs phases avec une livraison de la totalité de la ligne à l'automne 2019.

Coût total de l'opération : l'autorisation de programme votée par le conseil métropolitain fixe le coût de cette opération à 721 M€ HT, valeur 2013.

Le financement s'établit comme suit :

Dans le cadre du 2^e appel à projet Transports Urbains Grenelle de l'Environnement, Nice Côte d'Azur a obtenu de l'État une subvention de 52,8 M€. Une convention définissant les conditions de versement de cette subvention a été signée avec la Caisse des Dépôts et Consignations le 22 novembre 2012. En application de cette convention, 27,5 M€ ont été versés à la Métropole depuis 2013 dont 11,1 M€ pour la seule année 2016.

La Ville de Nice participe financièrement à cette opération à hauteur de 50 M€ sous forme de fonds de concours conformément à la délibération adoptée par son conseil municipal le 20 juin 2014 prévoyant le versement échelonné en fonction de l'avancement des travaux.

Dans le cadre de la seconde tranche du programme lancé par l'État « Eco-cité – Ville de Demain », le Commissariat Général à l'Investissement a octroyé une subvention de 4 690 000 €, le 21 décembre 2015, sur l'opération achat du matériel roulant du tramway, plus particulièrement sur le volet « optimisation énergétique ». Sur ce montant, la somme de 1,4 M€ a été versée à la Métropole en 2016.

Le Conseil départemental des Alpes-Maritimes a approuvé par délibération de son assemblée en date du 15 avril 2016 l'attribution d'une subvention de 50 M€ pour ce projet présentant un intérêt départemental. Une convention relative à cette subvention a été signée le 23 mai 2016. Deux versements de 7 M€ ont été effectués en 2016 soit au total 14 M€.

En ce qui concerne la Région, une aide financière de 20,8 M€ du Conseil régional au titre du contrat régional d'équilibre territorial 2016 – 2018 a été décidée par l'assemblée régionale, le 24 juin 2016. Un premier versement est intervenu à hauteur de 14,56 M€ en 2016.

La ligne 2 a également obtenu deux aides européennes par l'intermédiaire du FEDER :

- 3 M€ pour les études en 2010 et 2011,
- 1,5 M€ dans le cadre de l'appel à propositions sur le thème « Augmenter le report modal sur les transports collectifs » pour la construction du parking relais Nikaia.

Le montant total de ces subventions s'élève à environ 182 M€.

Une demande de subvention européenne est en cours d'instruction auprès du service Gestion des Fonds Européens – Unité FEDER de la Direction des affaires européennes de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dont l'objet est deux stations de tramway du quartier Politique de la Ville des Moulins à Nice.

2. LES PROCÉDURES

L'ensemble des recours formés contre l'arrêté de DUP ont été définitivement rejetés par les instances administratives : tribunal administratif de Nice le 25 juin 2013, cour administrative d'appel de Marseille le 27 février 2015, Conseil d'État le 20 janvier 2016.

Procédure d'expropriation

73 acquisitions amiables ont été réalisées et la phase judiciaire de la procédure d'expropriation a abouti au prononcé de 119 jugements suite à 6 visites sur les lieux en 2016 en présence du Juge de l'Expropriation.

11 jugements de fixation d'indemnité ont été frappés d'appel : 7 arrêts ont été rendus dont 4 décisions de rejet ou de caducité de la procédure et 4 appels sont toujours pendants. Les arrêts seront rendus en 2018.

Référés constats

Avant le commencement des travaux de creusement du tunnel et du génie civil des stations souterraines, la Métropole NCA a souhaité prendre des mesures conservatoires en faisant établir des référés constats au contradictoire des copropriétaires des immeubles concernés.



Commission d'Indemnisation et d'Accompagnement

Le bilan d'activité de la commission depuis son installation, soit de février 2015 à décembre 2016, est le suivant : la commission a enregistré sur cette période, 42 dossiers et une demande d'avis préalable. 66% des dossiers déposés ont fait l'objet de demande de pièces complémentaires nécessaires à l'instruction. Les demandes sont exprimées sur l'ensemble des secteurs concernés par les travaux, avec une nette représentation pour le secteur de la future station Jean Médecin située au début du boulevard Victor Hugo, qui concentre 45% des demandes. Les 42 dossiers concernent 34 enseignes différentes. La commission a proposé 337 000 € d'indemnisation pour 15 dossiers. Sur l'année 2016 c'est une somme de 195 830 € qui a été versée aux professionnels riverains du chantier, et 141 170 € pour 2015.

Le bureau métropolitain de Nice Côte d'Azur a suivi l'ensemble des avis formulés par la commission. Seuls deux recours au tribunal administratif ont été enregistrés.

3. LES MARCHÉS PUBLICS

Lesancements et attributions des marchés publics se sont poursuivis en 2016 à un rythme élevé.

Pour rappel, la procédure négociée après mise en concurrence a été privilégiée pour la majorité des consultations, sauf pour certains marchés pour lesquels la procédure d'appel d'offres a été retenue. L'opération a été scindée en environ 50 lots pour ceux sous maîtrise d'œuvre ESSIA, et 7 lots pour le centre de maintenance Nikaia sous maîtrise d'œuvre spécifique. Cet allotissement repose à la fois sur des considérations techniques (spécialités des entreprises susceptibles de réaliser les travaux et les équipements tramway) et des considérations géographiques, avec la définition de 7 zones d'aménagement d'Ouest en Est. Les travaux de la branche de la ligne 3 entre le carrefour Paul Montel / Digue des Français et Saint-Isidore ont été intégrés en tranches conditionnelles dans les marchés concernés.

Les titulaires de l'ensemble des marchés initiés fin 2015 ont été désignés en 2016 : déviations de réseaux pour les secteurs SA04 et 05, pour l'aéroport, travaux d'aménagement et de VRD préparatoires à la plateforme tramway sur les secteurs SA01, 02 et 03, et SA04 et 05, voie ferrée - LAC surface et dépôt, espaces verts et arrosage, et locaux techniques en édifices pour la partie en surface.

Les consultations suivantes lancées en 2016 seront attribuées en 2017 : voie ferrée - LAC section souterraine, mobiliers de rue et de quai, second œuvre architectural des quatre stations souterraines, et travaux de génie civil et d'aménagements de surface sur le secteur 07 - Ségurane - Cassini.

En ce qui concerne le pôle systèmes et dépôt, les procédures négociées pour la signalisation lumineuse tricolore et la signalisation ferroviaire ont été notifiées. L'avancement des autres consultations « systèmes », pour les équipements d'alimentation en énergie traction, les postes de commandes centralisées, les équipements de courant faible et de radio en tunnel, le système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs, les distributeurs et les valideurs ont permis leur attribution en début d'année 2017.

Pour le centre de maintenance Nikaia, 5 marchés du lot bâtiment ont été notifiés en 2016 : clos couvert (gros œuvre), second œuvre, électricité, CVC - Plomberie - RIA, terrassement-VRD et espaces verts. L'attribution du lot ascenseurs a été reportée à début 2017 en raison de l'infructuosité du premier appel d'offres.

Par ailleurs, les titulaires des 9 marchés d'équipements du dépôt ont été lancés en 2016 (tour en fosse, machine à laver, distribution de sable, aspiration centralisée, cabine de peinture, machines de lavage, ponts roulants, véhicules rail-route et véhicules de secours en tunnel).

Enfin, pour les marchés afférents à la communication, la mise à jour de la maquette virtuelle et la location du point d'information tramway mobile ont également été notifiés en 2016.

4. LE MATÉRIEL ROULANT

Le marché d'acquisition du matériel roulant et du dispositif de recharge en énergie a été attribué par la commission d'appel d'offres le 5 octobre 2015 à la société ALSTOM.

Le design spécifique du matériel roulant par le designer Ora Ito a fait l'objet d'une concertation publique en décembre 2015 conduisant au choix du design « Ocre ».

L'année 2016 a été l'année de la conception technique du matériel roulant et de la finalisation du design des rames par le cabinet ORA ITO. Il en a résulté la présentation de la maquette échelle 1 à la population place Garibaldi, sur le parvis de Nice Matin et devant le terminal 2 de l'aéroport au dernier trimestre 2017.

La Métropole Nice Côte d'Azur, La Régie Ligne d'Azur, Alstom transport et l'Université de Nice Sophia Antipolis représentée par l'Institut Méditerranéen du Risque de l'Environnement et du Développement Durable ont décidé de former un partenariat et unir leurs moyens et compétences afin de concevoir, tester et imaginer de « nouvelles fonctionnalités » et de « nouveaux services » s'inscrivant dans le projet « Ville connectée à son Système de Transport ». Cet accord de partenariat a été signé pour une durée de 2 ans à l'occasion du salon Innovative City le 17 juin 2016.

5. LA RÉALISATION DES TRAVAUX

Le dépôt et le parking relais Nikaia

Les travaux du centre de maintenance Nikaia ont démarré en novembre 2016. L'avancement de l'opération doit permettre de créer les conditions d'accueil de la première rame de tramway en janvier 2018 et une ouverture du parking de 630 places à l'été 2018.



Section souterraine

Les travaux de la section souterraine commencés en septembre 2014 par le puits d'accès rue Ségurane se sont poursuivis et amplifiés pendant toute l'année 2016.

Le creusement du tunnel est réalisé par un tunnelier à pression de boue officiellement baptisé « Catherine » le 25 janvier 2016. Le creusement effectif du tunnel a débuté le 15 mars 2016.

Long de 78 mètres et d'un poids de 1500 tonnes, le tunnelier est doté d'une roue de coupe de 9,68 mètres. Il creuse à 20-25 mètres de profondeur en moyenne.

Le tunnelier assure à la fois le creusement du terrain, son confinement et le revêtement définitif du tunnel (8,3 mètres de diamètre intérieur).



Les 4 stations de la section souterraine, dont les travaux ont démarré en 2015, sont distantes de 800 mètres en moyenne et sont conçues à échelle humaine : 60 mètres de long sur 20 mètres de large.

Fin 2016, l'avancement des travaux est le suivant :

- Les travaux de génie civil au niveau du jardin Alsace-Lorraine sont en cours. Les prochaines étapes verront le début des travaux de terrassement et de ferrailage pour la dalle de couverture ;
- En ce qui concerne la station Jean Médecin, les travaux de génie civil sont en cours et les prochaines étapes prévoient la fin des parois moulées, la fin de la réalisation du fond injecté et le début de la réalisation de la dalle de couverture et des premiers terrassements ;
- La dalle supérieure de la station Durandy a été coulée et les travaux de terrassement sous la dalle de couverture sont en cours. Les travaux prévoient la poursuite du terrassement et la réalisation des dalles techniques ;
- Les travaux de génie civil de la station Garibaldi-le Château se poursuivent avec la réalisation du butonnage de la station. Elle sera en grande partie située sous l'emplacement de l'ancienne caserne Filley démolie. Cette station sera en interconnexion avec l'arrêt Garibaldi en surface de la ligne 1.



Section en surface

Les travaux ont pris « leur envol » au cours de l'année 2016. Le premier semestre a été l'occasion de reconstruire les réseaux tandis que les travaux de VRD et d'infrastructure ont débuté sur tout le linéaire à l'exception du domaine aéroportuaire.

La première soudure de rail a eu lieu le 14 décembre 2016. Les premiers trottoirs en béton désactivé ont été livrés en novembre 2016 boulevard Paul Montel et en décembre pour le boulevard René Cassin.



6. LA COMMUNICATION

L'équipe de communication de proximité a été renforcée en 2016 pour permettre une présence accrue sur le terrain, au plus près des commerçants et riverains afin de les informer et de les accompagner pendant les travaux en fonction de secteurs spécifiques. Un point d'information mobile, « Infotram Mobile » a été mis en service pour compléter le dispositif.

En 2016, plusieurs réunions d'information se sont tenues sur les différents secteurs afin de présenter les nouvelles phases de travaux :

- Sur le secteur ouest (rue de France – avenue de la Californie – bd René Cassin) : 6 réunions ;
- Sur le secteur centre (Durandy/V. Hugo) : 3 réunions ;
- Sur le secteur Port : 2 réunions.

Depuis juin 2012, près de 161 réunions ont été tenues dont 11 pour l'année 2016.

Quinze permanences ont été organisées sur l'année 2016, le vendredi matin, afin que l'élue en charge du suivi du chantier, Anne Ramos, puisse recevoir les riverains et commerçants qui le souhaitent.

Plus de 52 permanences ont été tenues depuis la mise en place de ce dispositif en 2014.

La Direction Tramway a également participé à de nombreuses assemblées générales de copropriétés /comités et conseils de quartier et rencontré individuellement les grands riverains (hôteliers, militaires, collèges, écoles, hôpitaux etc...) situés le long du tracé.

En 2016, 3 Points Info Tram « fixes » (PIT) étaient accessibles au public : place Garibaldi, place Chéret et 27 boulevard Victor-Hugo. Fin septembre, un point Infotram « mobile » a été mis en circulation pour aller à la rencontre des riverains et commerçants du secteur Ouest.

Au total, sur l'ensemble des 3 PIT fixes, près de 50 000 personnes ont été accueillies dont 8 600 personnes pour l'année 2016.

Le site internet du tramway <http://tramway.nice.fr>, permet chaque semaine grâce à la rubrique « l'avancée des travaux » de suivre secteur par secteur le déploiement des travaux « en direct ».

D'autres outils sont toujours disponibles pour contacter la communication de proximité :

- un numéro d'information **ALLOTRAM : 0800 0800 06**
- une boîte mail : **tramway.contact@niceCÔTEdazur.org**

Au-delà de la communication de proximité, plusieurs actions de communication ont été engagées avec la diffusion de documents de communication, l'organisation de divers événements ainsi que la réalisation de signalétique propres à l'opération tramway et l'organisation de conférences de presse.

B.LA MOBILITÉ DURABLE

1. LES MISSIONS PRINCIPALES ET MOYENS

Le service de la Mobilité Durable est en charge du suivi et du contrôle du réseau des transports métropolitains « Lignes d'Azur » et Mobil'Azur en s'appuyant sur la Régie Lignes d'Azur. Il gère par ailleurs en direct des services scolaires exploités par des transporteurs privés. Il propose et met en œuvre les politiques métropolitaines en termes de tarification, d'évolution du réseau, de qualité, d'accessibilité.

Composé de 24 agents, il gère un budget important sur le budget principal et le budget annexe des Transports, de l'ordre de 162,3 M€ en fonctionnement et 4,3 M€ en investissement. Les principaux postes sont la Régie Ligne d'Azur pour 143 M€, les Transports scolaires pour 5,7 M€.

2. LES ACTIVITÉS DU SERVICE

a/ Les activités externes

• Le Réseau Lignes d'Azur

Le Réseau Lignes d'Azur représente 64,06 M de voyageurs en 2016. La production kilométrique est assurée à 51% par RLA directement et à 49% par ses sous-traitants. La Régie Ligne d'Azur compte un effectif de 1197 agents dont 709 conducteurs.

• Le service Mobil'Azur

Le service Mobil'Azur, service de transport à la demande dédié aux personnes à mobilité réduite, compte au 31 décembre 2016 près de 3 350 personnes inscrites et a enregistré en 2016 plus de 77 500 voyages. Le service est assuré par 35 véhicules et un effectif de 48 personnes dont 35 conducteurs-accompagnateurs.

b/ Les activités internes

• Gestion - aménagement des points d'arrêts et travaux divers

Le réseau Lignes d'Azur compte environ 3 000 points d'arrêt répartis sur 49 communes. Le service de la Mobilité Durable effectue l'implantation, la gestion, l'entretien du mobilier aux arrêts (marchés publics) ainsi que la mise en accessibilité des arrêts de bus.

En 2016, 70 points d'arrêt ont été rendus accessibles dont ceux de la promenade des Anglais en accompagnement du chantier de la ligne 2 du tramway. L'activité du service a été mobilisée pour une grande partie de l'année à l'élaboration et à l'exécution de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Ainsi, concernant les arrêts de bus, 1 335 arrêts éligibles à l'Ad'AP (arrêts prioritaires) ont fait l'objet d'une étude : 719 sont réalisables conformément aux normes en vigueur, 616 font l'objet d'une impossibilité technique avérée (ITA).

Le service suit également les investissements réalisés au sein du dépôt de Drap et l'entretien de la plateforme du tramway.

• Déplacements et projets de transport

Le projet de développement du réseau de transports à horizon Tram2 et Tram3, portant à la fois sur l'amélioration des dessertes d'un point de vue générale et sur la mise en place d'un nouveau réseau bus connecté au tramway.

Le service d'autopartage Auto Bleue : la renégociation des conditions économiques de la DSP, lancée en 2015, a donné lieu à la signature d'un avenant 5 modifiant notamment les conditions de versement de la contribution métropolitaine en cas de recettes inférieures aux prévisions, avec introduction d'un plafonnement, à hauteur de 605 000 €, et le volume minimal de la flotte disponible, abaissé de 210 à 140. La pérennisation du système FLEX a également été actée.

Du fait des travaux de la ligne 2 du tramway, trois stations de l'avenue de la Californie et de la rue de France ont été déplacées temporairement ou définitivement sur la Promenade des Anglais.

Une nouvelle station (« Simone Veil ») a été mise en service avenue Simone Veil, au droit de l'immeuble The Crown (IBM, EDF, VULOG, ...).

Les vélos en libre service Vélobleu : la fin d'année 2016 a vu la première extension du réseau aux quartiers de Nice Nord (3 stations), ainsi que la mise en service de 6 stations temporaires, de Magnan à l'Arénas, en compensation de la réduction de l'offre du fait des travaux de la ligne 2 du tramway.

La flotte de vélos à chaîne n'a cessé de progresser pour devenir majoritaire, au détriment des vélos historiques, à cardan, dont la fiabilité était devenue problématique. Mise en service en décembre de 200 vélos à cardan nouvelle génération pour envisager le maintien d'une partie de la flotte avec ce mode de transmission.

Application de l'avenant 4 au marché qui prévoit l'augmentation de la période de gratuité

pour les détenteurs d'un titre combiné et les professionnels et l'instauration d'une franchise en cas de vol pour responsabiliser davantage les usagers.

La politique de mobilité électrique : implantation de deux bornes de recharge pour véhicules électriques à Isola Village et Auron.

- L'aide financière à l'acquisition de deux roues électriques : Sur 616 dossiers reçus, 457 ont été subventionnés pour un coût total de 89 339€.
- Le service apporte son expertise à différents dossiers : Pôles d'Echanges Multimodaux, PADD, PDU.

Les transports scolaires

Pour la deuxième année, les usagers du transport scolaire ont pu s'inscrire en ligne sur le site internet « Scolabus » du 1^{er} juin au 31 août. Pour la rentrée 2016, ils sont 40% sur 4000 inscrits à avoir fait ce choix.

L'audit des points d'arrêt se poursuit en concertation avec les communes et les subdivisions voiries concernées en vue d'une amélioration de la qualité et de la sécurité. Les points d'arrêt de Belvédère, Saint-Jeannet, Saint-André-de-la-Roche et La Gaude ont été matérialisés.

L'équipe du transport scolaire propose à nouveau des actions de sensibilisation à la sécurité auprès des classes de 6, afin de porter un message fort en termes de prévention.

• Finances

Cette gestion représente annuellement plus de 1.350 mandats et 650 titres de recette environ (dont les impayés de la régie Ligne d'Azur). Par ailleurs, le service gère et contrôle la régie de recettes et d'avance du contrat des Vélos bleu.

• Gestion des contrats (marchés, DSP, conventions)

Le service de la Mobilité Durable gère 54 contrats dont :

- le contrat de service public de la Régie,
- 2 DSP (Auto partage et lignes urbaines secteur 4),
- 30 marchés publics (dont 15 marchés de transport scolaire),
- 21 conventions liées à l'activité transport : conventions de partenariats (Desserte du Centre Administratif, Intégration tarifaire des lignes départementales...), d'occupation du domaine public...

**DIRECTION GÉNÉRALE
ADJOINTE DES RESSOURCES
IMMOBILIÈRES**

La DGA des ressources immobilières conduit une double mission :

- elle propose la stratégie de gestion du patrimoine immobilier de la Métropole Nice Côte d'Azur : patrimoine qu'elle peut concevoir, construire ou réhabiliter, dont elle assure la maintenance, la gestion administrative et rationalise l'utilisation ;
- elle met à la disposition des services les ressources logistiques nécessaires à leur fonctionnement et en optimise la gestion dans un souci de maîtrise des dépenses.

Afin d'accomplir ses missions, la DGA RI s'appuie sur une Direction support :

- La Direction Administrative et Financière (DAF) ;

et sur 2 Directions opérationnelles :

- Direction de la modernisation des moyens et de la stratégie immobilière (DMMSI) ;
- Direction des bâtiments (DB).

A ce jour, 378 agents travaillent au sein de la DGA concourant ainsi à doter les agents de la Ville de Nice et de la Métropole des moyens logistiques nécessaires à l'exercice de leurs missions mais également à garantir la pérennité, l'amélioration, la valorisation et l'optimisation du patrimoine communal et métropolitain sur l'ensemble du territoire de la Ville de Nice et de la Métropole.

LA DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

Elle assure la sécurité juridique, administrative et la production des actes nécessaires au déploiement des actions de la DGA RI.

Dans le cadre de ses missions, la DAF gère notamment l'élaboration et l'exécution du budget de la DGA, ainsi que l'ensemble des marchés nécessaires à l'exécution des missions qui incombent à la DG RI.

A. LE BUDGET

Le budget 2016 de la DGA s'établit comme suit pour la Métropole Nice Côte d'Azur :

Pour NCA	Fonctionnement	Investissement
	2016	2016
Budget Principal	35 684 410,47	4 939 484,00
Assainissement	1 394 888,00	90 000,00
Budget Eau	145 205,04	10 000,00
Budget M.I.N.	104 994,00	
Budget Ports	112 894,00	20 000,00
Budget Stationnement	586 481,00	5 520,00
Budget Transports	1 635 331,00	8 100,10
SPANC	12 309,30	
total DGA	39 676 512,81	5 073 104,10

Soit un budget total 2016 de 44 749 616,91 €.

B. LA COMMANDE PUBLIQUE

L'activité de la DAF au cours de l'année 2016, en matière de commande publique, peut être présentée de la manière suivante.

1. POUR LA DIRECTION DES BÂTIMENTS

Le service marchés de la DAF a lancé 56 marchés en 2016. Parmi ces 56 marchés, sont répertoriés 27 MAPA, 19 AOO, 1 Accord cadre, 4 marchés subséquents dont 1 de Maîtrise d'œuvre, 2 dispenses, 2 marchés négociés, 1 recours à l'UGAP (centrale d'achat).

Concernant les notifications :

- 34 marchés forfaitaires ont été notifiés en 2016. Ces derniers représentent près de 17 M€ HT. La majorité correspond à des opérations de travaux lancés en MAPA.
- 26 marchés à bons de commande ont été notifiés pour un montant total de plus de 10 M€ HT.
- 4 marchés subséquents (accord cadre) représentant 138 450 €HT

Soit un total de plus de 27 M€.

2. POUR LA DIRECTION DE LA MODERNISATION DES MOYENS ET DE LA STRATÉGIE IMMOBILIÈRES

Le service marché de la DAF a lancé 106 marchés en 2016. Parmi ces 106 marchés, 51 AOO ont été lancés sous la forme de marché à bons de commande, 33 sous la forme de MAPA dont 2 forfaitaires.

En raison de la déclaration de certaines procédures infructueuses ou sans suite, 5 marchés négociés et 7 marchés subséquents ont été lancés. 8 marchés UGAP ont été lancés en 2016 afin de couvrir un besoin de très faibles montants. Enfin, 2 dispenses ont été obtenues.

Ils ont représenté un total de plus de 28 M€.

De plus, 15 conventions de groupements de commande ont été conclues en 2016.

LA DIRECTION DE LA MODERNISATION DES MOYENS ET DE LA STRATÉGIE IMMOBILIÈRE

Chargée d'administrer le patrimoine immobilier de la Métropole Nice Côte d'Azur et de procéder à la gestion des ressources logistiques nécessaires à l'activité des services de la collectivité, la Direction de la modernisation des moyens et de la stratégie immobilière (DMMSI) est issue de la fusion de la Logistique et de la Direction du Patrimoine. Elle a connu en 2016 une modification de son organisation, validée en comité technique le 23 juin 2016. Le pôle rationalisation et stratégie est devenu le Service de la rationalisation des mouvements et des ventes. Entité support mutualisée depuis janvier 2010 entre les 3 administrations, la DMMSI a poursuivi en 2016 son objectif de rationalisation du patrimoine. En coût global, cette gestion centralisée a permis d'économiser 31,2 M€ depuis cette mutualisation dont 14,1 M€ en 2016.

La DMMSI a été certifiée ISO 9001 version 2015 le 25 octobre 2016, ce qui représente un nouveau gage de la qualité du service rendu.

Malgré une gestion au plus près, qui a permis les économies structurelles précitées, cette Direction continue de maintenir un important niveau d'activité, globalement en hausse.

Il convient de souligner l'érosion importante de ses effectifs avec - 55 postes depuis 2010 dont - 9 pour la seule année 2016.

A. LA LOGISTIQUE

L'activité 2016 du Service de la logistique peut être résumée comme suit :

- 38 tonnes de papier imprimé ;
- 5 581 agents de tous métiers, engagés au quotidien au service de la population, sont habillés et équipés aux fins d'assurer la sûreté des personnes dans les conditions d'hygiène et de sécurité imposées par la loi ;
- le service nettoyage assure l'entretien de plus de 259 sites avec un budget de 3,6 M€, et en effectif de 50 personnes ;

- 415 déménagements pour 6 627 m³ ont été orchestrés par le pôle mobilier qui assure les déménagements, aménage, améliore l'ergonomie des postes de travail et qui réalise tous les mouvements de personnels ;
- le pôle inventaire chargé de suivre l'actif de la collectivité (tant financier que physique) a enregistré 3 401 nouveaux biens ;
- le service restauration, 1,4 million de tickets restaurant ont été distribués à 9 709 agents et 35 870 repas servis dans les restaurants municipaux et 12 911 repas servis dans les restaurants administratifs des impôts.

B. LE PARC AUTOS

En matière de développement durable, le Parc auto reste parmi les plus éco-responsables de France avec pour l'année 2016, 834 véhicules « basse émission » soit 58 % du parc roulant dont 163 véhicules électriques.

Depuis 2011, ce sont 2 500 tonnes de CO₂ qui « n'ont pas été émises » avec un effort moyen de – 500 tonnes chaque année. Pour la 2^{ème} année consécutive, la consommation en volume de carburant est en baisse de 5,1 % (50 000 litres par an).

Un système d'auto-partage novateur a remplacé le précédent. Les réservations se font en ligne ou depuis un Smartphone. Le système gère la réservation et adresse un mail et SMS de confirmation. L'utilisateur n'a besoin que de son badge multifonction pour récupérer le véhicule réservé.

C. LE PATRIMOINE

Ce service gère 2 324 biens en pleine propriété et copropriété. Il assure la gestion de 746 contrats de location donnés à des tiers.

D. LA RATIONALISATION DES MOUVEMENTS ET DES VENTES

Au cours de l'année 2016, 255 visites ont été réalisées et le bilan financier des ventes totalise 3 514 883 € en 2016. 80 dossiers ont été par ailleurs suivis par le Bureau d'études du service durant cette même année.

En 2016, le Service de la rationalisation des mouvements et des ventes a consolidé la réflexion engagée en 2015 en développant notamment des partenariats avec plusieurs Directions (bien-être au travail, développement économique). Afin d'optimiser les mouvements de service, il a par ailleurs également poursuivi la démarche d'inventaire du patrimoine et de cartographie des biens. Le développement de l'expertise du service en matière de marché immobilier et de projets urbains permet, par ailleurs, de donner plus de cohérence aux mouvements, ce qui n'est pas sans effet sur la maîtrise des dépenses.

LA DIRECTION DES BÂTIMENTS

La Direction des Bâtiments est une Direction mutualisée en un service commun à la Métropole Nice Côte d'Azur et à la Ville de Nice depuis le 1^{er} janvier 2013.

À ce titre, la Direction des Bâtiments gère l'ensemble des opérations relatives aux bâtiments relevant du domaine public et du domaine privé de la Métropole Nice Côte d'Azur et de la Ville de Nice.

Elle est composée de trois services et d'une section rattachée à la Direction.

A. SERVICE MAINTENANCE RÉNOVATION ET RESTRUCTURATION

Chargé d'assurer les travaux d'entretien, de maintenance, de rénovation, de mise en conformité et en sécurité dans les bâtiments métropolitains et communaux, ce service s'appuie sur 8 pôles pour mener à bien ses missions. Parmi ces 8 entités, l'activité du guichet unique « Allo B » a représenté en 2016 pour les seuls bâtiments de la Métropole 1 530 demandes lesquelles ont été traitées de la manière suivante :

Secteur			Type d'intervention			Mode de réalisation		
Nombre et pourcentage								
Administratif	1 530	100%	Maintenance corrective	1 224	80%	Prestataires	1 530	100%
			Travaux	306	20%			

B. SERVICE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Il est chargé des travaux de construction neuve, de restructuration/rénovations importantes, de mises en conformité et de mises en accessibilité, sur les bâtiments métropolitains et communaux.

Outre les projets gérés par les 3 pôles de ce service, l'année 2016 a également vu la mise en place du « BUILDING INFORMATION MODEL OU MODELING (B.I.M.) ¹ ».

Grâce au déploiement de ce nouveau système, les équipes projets, internes et externes, pourront bénéficier d'un outil de collaboration performant. 12 agents du Service Maîtrise d'Œuvre mais également du Service Architecture et Développement Durable ont d'ores et déjà été formés.

C. SERVICE ARCHITECTURE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce service assure les missions techniques « support » et transversales, en appui des services opérationnels, dans les domaines du développement durable, de l'architecture et de l'économie de la construction.

Qu'il s'agisse de permis de construire, d'autorisations préalables ou de travaux, et de faisabilité, l'activité des 4 pôles de ce service est essentielle au montage des opérations de construction/réhabilitation / restructuration menées pour les besoins de la Métropole Nice Côte d'Azur.

À titre d'exemple, des études de faisabilité menées pour les trois projets suivants : Pont-Michel, le garage de Valdeblore, la relocalisation du siège de la subdivision est-littoral.



Pont Michel



Subdivision est-littoral



Garage de Valdeblore

1. Méthodologie de travail innovante, en cours de déploiement au sein de la Direction des Bâtiments, elle recouvre 2 notions :
- « Building Information Model », qui désigne une représentation digitale structurée d'informations sur un bâtiment, existant ou en projet. Il peut alors être traduit par « Bâtiment et Informations Modélisées » et le terme de « maquette numérique » est alors utilisé.
- La « Building Information Modeling », qui désigne le processus de travail, de coordination et de collaboration des différents acteurs autour de la « maquette numérique », tout au long de la vie de l'ouvrage, de la conception à la construction, de la livraison à son exploitation.

D. SECTION HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Elle effectue le suivi des prescriptions des commissions de sécurité et des comités d'hygiène, de sécurité auxquelles elle participe. Elle veille, en CHSCT notamment, auxquels elle est également présente, aux conditions de travail. Elle effectue le contrôle périodique des installations, des plans de prévention et des diagnostics amiante.

PRINCIPALES OPÉRATIONS MÉTROPOLITAINES RÉALISÉES PAR LA DIRECTION

Opérations livrées en 2016	Montant € TTC
Installation Subdivision Départementale d'Aménagement (SDA) Ouest Var	700 000
Mise aux normes hygiène et sécurité locaux subdivision	727 000

**DIRECTION GÉNÉRALE
ADJOINTE ÉCONOMIE,
INNOVATION, EMPLOI
ET INTERNATIONAL**

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

A. CRÉATION ET REDYNAMISATION DES SITES ÉCONOMIQUES À TRAVERS DES DISPOSITIFS D'OFFRES FONCIÈRES ET IMMOBILIÈRES

1. DÉVELOPPEMENT DES ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (ZAE)

Dans le cadre du schéma d'accueil des entreprises, outil de spatialisation et de programmation en matière de foncier et d'aménagement économique, le programme d'intervention pour améliorer et développer les ZAE (Zone d'Activité Économique) se poursuit. On citera à titre d'exemple :

- Signature d'une promesse de bail emphytéotique au vallon du Roguez (Colomars-Castagniers) avec la société PERIAL DÉVELOPPEMENT pour la construction d'un nouveau Parc d'activité. Ce sera la première ZAE depuis plus de 20 ans avec près de 15 000 m² de locaux destinés à une trentaine d'entreprises PME/PMI industrielles et artisanales, totalisant 150 emplois environ. Permis de construire obtenus. Ouverture de chantier à l'automne 2017 ;
- Partenariat avec l'État, la Région, le Département et la commune de Carros pour le transfert de l'installation classée PRIMAGAZ afin de limiter l'impact du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ;
- Réalisation d'une étude de potentialité économique de la ZAE de la Grave à Carros.

2. PROSPECTION IMMOBILIÈRE ET SUIVI DE L'OFFRE TERTIAIRE

Comme les années précédentes, la Métropole est présente sur les grands salons de l'immobilier d'entreprises pour promouvoir les projets du territoire auprès des investisseurs, promoteurs et utilisateurs finaux, et notamment ceux de l'Éco Vallée. Ces opérations ont été menées en coopération avec l'EPA Plaine du Var. Team Côte d'Azur y était également associée :

- Salon MIPIM à Cannes du 15 au 18 mars 2016 : 1^{er} salon mondial des professionnels de l'immobilier (23 500 visiteurs et 3 000 exposants) ;
- SIMI à Paris du 30 novembre au 2 décembre 2016 : salon national de l'immobilier d'entreprises, principalement dédié aux utilisateurs (400 exposants et 28 000 visiteurs).

3. DÉVELOPPEMENT DE L'URBANISME COMMERCIAL

L'intervention de la Métropole porte sur les grandes évolutions en matière de développement et d'urbanisme commercial. Elle assure des missions d'organisation et de régulation. Elle suit les projets d'aménagement commerciaux. Les actions menées en la matière se déclinent comme suit :

- Salon MAPIC à Cannes du 15 au 18 novembre 2016 : 1^{er} salon international dédié à l'immobilier commercial (8 400 participants internationaux avec à disposition 2 100 enseignes, 2 300 promoteurs, 650 sociétés liées à l'immobilier de commerce) ;
- Préparation de la procédure de consultation pour l'appel à projet de la Halle de la Gare du Sud (identification du besoin, qualification du marché, planification, délibération) ;
- Mise en œuvre de la convention de partenariat et de la délibération du 30 septembre 2016 portant sur le fonds d'aide exceptionnelle post-attentat du 14/07/2016 entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Métropole, le Conseil départemental des Alpes-Maritimes, la Chambre de Commerce et d'Industrie des Alpes-Maritimes et la Chambre de Commerce et d'Industrie Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur. Un fonds de 2 millions d'euros a été octroyé pour l'ensemble des entreprises liées directement à l'activité touristique.

B. DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI

1. SOUTIEN AUX ORGANISMES D'APPUI À LA CRÉATION D'ENTREPRISES

Les conventions ont été renouvelées avec les 7 principaux acteurs de la création d'entreprises du territoire : Nice Côte d'Azur Initiative, Réseau Entreprendre Côte d'Azur, Pépinière NECE, boutique de gestion ACEC, BA06 accompagnement, Institut Régional de la Création d'Entreprise (IRCE), Incubateur PACA Est et l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE). Ces partenariats ont permis d'aider à la création de 1 132 entreprises qui ont généré 1 598 emplois en 2016 et porté, après 3 ans, le taux de survie des jeunes entreprises à plus de 80%.

2. PARTENARIAT AVEC LES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ

Le partenariat avec les pôles de compétitivité s'inscrit dans la volonté de contribuer au développement des secteurs prioritaires. NCA est partenaire de 5 pôles : SOLUTIONS COMMUNICANTES SECURISÉES (SCS), CAPENERGIES, EUROBIOMED, SAFE et MER. CAP ENERGIES est notamment impliqué dans le projet INTERFLEX-NICE SMART VALLEY (programme européen Horizon 2020 - stockage d'énergie, effacement de la consommation, îlotage, automatisation du réseau et intégration des vecteurs d'énergie).

3. GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET COMPÉTENCES TERRITORIALISÉE (GPECT) SUR LA PLAINE DU VAR

En 2016, la plateforme dédiée au rapprochement des offres et des demandes d'emplois a permis de pourvoir 161 offres d'emploi, de qualifier 1 776 mises en relation et de former 301 salariés. 54 entreprises auront utilisé la plateforme e-DRH Éco-Vallée.

4. SOUTIEN AUX ENTREPRISES MÉTROPOLITAINES S'ENGAGEANT DANS UNE DÉMARCHE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES (RSE)

En 2016, la Métropole Nice Côte d'Azur a participé au financement de l'opération « Performance Globale Plus-PACA Est » menée par l'UPE 06 qui a aidé les PME/PMI à s'engager dans la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur, 7 PME ont été accompagnées durant 3 années (2014-2016) dans le cadre de « Performance Globale Paca-Est ».

5. CRÉATION DE START-UPS VIA LE CENTRE EUROPÉEN D'ENTREPRISES ET D'INNOVATION (CEEI), PÉPINIÈRE ET HÔTEL D'ENTREPRISES DE LA MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

Depuis sa création en 2008, la pépinière a accompagné 109 jeunes entreprises qui ont créé près de 574 emplois directs. En 2016, ces start-ups ont levé plus de 10 M€. En 2016, la pépinière a compté 36 start-ups (dans les filières des technologies vertes et smart city notamment) au 61 avenue Simone Veil sur 3 400 m² ; 2 entreprises dans le secteur de la santé/autonomie/silver economy au 27 Delvalle sur 100 m² ; 9 entreprises localisées au 21 avenue Simone Veil, hôtel d'entreprise de 1 100 m² de la Métropole Nice Côte d'Azur. En 2016, 56 emplois ont été créés par ces 47 entreprises qui emploient au total 213 collaborateurs.

C. PROMOTION ÉCONOMIQUE

1. PROSPECTION ET IMPLANTATION D'ENTREPRISES EXOGÈNES

Pour l'année 2016, Team Côte d'Azur a suscité et/ou accompagné 28 décisions d'implantations représentant 791 emplois à 3 ans. Les implantations concernant le territoire de la Métropole ont été au nombre de 10, représentant 149 emplois. Depuis 2012, 152 décisions d'implantations qui représentent 2 921 emplois à 3 ans, dont 62 décisions d'implantations sur le territoire de Nice Côte d'Azur, pour 949 emplois.

2. SUIVI DU TISSU ENDOGÈNE

L'équipe du développement économique va au contact des entreprises à potentiel du territoire avec pour objectif notamment de faire connaître le rôle de la Métropole et d'être identifiée comme interlocuteur privilégié : 120 rendez-vous « entreprises » ont ainsi été réalisés en 2016 (448 rendez-vous sur les 3 dernières années).

3. TOURISME

Le premier Schéma métropolitain de développement hôtelier et parahôtelier (SMDT) a été livré fin 2016. Il en ressort les perspectives et les projections suivantes en terme d'évolution de l'offre :

- Près de 1 200 chambres programmées à horizon 2022 à Nice ;
- Près de 160 chambres de plus à horizon 2018 sur le pôle Est (Villefranche-sur-Mer, Saint-Jean-Cap-Ferrat, Beaulieu-sur-Mer...) ;

- Près de 100 chambres de plus à horizon 2017 sur le pôle Ouest (Cagnes-sur-Mer, Saint-Laurent-du-Var...) ;
- Projet de résidence hôtelière à Auron, projet à Isola, et à Roquebillière sur le pôle montagne.

D. LES MIN D'AZUR

L'activité des MIN représente plus de 4 500 acheteurs qui viennent régulièrement s'approvisionner au MIN, un chiffre d'affaires pour l'ensemble des entreprises installées sur le MIN de près de 231 millions d'euros et environ 1 437 emplois. La régie des MIN d'Azur, en collaboration avec la Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme, a continué à préparer le transfert vers le site de La Baronnie sur la commune de La Gaude (lancement du dialogue compétitif, visite de site, étude des notes préalables de première intention). Le 29 novembre 2016, l'ensemble des professionnels de l'horticulture des Alpes-Maritimes et des territoires limitrophes ont été conviés à découvrir le MIN Fleurs.

E. LES PORTS D'AZUR

Les grands axes d'actions et les opérations associées en 2016 ont été, notamment, tout d'abord la normalisation de la poursuite des actions nécessaires à la régularisation des constructions litigieuses sur le port de Saint-Laurent-du-Var (fin des travaux, fin mars 2017) et ensuite le lancement (prévu pour fin janvier-février 2017) d'une procédure de délégation de service public dans le cadre du projet d'aménagement global du port de Beaulieu-Plaisance. Surtout, depuis le 1^{er} janvier 2017, la Métropole Nice Côte d'Azur est devenue autorité portuaire du Port de Nice en lieu et place du Conseil départemental des Alpes-Maritimes, ce qui a nécessité un travail important de préparation à ce transfert en 2016.

DIRECTION DE L'INNOVATION NUMÉRIQUE

A. ACTIONS SUR LES INFRASTRUCTURES ET LES RÉSEAUX NUMÉRIQUES

1. DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

L'objectif poursuivi est la couverture en fibre optique de 100% des logements sur la totalité du territoire métropolitain à horizon 2021.

Les intentions de couverture en fibre optique des opérateurs privés sont surtout concentrées sur les zones rentables. La fibre sur la commune de Nice (zone très dense) sera déployée rapidement par plusieurs opérateurs privés et les 27 communes de la zone moyennement dense seront couvertes par deux opérateurs privés, SFR sur la commune de Vence et Orange sur les autres. Ces deux opérateurs s'engagent à ce que la totalité des locaux soient rendus « raccordables sur demande » avant le 31 décembre 2020.

Orange 100% fibre :

La commune de Nice a été choisie, avec 9 autres villes en France, par l'opérateur Orange pour le raccordement de 100% des habitations niçoises (270 048 logements), y compris les zones collinaires, historiquement problématiques car coûteuses à déployer en réseau très haut débit (THD). Plus précisément, l'engagement qui avait été pris par Orange d'ici fin 2016, porte sur 100% de logements adressables (c'est-à-dire la fibre présente dans la rue) et 80% de logements raccordables (100% à mi-2017). En termes d'infrastructures, cela représente 424 armoires de rues (PMR) à installer, permettant dans un deuxième temps l'adduction de la fibre jusqu'à la limite de propriété de l'abonné. Dans le cadre du guichet unique, la DIN a continué en 2016 d'accompagner en mode projet l'opérateur afin qu'il accélère ses déploiements. Néanmoins, en raison de difficultés techniques indépendantes de la Métropole, le projet a pris un léger retard dans quelques secteurs. Fin 2016, 92% des rues de la Ville de Nice était couvertes par le réseau d'Orange.

Démarrage des travaux de déploiement sur les communes du haut pays

Les communes non denses, celles du haut pays, ne connaîtraient pas de déploiement de fibres optiques si l'action publique n'était pas mobilisée. Le 19 février 2016, la Métropole a délibéré afin de transférer sa compétence « communications électroniques » au SICTIAM, et de lui confier les déploiements en fibres optiques pour 21 communes du haut pays, repré-

sentant un total de 21 469 prises FTTH (Fiber-To-The-Home). La prise en compte des besoins spécifiques à la Métropole est garantie par la mise en place d'une Convention Territoriale d'Investissement (CTI). La participation totale en investissement de NCA s'élève à 10,965 M€ sur 8 ans, à compter de 2016.

En 2016, une organisation spécifique au projet du SICTIAM a ainsi été mise en place par la DIN, avec de nombreux comités réguliers, réunions et conférences téléphoniques de suivi. Par ailleurs, les Directions métiers de NCA ont été fortement mobilisées, des procédures pour les demandes d'autorisations de travaux et permissions de voirie ont été raccourcies, une convention de mutualisation de marchés de travaux (REA/SICTIAM/MNCA) a été mise en place, un accès au SIG du SICTIAM a été mis à disposition des Directions métiers NCA concernées, et des opérations de mutualisation (Belvédère, Pélasque) ont été organisées.

2. STRATÉGIE DE DÉPLOIEMENT D'UN RÉSEAU MÉTROPOLITAIN DES OBJETS CONNECTÉS

La Métropole Nice Côte d'Azur souhaite créer les conditions optimales de communication entre les différents objets communicants déployés sur son territoire («Internet des objets») pour créer les infrastructures numériques servant de support à la Métropole interconnectée et durable.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) a souhaité s'associer à la Métropole NCA, en lançant une étude conjointe sur l'intérêt économique de la construction d'un réseau métropolitain fédérateur et sécurisé des objets connectés, s'appuyant principalement sur les infrastructures de fibre optique de la Métropole. L'étude a permis à la Métropole de lancer des travaux visant la mutualisation de ses réseaux de capteurs pour réaliser des économies. Cette mutualisation doit s'appuyer sur 3 leviers :

- la mutualisation technique, par le regroupement de l'ensemble des objets connectés sur un même réseau ;
- la mutualisation contractuelle, par la création d'une structure (interne ou externe) dédiée à la gestion des objets connectés ;
- la mutualisation des données, au sein de l'entrepôt de données métropolitain, pour anticiper les futurs modèles économiques autour de la valorisation de la donnée.

Par ailleurs, la Métropole a d'ores et déjà décliné sa stratégie de mutualisation des objets connectés dans des actions concrètes de terrain, par exemple dans le déploiement des panneaux publicitaires numériques de la Ville de Nice qui seront tous raccordés au réseau fibre optique de la Métropole. L'objectif est d'étendre à moindre coût le réseau métropolitain des objets connectés en profitant des opérations de déploiement de mobiliers urbains de nouvelle génération sur le domaine public.

Enfin, la Métropole expérimente le réseau radio « Lora » en vue d'un déploiement sur tout le territoire. L'objectif visé est la migration d'une grande partie des objets connectés en radio de type GSM sur ce nouveau réseau bas débit afin de réduire les coûts liés aux télécommunications.

B. PROJETS D'INNOVATION NUMÉRIQUE

1. RENOUVELLEMENT DU LABEL FRENCH TECH

Entre janvier et décembre 2016, la Direction de l'Innovation Numérique a conduit les principales actions suivantes :

- Participation au Comité Stratégique, organe décisionnel ;
- Participation à la préparation d'événements :
 - > Présence de la French Tech Côte d'Azur à Innovative City 2016,
 - > Organisation d'un événement festif au musée du sport en lien avec l'expérimentation en cours de démocratie participative sur support numérique, Civocracy. Organisation d'une rencontre entre les start-ups et les citoyens.

Le renouvellement de la labellisation de la French Tech Côte d'Azur par l'État est intervenu le 25 juillet 2016. Trois réseaux thématiques ont également été labellisés : #Ed Tech #Entertainment, #Security #Privacy et #CleanTech #Mobility.

2. EXPÉRIMENTATION DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE SUR SUPPORT NUMÉRIQUE AVEC CIVOCRACY

La Métropole Nice Côte d'Azur a saisi l'opportunité de conduire en tant que Collectivité pionnière en France, un projet d'expérimentation avec la start-up Civocracy qui a développé une plateforme en ligne innovante, support de la démocratie participative, inspiré des usages de la vie moderne (réseaux sociaux). L'objet est :

- d'encourager la discussion et l'action citoyenne ;
- pour les collectivités, d'interagir de manière dynamique et innovante avec les citoyens, ceci de manière neutre, transparente, engageante, avec des dialogues structurés et filtres de modération.

Pendant l'année 2016, la Direction de l'Innovation Numérique a ainsi effectué les principales actions suivantes : montage et mise en place du contrat de partenariat R&D avec la start-up Civocracy, mise en place d'un groupe de travail de supervision de l'expérimentation, recherche de thématiques de discussions et mise en place de réunions de groupes de travail thématiques, travail sur l'organisation de la Collectivité pour satisfaire notamment aux critères de réactivité, et enfin accompagnement des actions de communication auprès de la presse et des citoyens...

3. COOPÉRATION AVEC LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO

La Principauté de Monaco et la Métropole Nice Côte d'Azur ont souhaité instaurer une coopération en matière de développement économique et d'innovation numérique, qui a débouché sur la signature d'une convention cadre de coopération le 24 juin 2015 durant le salon Innovative City à Nice.

Trois thématiques principales ont été retenues et portent sur :

- l'aménagement numérique transfrontalier et les infrastructures ;
- les expérimentations et projets de recherche sur des technologies de la Smart City ;
- le développement économique et l'attractivité des territoires numériques.

Plusieurs **ateliers et groupes de travail** se sont tenus : atelier données publiques (12 mai et 7 juillet), atelier THD (17 mars, 7 juillet et 14 novembre), atelier mobilité/déplacement (14 mars, 8 juillet et 4 novembre), atelier télétravail/coworking (22 mars, 19 avril et 26 octobre), groupe de travail Europe (22 mars) et le groupe de travail développement économique (22 mars et 12 mai).

Cinq **visites** ont été organisées sur les deux territoires qui ont permis d'accueillir des délégations de personnels de la Métropole Nice Côte d'Azur et du gouvernement monégasque :

- **à Nice** : le labocoworking (19 avril), le CEEI (12 mai) et le Smart City Innovation Center à l'IMREDD (7 juillet) ;
- **à Monaco** : le Centre de contrôle Solar Impulse et l'Entreprise Venturi Automobiles (3 juin).

Plusieurs échanges collaboratifs ont eu lieu notamment au sujet des réseaux de capteurs et des objets connectés (24 mars) et des mobiliers urbains connectés (30 mars).

Enfin, la **Journée européenne de la coopération transfrontalière** organisée avec la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) le 21 septembre 2016 à Nice a accueilli la Principauté de Monaco représentée par Isabelle ROSABRUNETTO, directrice générale du département des Relations Extérieures et de la Coopération.

Cette coopération a fédéré en 2016 une **quarantaine** de personnes, institutionnels et partenaires économiques.

C. ACTIONS DE PROMOTION DE L'INNOVATION À L'INTERNATIONAL

La Métropole est partenaire de l'événement international Innovative City qui a lieu tous les ans à Nice, en coopération avec la CCI Nice Côte d'Azur.

La thématique de cette édition 2016 était « Delivering Urban Innovation » et la Métropole Nice Côte d'Azur a pu, entourée des grands industriels avec lesquels elle est partenaire et les start-ups de son territoire, démontrer ses réalisations concrètes, qui au-delà d'être de simples démonstrateurs, représentent des déploiements en grandeur réelle au service de la Ville et de ses habitants.

- 3 372 participants (en légère augmentation par rapport à 2015) ;
- 124 exposants (contre 70 l'année dernière). **Nouveauté de l'édition 2016** : plus de 50 start-ups ont pu exposer leurs innovations, et notamment celles de la French Tech Côte d'Azur, du CEEI de la Métropole mais aussi de la Région ;
- 201 speakers internationaux ont animé des conférences sur de très nombreuses thématiques de l'innovation urbaine et de la smart city comme : transports et mobilité, énergie, vie de la cité, TIC, Eco quartiers, maquette numérique, construction, santé, sécurité et sûreté, eau et déchets, éclairage public, éducation... ;
- 22 délégations internationales représentant les 5 continents.

La DIN a coordonné un grand nombre d'actions avec l'appui de nombreuses Directions pour la participation de la Métropole à cet événement, notamment :

- le lien avec l'organisateur du salon ;
- l'identification des démonstrations, la mobilisation des Directions métiers (une dizaine) et la préparation du stand ;

- les invitations (délégations, visiteurs, VIP, save the date, etc...) ;
- les activités sur la terrasse (start-up + rendez-vous d'affaire) ;
- l'aménagement des espaces et la communication ;
- l'agenda détaillé des deux journées ;
- l'agencement des séquences avec le Président et le Maire (prise de parole, chemin de visite des stands, signature des conventions, rencontres protocolaires, etc...) ;
- le cocktail de networking ;
- la mise à jour de la plaquette Innovations Numériques pour l'année 2016.

DIRECTION ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET NOUVELLES FILIÈRES

La Direction est composée de 3 pôles (9 agents) qui œuvrent à la réalisation d'une stratégie métropolitaine visant les objectifs suivants :

- Participer au développement d'un grand pôle universitaire tourné vers l'innovation et le développement économique ;
- Développer l'attractivité en Direction des chercheurs et des étudiants étrangers ;
- Structurer de nouvelles filières en cohérence avec les thématiques économiques de la Métropole.

A. PÔLE RELATIONS AVEC LE MONDE ÉTUDIANT ET LA RECHERCHE

Ce pôle est chargé de soutenir et de dynamiser la vie étudiante et d'aider au développement de la recherche à Nice et sur la Métropole. Selon le Times Higher Education, l'Université niçoise est la 2^e université la plus attractive de France pour les étudiants étrangers.

1. DÉFINITION DU PROJET DE FONCTIONNEMENT DE LA FUTURE MAISON DE L'ÉTUDIANT (MDE)

Finalisation de l'aménagement de l'équipement, de son projet de service en accord avec les services du CROUS, de l'Université, de Campus France et le Welcome Center d'Université Côte d'Azur.

2. RELATIONS AVEC LA FACE 06

5^e anniversaire de l'épicerie sociale et solidaire : soutien logistique du service à cet événement. Bilan et reconduction du dispositif Apparté.

3. CONFUCIUS

L'Institut Confucius va s'installer à Nice. Délibération de mise à disposition des locaux votée lors du Conseil municipal du 19 décembre 2016.

4. COMITÉ DU DOYEN JEAN LÉPINE

Relance de l'appel à projet Comité du Doyen Jean Lépine pour des projets qui seront mis en œuvre en 2018. 17 dossiers ont été reçus, l'enveloppe à répartir est de 35 000 €.

5. APPEL À PROJETS JEUNES CHERCHEURS

Gestion de la 5^e édition de l'appel à projets jeunes chercheurs. Il permettra à 4 post-doctorants de travailler pendant 2 ans dans des laboratoires d'Université Côte d'Azur dans le domaine des sciences de la santé.

Pour la 1^{re} fois, cet appel à projets a été lancé en partenariat avec l'Université Côte d'Azur, permettant ainsi de passer de 4 à 8 post-doctorants soit 4 jeunes chercheurs supplémentaires dans le domaine des Data-Sciences.

6. SUBVENTIONS

Montant global des subventions municipales accordées et gérées par ce service : 80 500 € au bénéfice de 15 organismes.

7. MANIFESTATIONS

Accompagnement logistique et présence de la collectivité dans les événements étudiants : présence et tenue de stand pour les manifestations ou les salons.

20 événements auxquels la Ville a participé. Parmi les plus importants : Salon Studyrama, la journée d'accueil des étudiants, le Salon de Grandes écoles et le salon de l'étudiant.

8. COMMUNICATION

Gestion du portail des étudiants de la Ville de Nice <http://etudiants.nice.fr/>

3 680 articles publiés. 97 978 connexions en 2016.

Page Facebook Étudiants Ville de Nice, 2 571 « j'aime » par semaine <https://www.facebook.com/Etudiants-Ville-de-Nice->

Envoi de la newsletter à plus de 650 abonnés

9. DIVERS

Mise en place d'un partenariat avec la Direction des financements extérieurs, l'Université de la Côte d'Azur et la Métropole pour la création d'une nouvelle fête de la Science, en 2018, dédiée à l'innovation mais aussi au service de la candidature de la Métropole Nice Côte d'Azur à iCapital 2017.

B. PÔLE GRANDS PROJETS

Le pôle Grands Projets est chargé de piloter et suivre de grands projets en matière de logement étudiant, de transport et d'équipements adaptés et d'assurer un suivi particulier des opérations universitaires contractualisées, d'appels à projets nationaux ou européens et des subventions d'investissement. Il est composé de 2 agents.

1. MAISON DE L'ÉTUDIANT

- Délibération du 13 octobre 2016 finalisant la convention de participation de la région au financement de la Maison de l'Étudiant (Convention signée le 6 avril 2017) à hauteur de 4 882 712 €.
- Signature de la convention le 20 octobre 2016 avec l'État/Rectorat attribuant une subvention d'investissement de 1 920 000 € à la Ville de Nice pour la construction de la Maison de l'Étudiant.
- Signature de la convention le 4 mars 2016 avec le Conseil départemental des Alpes-Maritimes, attribuant 449 764 € pour la construction de la Maison de l'Étudiant.

2. PROJET DELVALLE 2

Poursuite de l'étude de pré-programmation, avec diverses réunions de travail et ateliers de définition du projet.

3. IMREDD : CONSTRUCTION DU NOUVEAU BÂTIMENT SUR LA PLAINE DU VAR

NCA attribue à l'Université Nice Sophia Antipolis, maître d'ouvrage, une subvention d'investissement d'un montant total de 3 500 000 €. La convention d'aide au financement a été signée le 16 septembre 2016.

4. PLAN LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

Dans le cadre de la réalisation du PLH, participation aux ateliers sur le logement des jeunes.

5. DIVERS

- Suivi du chantier de la salle polyvalente au sein de la Maison de l'Étudiant ;
- Collaboration avec l'association Recherche et avenir ;
- Participation régulière à l'incubateur EDHEC (EYE) ;
- Visites des écoles supérieures : ESRA, Villa Arson, Epitech, Condé.

C. PÔLE NOUVELLES FILIÈRES

Le pôle Nouvelles Filières a pour mission de structurer la collaboration locale dans les thématiques prioritaires pour permettre le développement de filières économiques innovantes et promouvoir la contribution des acteurs de la recherche au projet de développement économique de la Métropole.

1. FILIÈRE VILLE DURABLE / SMART CITY

a/ Candidatures Opération d'intérêt Régional (OIR)

Le pôle a supervisé la réalisation de 2 candidatures au dispositif des OIR : Smart city pour la Métropole et e-Santé/Silver economy pour la Ville de Nice. Les dossiers ont été adressés à l'Agence régionale pour l'innovation et l'internationalisation (ARII) en septembre 2016.

b/ Bilan du programme EcoCité

Réception des résultats de l'Appel à Projet PIA 2 le 22 décembre 2015 :

11 nouvelles actions retenues, pour un montant de 7 445 000 € de subventions, dont 6 853 000 € pour NCA.

- Élaboration et signature de la convention locale de la Tranche 2 du programme « EcoCité Ville de Demain » ainsi que de l'avenant à la convention locale de la Tranche 1 du programme : dépôt d'une nouvelle action pour financement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la délégation de service public du SmartGrid de Nice Méridia, contractualisation de cette subvention complémentaire de 96k€.
- Appels de fond 2016 relatifs aux actions de la Tranche 1 du programme :
 - > 411 600 € relatifs à l'Action 7 – Autopartage
 - > 27 640 € relatifs à l'Action 8 – Points de charge
 - > 96 838,98 € relatifs à l'Action 11 – MUE
 - > 36 677,48 € relatifs à l'Action 15 – Stratégie durable et intelligente en matière de déplacements (fonds versés en 2017)
- Appels de fond relatifs aux actions de la Tranche 2 du programme :
 - > 175 025 € relatifs à l'Action 20 – Hypervision urbaine des risques naturels (versé en 2017) (action achevée)

- > 1 407 000 € relatifs à l'Action 21 – Optimisation énergétique liée au matériel roulant du tramway
- > 30 025 € relatifs à l'Action 22 – AMO EcoCité
- > 48 000 € relatifs à l'Action 33 – AMO DSP SmartGrid Nice Méridia

Soit au total 2 232 806,46 € de subventions appelées par la Métropole

- Tenue de la revue de projet annuelle le 16 juin 2016 ; le CGI a à cette occasion tenu à souligner que les projets présentés par NCA sont exemplaires en termes d'innovation et de répliquabilité et de la qualité toute particulière des partenariats publics – privés.
- Participation de la Métropole aux rencontres nationale du réseau des Ecocités.

c/ European Innovation Academy (EIA)

EIA est le plus grand programme d'été au monde destiné à l'entrepreneuriat et à l'innovation dans le domaine des innovations digitales.

L'édition 2016 s'est tenue du 3 au 22 juillet sur le campus de Saint-Jean d'Angély. Elle a permis d'accueillir 500 étudiants venus de 65 pays différents. La Direction a soutenu cette installation et l'organisation de l'événement. Malheureusement 3 étudiants sont tragiquement décédés, victimes de l'attentat du 14 juillet 2016.

d/ Participation financière de la Métropole au lancement de la formation Engineers for smart cities de l'UNS

Délibération du 4 novembre 2016 octroyant 10 000 € de subvention à l'UNS.

2. FILIÈRE SANTÉ ET SILVER ÉCONOMIE

a/ Développement économique

- Accueil et accompagnement en gestion de 4 nouvelles start-ups ;
- Participation à la définition du projet Delvalle 2 à Pasteur ;
- Visites d'entreprises : Galderma, Samsung santé, SMS Unipic, NewNet3D, Idéosénior... ;
- Présentation d'un projet de co-working de SERVILIGNE, avec la Région Paca.

b/ Participation à l'animation du Living-lab/27 Delvalle

- Participation avec tous les acteurs de l'écosystème (Team, CCI, Incubateur Paca-Est, CHU, UCA, EIT Digital...) au développement de la filière santé/Silver éco ;
- Réceptifs politiques et économiques : Ville de San Sébastien, 29 novembre 2016 ; MEDEF, 11 octobre 2016 ; Conseil économique et social de Monaco, septembre ; Ville de Digne-les-Bains, 4 juillet ; délégation de San Rémo, 13 juin ; délégation russe, 7 mars ; BIOCOM (avec EUROBIOMED) 27 avril.

c/ Lancement des OIR en octobre 2016

Opération d'Intérêt Régional (OIR) Thérapies innovantes : préparation des fiches projets, intégration du projet d'AIMA DÉVELOPPEMENT en novembre 2016 et participation aux groupes de travail.

d/ Rayonnement national et international

- Participation aux conférences suivantes : EHEALTH WEEK: Londres du 19 au 20 avril ; EUROCITIES ; ERDF Enschede du 11 au 12 avril ; EUROCITIES AWARD : Milan, du 17 au 17 novembre ;
- Présentation TECHNION France à l'UCA en mai à l'occasion de Connected Health Monaco.

e/ Organisation de conférences et participation

- Innovative City 2016, Conférences la santé connectée (90 participants) et les enjeux du bien vieillir (en partenariat avec la CCI) 100 participants ;
- Institut Claude Pompidou, Conférence internationale ISG : Rencontres Ehpad Acheteurs (115 participants) ;
- Coach au Hackaton santé de Nice, octobre 2016.

f/ Suivi des partenaires

- FSE: subvention 2016 versée : 50 000 € ;
- Centre d'Innovation et d'Usages santé (CIU) : 10 000 € ;
- Pôle de compétitivité EUROBIOMED : 20 000 €.

DIRECTION DE LA PROMOTION DU TERRITOIRE ET DES RELATIONS INTERNATIONALES

A. LES OBJECTIFS PRINCIPAUX

Les objectifs de la Direction de la Promotion du Territoire et des Relations Internationales s'articulent autour d'aspects économiques, culturels et touristiques des deux entités que sont la Ville de Nice et la Métropole Nice Côte d'Azur en collaboration étroite avec les acteurs de l'international pour :

- Entretenir et renforcer les actions de coopération internationale conduites par la Ville de Nice ;
- Capitaliser sur ces actions et accentuer la visibilité internationale du territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur ;
- Fédérer les acteurs locaux de l'international et nos partenaires vers une stratégie de relations internationales partagée ;
- Communiquer à l'international sur les projets locaux d'envergure mondiale et sur le projet de territoire ;
- Assurer les agendas des élus pour toutes séquences relatives à l'international ;
- Assurer la mise en œuvre de la compétence « tourisme ».

B. LA STRATÉGIE DE DIPLOMATIE INTERNATIONALE ET DE PROMOTION DU TERRITOIRE

En 2016, la priorité a été donnée à la mise en place d'une stratégie de diplomatie économique et de promotion internationale.

Nice et le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur étant connectés à une cinquantaine de villes sœurs et amies, la stratégie a notamment visé à recentrer les échanges sur une vingtaine de destinations privilégiées, susceptibles de contribuer au rayonnement international du territoire en s'appuyant sur des projets d'envergure d'ici 2020 : Salt Lake City, Houston, Québec-Laval, Rio de Janeiro, Abidjan, Londres, Nuremberg, Gdansk, Stockholm, Moscou, Saint-Petersbourg, Turin, Sousse, Haifa, Tel Aviv, Tokyo-Kamakura, Hangzhou, Xiamen, Zhuhai et Singapour.

Par ailleurs, l'habitude a été prise de mutualiser les moyens et réaliser des opérations concertées de prospection et de promotion avec Team Côte d'Azur et l'Office du Tourisme et des Congrès de Nice.

C. LES PRINCIPALES OPÉRATIONS

1. ACCUEIL DE DÉLÉGATIONS ÉTRANGÈRES

La Direction veille au bon déroulement des opérations concernant les accueils de délégation étrangères, les relations avec les consulats étrangers et l'activité avec les communautés étrangères locales.

Dans ce cadre, elle est régulièrement amenée à organiser l'accueil de délégations étrangères sur le territoire. Qu'il s'agisse de la venue de chefs d'État, de membres de gouvernements, de maires, d'ambassadeurs, de consuls voire d'étudiants étrangers, toute la logistique nécessaire pour la tenue d'une séquence institutionnelle est gérée et organisée par la Direction.

Sur l'année 2016, 52 séquences de ce type ont été organisées, parmi lesquelles certaines ont mobilisé le Maire/Président : accueil du maire de Yalta, de l'Ambassadeur et du Consul du Canada, de son Altesse Impériale d'Iran, de l'Ambassadeur d'Israël et du Consul Général de France à Houston.

Il est à noter que suite à l'attentat du 14 juillet, la mobilisation de nos villes sœurs et amies pour manifester leur soutien et leur amitié a été forte.

2. MISSIONS OFFICIELLES ET OPÉRATIONNELLES À L'ÉTRANGER

À l'instar des réceptifs, la Direction de la Promotion du Territoire et des Relations Internationales, en lien avec les ambassades et les villes d'accueil, élabore un programme de visites et rencontres destinées aux élus de la Métropole.

En 2016, les missions multi-partenariales se sont organisées autour des déplacements à Salt Lake City, Houston et Stockholm en avril, ainsi qu'en Chine pour la tournée du Chœur de l'Opéra Nice Côte d'Azur (juin) et au Royaume-Uni (novembre).

On peut également citer les déplacements de délégations niçoises à Netanya, Szeged, Abidjan, Sousse, New York, Nuremberg et Turin, qui sont structurants pour les projets en cours et à venir.

3. AFFAIRES INTERNATIONALES ET DÉVELOPPEMENT DE RELATIONS BILATÉRALES

Comme chaque année, la Direction participe activement aux manifestations récurrentes que sont le Carnaval de Nice, le MIPIM (invité d'honneur en 2016 : la Russie), la Foire Internationale de Nice (invité d'honneur en 2016 : Saint-Pétersbourg) en conviant les maires ou les représentants de nos villes sœurs ou amies.

Plusieurs délégations (Greenwich, Utah, Cunéo, Abidjan, Maurice), se sont déplacées à l'occasion de la 5^e édition d'Innovative City et ont participé, en qualité d'intervenants et d'auditeurs, aux différentes conférences. Leur présence sur Nice a également été l'occasion d'organiser des réunions de travail en parallèle du salon visant à renforcer et à poursuivre des partenariats existants dans différents domaines. Cette 5^e édition fut par ailleurs la première à accueillir un stand pays mis à l'honneur avec le « Israël NewTech Pavilion », une opportunité pour des start-ups israéliennes de démontrer leur savoir-faire et expertise.

Tout au long de l'année, de nombreuses séquences sont assurées et coordonnées par la Direction. En juin 2016, les journées de Moscou à Nice ont permis à la fois de célébrer les liens historiques entre les deux villes et d'intensifier les partenariats tant culturels, qu'économiques. En octobre, l'opération baptisée « JapaNice » a célébré 50 ans d'amitié avec Kamakura. Comptant parmi les événements phares de 2016, la Direction a été mobilisée autour de l'exposition « les douze fantastiques » du célèbre sculpteur chinois, LIU Yilin, qui a installé des sculptures monumentales en bronze coloré de plus de deux mètres dans les jardins du Parc, à l'effigie des 12 signes du zodiaque chinois au Parc Phoenix et dans la citadelle de Villefranche-sur-Mer. En parallèle, des peintures à l'huile et des calligraphies de l'artiste ont également pris place à Beaulieu-sur-Mer en la Chapelle Santa Maria de Olivo.

On compte par ailleurs la co-organisation et la participation à 30 autres grands rendez-vous à Nice, parmi lesquels on peut citer le 54^e anniversaire du Jumelage avec Tananarive, Madagascar ; la Réouverture officielle de la Cathédrale orthodoxe Saint-Nicolas ; une séquence humanitaire pour l'acheminement d'une ambulance et de petits matériels à Manille, Philippines ; les 70^e anniversaire de SAS et de la première connexion internationale de l'aéroport , l'inauguration du Centre Culturel franco-allemand de Nice ; les 2^e Rencontres Départementales du Tourisme Azuréen ; la 2^e édition de la Journée Nobel et l'intronisation du Consul d'Italie à Nice ; les Rencontres des acteurs du réseau des Villes EUROMED.

Le Réseau des Villes Euromed :

Les différentes actions de coopération menées en 2016 sont les suivantes :

- Programme européen Interreg MED : sélection du Réseau comme chef de file d'un projet stratégique de coordination et d'aide à la décision dans le domaine de l'efficacité énergétique des bâtiments publics, sur un territoire méditerranéen allant du Portugal à Chypre.
- Signature du Partenariat avec le Centre de Formation et d'Appui à la Décentralisation de Tunisie pour un Projet de renforcement des compétences des villes tunisiennes.
- Coopération technique et économique avec la Ville de Nuremberg, et la Ville de Gênes.

En outre, en novembre 2016, a été organisée, à Nice, la Rencontre des acteurs du Réseau des Villes Euromed, en présence de monsieur Johannes Hahn, Commissaire Européen à la Politique Européenne de Voisinage et aux Négociations d'Élargissement, regroupant 250 participants, représentant plus de 50 villes de 20 pays.

a/ La mise en œuvre de la compétence tourisme

La Direction de la Promotion du Territoire et des Relations Internationales a participé activement depuis l'été 2016 à plusieurs réunions de travail concernant l'approche du tourisme à la Métropole Nice Côte d'Azur au regard de la loi MAPTAM et la loi NOTRe et plus particu-

lièrement sur la mise en oeuvre de la compétence « promotion du tourisme dont la création d'offices du tourisme ».

b/ Focus mission Euromed

Le Réseau des Villes Euromed réunit environ 150 cités au sein de 27 pays. Celles-ci appartiennent à l'Europe et aux rives sud et est de la Méditerranée. Ce Réseau a été créé en 2000 dans le cadre du Processus de Barcelone. La Métropole Nice Côte d'Azur assure la Présidence du Réseau depuis 2016 (la Ville de Nice accueille le Secrétariat Général permanent depuis 2012).

Les acteurs du Réseau se proposent de développer des échanges d'expériences, des coopérations multilatérales et bilatérales, particulièrement économiques, notamment sur les problématiques euro-méditerranéennes relatives :

- à l'emploi des jeunes,
- à la lutte contre le changement climatique et ses conséquences,
- aux métiers des villes.

Les différentes actions de coopération menées en 2016 sont les suivantes :

- Programme européen Interreg MED : sélection du Réseau comme chef de file d'un projet stratégique de coordination et d'aide à la décision dans le domaine de l'efficacité énergétique des bâtiments publics, sur un territoire méditerranéen allant du Portugal à Chypre.
- Signature du Partenariat avec le Centre de Formation et d'Appui à la Décentralisation de Tunisie pour un Projet de renforcement des compétences des villes tunisiennes.
- Coopération technique et économique avec la Ville de Nuremberg, et la Ville de Gênes.

LE CENTRE D'EXCELLENCE MÉTROPOLITAIN

La décision par son président, Christian Estrosi, d'engager dès 2008 la Métropole Nice Côte d'Azur dans une profonde diversification de son tissu économique en investissant dans les nouvelles filières de l'innovation à fort potentiel de création d'emplois, a conduit à la création du Centre d'Excellence en décembre 2012 et à la nomination de son responsable en octobre 2014.

La mission du Centre d'Excellence est de porter l'innovation au sein de la collectivité comme outil de développement territorial :

- en accompagnant la création de filières d'excellences prioritaires (en alignement avec les OIR, SRDEII, SMDEII) ;
- en structurant la mise en place d'une plateforme informatique métropolitaine autour de la donnée numérique territoriale ;
- en construisant un écosystème collaboratif nourri par le partage de la donnée territoriale, associant la collectivité, le monde académique, le tissu industriel local (PME, start-up) et de grands groupes ;
- en impulsant sur le territoire des projets d'expérimentation partenariaux aux fins d'un déploiement industriel et de leur réplique ;
- en déployant au sein de la collectivité une approche transversale de l'innovation, associant l'ensemble des métiers et mutualisant les ressources comme les résultats ;
- en contribuant aux montages de dossiers de financement auprès des institutions régionales, françaises et européennes ;
- en portant une communication interne et externe, en France comme à l'international, sur la démarche de la Métropole autour de l'innovation en général, et de la thématique de la Smart City en particulier.

A. ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE

- Co rédaction CENTREX/DESRNF du dossier de candidature MNCA comme territoire de référence de l'OIR « Smart City » (dépôt aout-2016, sélection confirmée oct-2016). Trois projets ont été sélectionnés par l'ARII pour un accompagnement prioritaire (CEA Tech, MUE, plateforme IOT) ;

- Élaboration par le CENTREX (aout/déc-2016) du dossier de la Métropole pour le projet national de Démonstrateur Smart City du groupe Caisse des Dépôts (6 villes françaises sélectionnées). Proposition de 11 projets d'expérimentation dont 6 projets jugés prioritaires par la Direction de la stratégie de la Caisse des Dépôts. La mise en œuvre de ces projets doit débuter en 2017 avec une participation financière de la Caisse et de ses filiales.

B. MAÎTRISE DE L'INFRASTRUCTURE NUMÉRIQUE MÉTROPOLITAINE

- Mise en place CENTREX/DESRNF d'une série d'ateliers thématiques (4T2016) destinés à sensibiliser les services métiers de la collectivité au potentiel d'innovation offert par les données issues de l'internet des objets (IOT). L'objectif de ces ateliers était d'identifier des projets innovants à finalité opérationnelle proposés par les services métiers eux-mêmes ;
 - > Thématique mobilité : rédaction de 8 fiches action à déployer sur 2017/2018
 - > Thématique e-santé : rédaction de 8 fiches action à déployer sur 2017/2018
- Préfiguration, aux côtés de la DSI, des fonctionnalités et de l'architecture informatique la future plateforme numérique de la Métropole destinée à intégrer le déploiement de l'internet des objets (IOT) et à offrir une place de marché des données territoriales (Data Market Place) pour leur partage avec les partenaires économiques et académiques de la collectivité.

C. CRÉATION DE L'ÉCOSYSTÈME COLLABORATIF « SMART CITY INNOVATION CENTER »

Rédaction de la convention MNCA-IMREDD et de la charte d'usage pour le partage des données territoriales au sein du SCIC. Approbation par la délibération BM23.10 du 04.11.2016.

D. FINANCEMENTS EXTERIEURS

- Rédaction des éléments techniques du Pacte État-Métropoles (PEM) (rédaction 4T2016, dépôt Jan-2017, signature mars-2017) dont deux fiches spécifiques soumises par le CENTREX.
 - > Plateforme IOT des données territoriales (financement État accordé 824 K€)
 - > Solution multiservices en télé-expertise (financement État accordé 552 K€)
- Rédaction de 5 fiches projet proposées au Contrat de Plan État-Région (CPER) 2015-2020 (rédaction 3T2016, sélection finale de 2 projets déc-2016).
 - > Plateforme de e-tourisme (financement Région sollicité 46 K€)
 - > Pilote de flexibilité électrique des bâtiments publics (financement Région sollicité)

100 K€) – projet labellisé FlexGrid

- Rédaction d'une fiche projet soumis au Contrat Régional d'Equilibre territorial (CRET) 2016-2018 (rédaction fév-2016,)
 - > Programme MUE (financement Région sollicité 200 K€)
- Soumission de la fiche action 20 du programme Ecocité du Fonds Villes de Demain (dépôt du dossier d'appel de fonds sep-2016)
 - > PRD4 hyperviseur des risques naturels (financement PIA accordé de 175 K€)
- Suite à la rédaction par le CENTREX, avec le support de la DESRNF, d'un dossier de demande de subvention FEDER pour le projet PRD5 de plateforme hypervision métropolitaine (déc-2015), obtention d'un financement de 512 590€ encaissé en fév-2016.

E. PARTENARIATS INDUSTRIELS PORTÉS PAR LE CENTREX

- IBM : Hypervision des risque naturels (en collaboration avec la Direction de la Prévention et de la Gestion des Risques)
 - > Exécution du programme d'application du programme R&D basé sur l'IOC d'IBM
 - > Réalisation d'un prototype industriel démontré lors d'Innovative City en juin 2016
 - > Décision de mise en exploitation opérationnelle au sein de la DPGR
- Cisco : Spot Mairie 2.0 (en collaboration avec le Service Allo Mairie)
 - > Déploiement du concept Spot Mairie sur les moyens et haut pays sous la forme de points multiservices en partenariat avec des acteurs privés (ex. CECAZ, La Poste, etc.). Projet soutenu par le Conseil de Développement.
 - > Projet inscrit dans le Memorandum d'Accord Cisco-Région PACA-Métropole NCA
 - > « Action proposé au Pacte État-Métropole 2017 pour un financement de 558 K€
- Schneider Electric : flexibilité électrique des bâtiments métropolitains (en collaboration avec la Direction des Bâtiments)
 - > Préfiguration d'un projet de R&D collaborative
 - > Soumission du projet au CPER 2016-2018 pour un financement de 100 K€
- Instant System : covoiturage dynamique multimodal « Boogi »
 - > Continuité du projet PACA Labs soutenu par le CENTREX et RLA
 - > Lancement de l'application mobile le 21 octobre.

F. PARTENARIATS INTERNATIONAUX ET PROGRAMMES EUROPÉENS PORTES PAR LE CENTREX

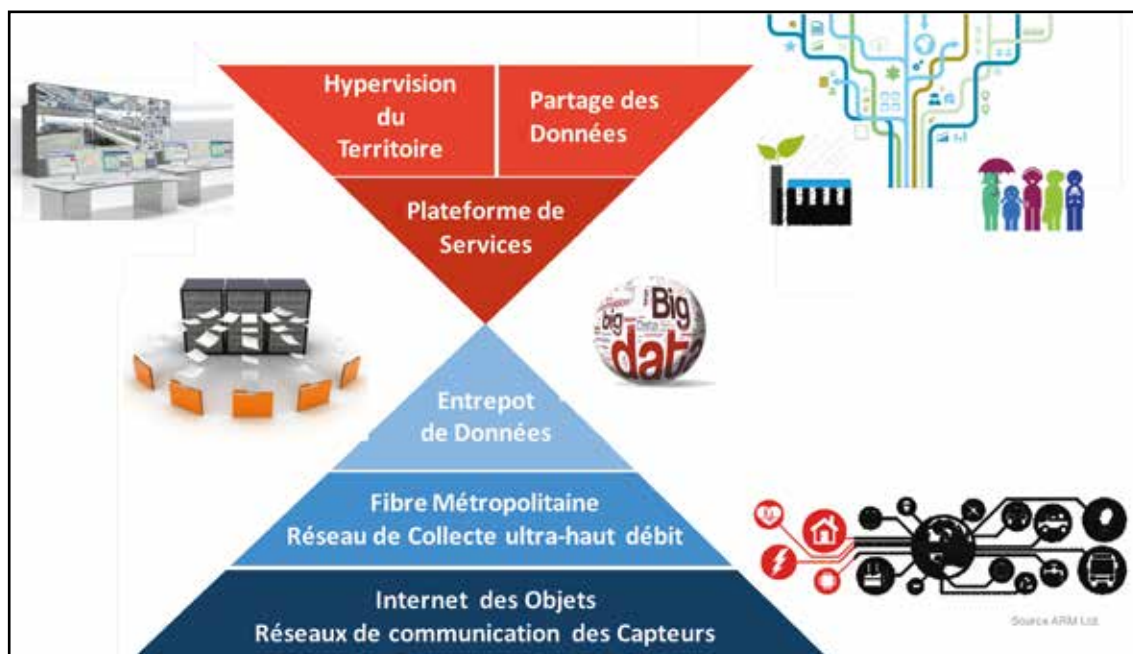
- Adhésion à l'association internationale de développement urbain INTA (créée en 1975, 3 000 membres de 100 pays) par l'approbation d'une délibération du 15 octobre 2016. Objectif de mise en place de coopérations internationales et d'échanges d'expériences autour du déploiement opérationnel et organisationnel de la Smart City ;
- À l'initiative de la DFE et du CENTREX (réunions à Bruxelles en octobre et novembre 2016), et avec la participation technique de l'APE, la Métropole a rejoint le consortium projet IRIS en vue du dépôt d'un dossier de candidature au programme Horizon2020 Smart Cities and Communities (dépôt effectué le 14 février 2017, résultat attendu en mai 2017). Montant MNCA de 1 471 000 € financé à 100% ;
- À l'initiative de la DFE et du CENTREX, et avec la participation technique de la DSI, la Métropole a rejoint le consortium projet Smart Destination en vue du dépôt d'un dossier de candidature au programme Interreg Marittimo franco-italien (rédaction 4T2016, dépôt effectué le 14 mars 2017, résultat attendu en août 2017). Budget MNCA de 320 K€ financé à 85% ;
- À l'initiative de la DFE et du CENTREX, la Métropole a rejoint le consortium projet SHARME en vue du dépôt d'un dossier de candidature au programme Horizon 2020 MG (dépôt effectué le 20 janvier 2016, projet non retenu par la commission le 19 avril 2016) ;
- À l'initiative de la DFE et du CENTREX, et avec l'accompagnement d'Euromed, préfiguration au 4e trimestre 2016 d'un projet IEV CT MED de co-accelérateur entre les villes de Nice, Ashdod et Bethléem. Ce projet s'inscrit dans le déploiement du CEEI 2.0. Le lancement de l'AAP européen est attendu pour la mi-2017.

G. PARTICIPATION À DES TABLES-RONDES, CONFÉRENCES ET COLLOQUES

- 26 février : présentation à la Commission de Développement de la Métropole ;
- 22 mars : présentation à la Convention nationale EDF « Territoires Intelligents » ;
- 6 avril : intervenant à l'Israël Innovation Day au Ministère de l'économie, Paris ;
- 10 mai : présentation au TM Forum Live ! sur le thème « Building smart cities for smart citizens » ;
- 13 mai : modérateur d'une table ronde de la Rencontre du Réseau des Villes Euromed ;
- 5 août : présentation de la stratégie smart city aux représentants de la ville de San Remo ;
- 10 octobre : présentation à European Week of Regions and Cities, Bruxelles ;
- 13 octobre : présentation à la conférence régionale de l'AITF sur le thème « Des partenaires et des territoires en route vers la transition intelligente », La Ciotat ;
- 29 novembre : présentation de la stratégie smart city aux représentants de la ville de San Sebastian.

I. GOUVERNANCE ET INFRASTRUCTURE NUMÉRIQUE

Au cœur de la stratégie « Smart City », mise en place d'une infrastructure numérique pour la collecte, l'agrégation et la mise à disposition des données du territoire pour permettre le développement d'applications et de services innovants aux bénéfices des acteurs institutionnels, académiques et industriels du territoire.



Réseau fédérateur de l'internet des objets

Le CÔTECH CENTREX du 12 juin 2016 sur le thème de la « **Stratégie de déploiement du réseau des capteurs métropolitains** » a porté le lancement de l'étude économique sur le déploiement d'un réseau d'initiative publique en collaboration avec la CDC (étude déc-2015 / juin-2016).

Outil d'hypervision pour la gestion du territoire et l'aide à la décision

Le CENTREX a spécifié et financé la phase II du programme R&D IBM-NCA (PRD) en fixant pour objectif de cette expérimentation un transfert de compétence sur l'outil IOC d'IBM vers la DSI (programmation) et les Directions métiers (configuration).

Le domaine d'application retenu a été la « Préviation et gestion du risque d'inondation » en coopération avec la DPGR, la DSI et l'IMREDD. Le projet sera conclu en mai 2016 par un démonstrateur opérationnel présenté par la DPGR durant Innovative City 2016.

- Assistance au montage du dossier de financement FEDER sur le projet d'hypervision urbaine (subvention de 512K€ accordée en mars-2015)

Mise à disposition des données métropolitaines aux fins d'expérimentation

Création d'un groupe de travail CENTREX/IMREDD, assisté de la DSI, DIN, DAJ, pour la structuration du partage des données métiers issues du territoire avec des partenaires institutionnels, académiques et industriels aux fins d'expérimentation devant mener à un déploiement opérationnel, répliquable, facteur de développement pour les partenaires locaux. Objectif de production d'une méthodologie et d'un schéma de gouvernance devant être validés par délibération métropolitaine au 3^e trimestre 2016.

DIRECTION MÉTIER

A. PROJETS D'APPLICATION EN COORDINATION AVEC LES DIRECTIONS MÉTIER

Transport et mobilité

Objectif de fluidification du trafic et d'introduction de nouveaux usages de déplacement.

- Réactivation par CENTREX et IMREDD du groupe de travail départemental « Azur ITS » regroupant EPCIs, start-ups et PME, laboratoires de recherche ;
- Signature de l'adhésion NCA à l'accélérateur public « La Fabrique des Mobilités » porté par l'ADEME avec la mise en avant des Alpes-Maritimes comme territoire français de référence pour l'expérimentation des nouvelles solutions de mobilité ;
- Montage d'un dossier européen H2020 sur le thème des nouvelles mobilités urbaines (subvention de 320 000 €, décision de refus reçue en avril 2016).

Prévention, prévision et gestion des risques majeurs

Anticiper l'occurrence du risque naturel et accroître l'efficacité de la gestion de crise.

- Lancement du projet PRD4 d'hypervision du risque inondation (partenaire IBM) ;
- Assistance au montage du dossier de financement Ecocité sur le projet d'hypervision des risques naturels (subvention de 175 000 € accordée en décembre 2015) ;
- Lancement du projet d'expérimentation d'imagerie numérique sur le fleuve Magnan (partenaire Bosch) ;
- Assistance au montage du dossier de financement Ecocité sur le projet Magnan (subvention de 159 000 € accordée en décembre 2015) ;
- Montage du dossier européen de coopération transfrontalière Marittimo sur le thème du risque de submersion fluviale (subvention de 525 000 €, réponse attendue 3^e trimestre 2016).

Tourisme et attractivité

Offrir un service individualisé et contextualisé au voyageur.

- Préfiguration des besoins d'une plateforme de services publics-privés à destination du touriste en mobilité (partenaires OTC, RLA IBM) ;
- Montage du dossier européen de coopération transfrontalière Marittimo sur le thème du e-tourisme (subvention de 325 000 €, réponse attendue au 3^e trimestre 2016).

B. DIVERS

- Interviews données au Journal de l'École des Ponts, au JDD, au Journal des Télécoms ;
- Participation à l'étude TACTIS « Observatoire de la Smart City », au rapport ministériel du CGDD « Ville intelligentes, smart, agiles » ;
- Organisation de la journée Smart City pour la délégation de la Province de l'Alberta (Canada) ;
- Préparation des interventions de nos élus sur le thème de la smart city en conférences françaises et internationales (Allemagne, Israël, Chine, USA) ;
- Intervenant en conférences et salons pour EDF, RICS, Crédit Coopératif, Huawei Constest, Innovative City, MIPIM.

**DIRECTION GÉNÉRALE
ADJOINTE DES ROUTES,
DE LA CIRCULATION
ET DES SUBDIVISIONS**

La structure organisationnelle de la DGA des Routes, de la Circulation et des Subdivisions (DGA RCS), a été mise en œuvre telle qu'approuvée en Comité Technique le 29 octobre 2014.

La DGA RCS s'inscrit dans une démarche d'optimisation des processus, tant dans son mode de fonctionnement que pour une meilleure lisibilité et réactivité de la structure.

À cet effet, elle s'est notamment dotée d'un document de communication présentant les différentes missions qu'elle recouvre ainsi que le guichet d'entrée dédié (cf annexe 1).

Elle est composée de 2 Directions opérationnelles :

- **Direction Infrastructures et Circulation (DIC) qui :**

- > Offre une vision transversale et support notamment au moyen du service maîtrise d'ouvrage et modernisation.

- **Direction des Subdivisions Métropolitaines (DSM) qui :**

- > Conforte la proximité territoriale, avec l'intégration des études de circulation dans les subdivisions ainsi que l'ensemble de la gestion du domaine public.

Et d'une Direction support :

- **La Direction Administrative et Financière (DAF) qui :**

- > Renforce la DGA et gère les ressources humaines, le courrier, les instances, le juridique, les finances et les marchés publics.

Ses priorités poursuivent plusieurs objectifs :

- Conforter la proximité territoriale dans une relation concertée avec les élus ;
- Dans la mise en œuvre du budget, pérenniser un projet de programme d'investissement concerté qui tient compte des ambitions des élus sur le mandat et suivre les arbitrages de financement des projets métropolitains ;
- Maintenir une organisation lisible du siège tout en veillant à son articulation avec le réseau des subdivisions ;
- Optimiser les niveaux de services dans le respect des contraintes de réduction de masse salariale que s'est fixé la Métropole ;
- Prendre en charge les nouvelles compétences issues de la loi MAPTAM, effective au 1^{er} janvier 2015.

Le budget 2016 de la DGA s'établit à :

- 19 M€ en fonctionnement contre 19,8 M€ en 2015 ;
- 64,7 M€ en investissement contre 73,7 M€ en 2015.

En 2016, le nombre de procédures nécessaires au lancement des travaux d'aménagement et d'entretien a concerné environ 135 marchés, ce qui représente environ 95 M€ en terme de programmation.

La DGA gère également le budget annexe du stationnement.

L'année 2016 a été articulée autour de 3 objectifs de développement de la DAF.

En effet, la DAF DGARCS été retenue comme Direction pilote pour la mise en place de la

dématérialisation du mandatement entrant en vigueur en 2017. Le pôle exécution financière a travaillé en étroite collaboration avec la coordination des DAF de la Métropole afin de définir les process internes.

Par ailleurs, un tableau de bord de suivi budgétaire a été mis en œuvre au sein de la DAF pour diffusion hebdomadaire auprès des directeurs et chefs de service.

Enfin, la gestion du déploiement du télétravail au sein de la DGARCS a été pilotée par la DAF au travers d'une co-organisation de réunions de présentation avec la DRH, la définition de ratios annuels pour les services mais également le suivi des demandes.

À ce jour, 956 agents travaillent au sein de la DGA concourant ainsi à la sécurité, à la pérennité, à l'amélioration et au développement du patrimoine routier sur l'ensemble du territoire de la Métropole.

DIRECTION INFRASTRUCTURES ET CIRCULATION

L'année 2016 a été marquée par la prise en compte des travaux importants et urgents à mettre en œuvre, notamment pour sécuriser la Promenade des Anglais.

Quatre grands axes d'action ont guidé l'année 2016

- La poursuite de la modernisation des missions ;
- L'accompagnement de l'impact des réformes externes ;
- La détermination d'une stratégie de maintenance au niveau de la Direction ;
- Le prolongement de la dynamique du projet de Direction

A.LES GRANDS AXES D'ACTION

1/ La poursuite de la modernisation des missions

L'année 2016 a vu le lancement du schéma directeur routier métropolitain avec notamment la révision du règlement de voirie métropolitain qui sera finalisée en 2017.

L'application GEOPOL a été améliorée pour un meilleur suivi du plan de financement prévisionnel et des opérations.

En partenariat avec la DSI, une consultation a été lancée pour mettre en place en 2017 le nouveau logiciel de gestion du domaine public « VIAZUR », qui permettra la dématérialisation complète des procédures d'autorisation de travaux et une meilleure coordination des chantiers ou évènements sur voirie.

Afin de mieux gérer le domaine public routier, 2 nouvelles couches SIG ont été créées et partagées : les limitations de tonnage sur les routes métropolitaines et le repérage des diagnostics amiante effectués sur chaussées. Une méthode d'analyse d'opportunité des acquisitions foncières liées aux emplacements réservés de voirie a été mise en place via le SIG.

2/ L'accompagnement de l'impact des réformes externes

Pour le Syndicat départemental de l'électricité et du gaz : travail préparatoire à la décision de sortie de la Métropole du Syndicat à mi 2018. Cette décision s'accompagne de la nécessité de renégocier la concession avec ENEDIS.

Pour la Société d'économie mixte pour l'amélioration de la circulation et du stationnement : participation aux réunions du groupe de travail, conduisant à un arbitrage en faveur de la création d'une régie (EPIC) et nomination d'un préfigurateur.

Suite à la décision du tribunal de commerce de résilier par anticipation les contrats DSP de la SEMIACS, la Métropole a engagé une phase de préfiguration pour la prise d'activité de l'EPIC ayant vocation à reprendre l'exploitation de ces parcs.

3.La détermination d'une stratégie de maintenance

- Le service Infrastructures a travaillé sur une stratégie d'entretien des ouvrages d'art et un programme portant sur la sécurisation des falaises ;
- Le service Éclairage Public et Réseaux Conçédés a déterminé des actions en matière de sécurisation et la mise aux normes de l'éclairage public, d'économie de consommations et de remplacement de matériel ;
- Le service Circulation a planifié les opérations de mise en conformité de la signalisation lumineuse tricolore ;
- Le service Maîtrise d'Ouvrage et Modernisation a élaboré une politique d'entretien des chaussées du réseau structurant.

Cette stratégie a pour objectif de prévoir sur plusieurs années les budgets nécessaires au bon état de conservation des équipements. Dans ce cadre, les travaux réalisés en 2016 sur ce réseau représentent une surface de l'ordre de 150 000 m².

4/ Le prolongement de la dynamique du projet de Direction

- Mise en œuvre d'un système d'information et de pilotage, ayant pour objet la détermination d'indicateurs pertinents facilitant le pilotage de l'activité des services. La démarche a débuté par le service Eclairage Public et Réseaux Conçédés pour la DIC.
- Adaptation des organigrammes des services
Mise en place d'un projet de service au sein du service Infrastructures. Travail collectif ayant abouti à la restructuration de l'organigramme en 2 phases, de 2016 à 2018, présentée et validée en Comité Technique de la Métropole le 6 décembre 2016.
- Télétravail
Définition d'une politique au niveau de la DIC et de la procédure à mettre en place préalablement à l'instauration du télétravail au sein de la Direction.

Enfin, la Direction Infrastructures et Circulation composée d'agents offrant une pluralité de compétences, motivés, réactifs mais à effectif contenu, doit en permanence adapter son organisation pour mener à bien tous les projets et livrer les opérations dans les délais impartis.

B. LE SUIVI ET L'ABOUTISSEMENT DES GRANDS PROJETS

- Inauguration de l'avenue Simone Veil ;
- Réception de la voie d'accès à la ZAC de la SAOGA à Saint-Blaise ;
- Études de parkings (Eze, Falicon, Cap d'Ail, Beaulieu-sur-Mer, Saint-Jean-Cap-Ferrat) ;
- Mise aux normes des tunnels : études préalables ;
- Demi échangeur de la Baronne : études AVP et environnementales ;
- Sortie Ouest Voie Mathis : études préalables ;
- Études et travaux de sécurisation et de requalification de la Promenade des Anglais ;
- Nice : études d'aménagement de la Place Saint-François et de la Place Max Barel, études et travaux de la Gare du Sud, travaux d'aménagement avenue Thiers (Gare SNCF), de la rue d'Italie et de la rue Alexandre Mari ;
- Nice, accompagnement de l'ANRU des Moulins et de l'Ariane par l'aménagement d'espaces publics ;
- Création du giratoire du Roguez à Castagniers / Colomars ;
- Travaux d'aménagement de cœurs de villages (Rimplas, Clans, Bonson, Saint-Étienne-de-Tinée, la Tour-sur-Tinée, Saint-Jeannet) ;
- Poursuite des études d'aménagements (Vence, La Trinité, Beaulieu-sur-Mer, Villefranche-sur-Mer, Colomars, Saint-Laurent-du-Var, Saint-Martin-du-Var) ;
- Travaux d'accès à Cap 3000 ;
- Secteur Lingostière : études préalables en vue de la passation d'un PUP ;
- Cagnes-sur-Mer : fin des travaux avenue des Tuilières et début des travaux Place du Beal ;
- Nouvel accès de l'aéroport Nice Côte d'Azur par l'avenue Corniglion-Molinier : études,
- Suivi des projets autoroutiers en lien avec ESCOTA et la DDTM ;
- Études de trafic et de stationnement, études et campagnes de comptages routiers, installation de jalonnements ;
- Gestion de la circulation pendant la période de l'Euro 2016 ;
- Accompagnement des travaux de la ligne 2 du tramway sur le volet « circulation sous chantier » ;
- Lancement de la refonte du Centre de Régulation du Trafic de la Métropole ;
- Participation à l'élaboration du PDU.

C. LES MOYENS

Les moyens financiers accordés au titre de l'année 2016 consacrés à ces études et réalisations se sont répartis en 5 grandes thématiques pour la section **Investissement**, pour un coût total de **41,3 M€**.

- Travaux d'aménagement d'espaces publics : **9,7 M€**
- Travaux sur réseaux structurants : **3 M€**
- Grands projets routiers : **15,5 M€**
- Entretien et sécurité des voies métropolitaines, y compris éclairage public et feux tricolores : **8,3 M€**
- Développement économique : **4,8 M€**



V40 : Avenue Simone Veil



Mise aux normes des tunnels

DIRECTION DES SUBDIVISIONS MÉTROPOLITAINES

La Direction des Subdivisions Métropolitaines (DSM) a en charge d'assurer notamment la viabilité du réseau routier sur l'ensemble du territoire métropolitain, la propreté sur 48 communes (hors Nice) et la relation de proximité auprès des élus et des usagers. Elle est structurée en 7 subdivisions territoriales, appuyées, dans leurs missions, par les services du siège.

- La Cagne,
- Ouest-Var,
- Nice,
- Est-Littoral,
- Centre,
- Tinée,
- Vésubie.

Elles ont en charge, au quotidien, l'exploitation et l'entretien des routes de la Métropole. Elles en assurent la viabilité en saison hivernale, la propreté urbaine et interviennent tant dans la relation de proximité que dans le cadre des situations de crise.

Elles instruisent les demandes relatives à la gestion du domaine public routier, contrôlent les travaux des concessionnaires, rédigent les projets de réponse aux courriers de sollicitations des élus ou des particuliers et émettent les avis techniques sur les demandes d'urbanisme (permis de construire, d'aménager, etc.).

Les subdivisions étudient, engagent et réalisent les projets de gros entretien et d'aménagements de voirie.

A. ASSURER LA VIABILITÉ DU RÉSEAU, ENTREtenir LE PATRIMOINE

La propreté urbaine reste un enjeu important pour les élus et les administrés. Les sollicitations via la plateforme téléphonique Allo Mairies sont nombreuses mais garantissent une traçabilité et une réactivité importante.

Des circuits de propreté sont établis dans toutes les subdivisions afin de structurer le niveau de service rendu. Une démarche de mesure de l'état de propreté des voies est entamée sur le territoire de Saint-Laurent-du-Var (Indicateur objectif de Propreté) et son aboutissement conduira à une possible extension dans d'autres communes.

Les interventions de viabilité pour réparer des déformations de chaussées sont également en progression.

Des plans de fauchage sont en cours d'élaboration pour s'assurer que les interventions respectent les obligations légales de débroussaillage et coordonner les impacts routiers.

Une équipe dédiée au collinaire niçois a été constituée pour renforcer le traitement de ce réseau spécifique.

Les reprises de trottoir, l'entretien de la signalisation et des équipements de la route font l'objet dorénavant d'un suivi systématique (fiche géopol) qui permet, notamment en cas de dommage accidentel au domaine public, d'obtenir une indemnisation.

La mécanisation s'est poursuivie en 2016 avec notamment l'acquisition d'une épareuse et de 5 aspirateurs à déchets supplémentaires.

B. AMÉLIORER LES CONDITIONS DE SÉCURITÉ ET LE CONFORT DES USAGERS

De nombreux projets ont été réalisés en 2016 afin d'apaiser la circulation, de sécuriser les piétons et de fluidifier les carrefours. Toutes ces problématiques font l'objet d'une étude de faisabilité technique puis d'une programmation dans le cadre des arbitrages budgétaires.

Ces études ont permis la réalisation de projets nombreux, par exemple :

- **Des aménagements de sécurité comme :**
 - > espaces Mômes à La Gaude,
 - > carrefour P&M Curie à Saint-Jeannet,
 - > avenue Lamaro à Eze,
 - > bd Gal De Gaulle à La Trinité.
- **À Beaulieu-sur-Mer :** création d'une zone 30.
- **A Nice :**
 - > rue Fontaine de la Ville n° 32 : création de 330 m² de trottoir,
 - > boulevard François Grosso du n° 63 au n° 65 : création de 400 m² de trottoir,
 - > avenue du XV^e Corps : création de trottoirs sur 380 m², pose de 4 coussins berlinois et réfection de la chaussée sur 1720 m²,
 - > route de Turin au droit du Campus Prometteur : création de trottoirs sur 1 030 m².
- **À Saint-Jean-Cap-Ferrat :** réfection de chaussée et de trottoir avenue de la libération, montée du cap et avenue des fleurs.
- **À Levens :** réfection de la ligne droite des prés.
- **À Tourrette-Levens :** élargissement de voie quartier plan d'Ariou.
- **À Cagnes-sur-Mer :**
 - > opération de sécurité – modification du carrefour RM 6007/avenue du maréchal Juin,
 - > opération de sécurité - création d'un trottoir RM 36 route de Vence entre la montée du cimetière et la déchetterie.
- **À Vence :**
 - > opération de sécurité – avenue Rhin et Danube aménagement d'un carrefour giratoire au droit des commerces,
 - > opération de sécurité – requalification du chemin de Vosgelade et création d'une zone 30.

Les enjeux spécifiques, en particulier le Plan de Prévention des Risques Incendies de Forêts, ont fait l'objet d'études et de réalisation de chantiers par les subdivisions.

Le schéma directeur routier (SDR) comprenant plusieurs volets progresse en 2016 :

- L'exploitation des routes : interventions pour maintenir des conditions de circulation en cas de perturbations,
- La politique d'entretien routier : niveaux de service pour l'entretien du réseau,
- Le règlement de voirie révisé,
- Une définition des caractéristiques à atteindre pour notre réseau et mode de financement des opérations (SDI).

Cette démarche associant l'ensemble des acteurs internes de la voirie (subdivisions et services) aboutira à un schéma, proposé en validation, courant 2017.

Le contenu de la mission a été défini et un pilotage associant les élus concernés par les sujets couverts sera réuni en 2017.

C. GÉRER LES SITUATIONS EXCEPTIONNELLES

Les subdivisions interviennent sur les éboulements, les glissements de terrain et diverses intempéries qui perturbent le réseau routier, avec pour objectif de rétablir au plus vite une situation normale d'exploitation du réseau.

L'année 2016 a relativement épargné les voies métropolitaines.

Le Haut-Pays a subi quelques événements significatifs (avalanches, chutes de blocs) entraînant notamment dans la Vesubie une coupure de route de quelques semaines. Dans le même temps, le chantier du Sictiam visant à déployer la fibre dans le haut-pays provoquait des perturbations sur l'axe majeur de la Vesubie. Information préalable, la mise en place de déviations et gestion des urgences ont mobilisé les équipes.

L'euro 2016 a également été particulièrement mobilisant pour les équipes des subdivisions, Nice en particulier comme la sécurisation de plus de 110 autres événements sur les voies et espaces publics en 2016, enjeu particulièrement renforcé après l'effroyable attentat du 14 juillet.



Déneigement d'un col



Intervention éboulement

D. AMÉLIORER LA GESTION DU DOMAINE PUBLIC

Dans une logique d'optimisation des procédures et de cohérence, les subdivisions ont mis en place un portail et un outil de traitement des arrêtés de travaux communs à l'ensemble de la Métropole. Dans le même temps, par souci de proximité et d'efficacité, l'instruction des autorisations de travaux a été confiée à chaque subdivision.

Près de 10 000 autorisations par an sont instruites puis suivies par les subdivisions.

E. ASSURER L'IDENTIFICATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER

Le domaine public routier transféré à la Métropole provient d'autres collectivités. Si l'ouverture à la circulation publique implique une exploitation par la Métropole, l'identification du patrimoine public est plus complexe. Pour ce faire, un travail de recensement et de transfert a été entamé en 2016 permettant, après inventaire exhaustif, d'établir la liste des voies et espaces publics métropolitains.

Ce travail piloté par le service de la coordination, implique les subdivisions mais également d'autres services de la Métropole dont le patrimoine est dispersé sur le territoire métropolitain (Eau, assainissement...).

Carros

RM 2210/Coulon/Cigales **55 000 €**
Aménagement carrefour avec création de trottoir



Carros

RM 1/Entrée du village **37 000 €**
Aménagement de sécurité plateaux



Gattières

Rue du Carriérou **16 000 €**
Réhabilitation de l'escalier



Gattières

Rue Soutrane **41 000 €**
Rehausse du parapet



La GaudeRM 118 Espaces Mômes **40 000 €**

Aménagement de sécurité

**La Gaude**RM 18 Vieux chemin de Cagnes **12 500 €**

Aménagement de sécurité

**Le Broc**Chemin du Clos Martel/Carlou **36 000 €**

Renforcement chaussée

**Le Broc**RM 1/Chemin Sainte-Marguerite **31 000 €**

Renforcement chaussée et bordure coulée RM1

**Saint-Jeannet**RM 18 Bagneissore **11 000 €**

Aménagement de sécurité type écluse

**Saint-Jeannet**Parking Notre-Dame **33 000 €**

Réhabilitation du parking



Levens - Réaménagement de la ligne droite des Prés

Avant travaux



Après travaux



**DIRECTION GÉNÉRALE
ADJOINTE DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET
DE L'ENVIRONNEMENT**

DIRECTION EAU, AIR ET QUALITÉ DES MILIEUX

SERVICE ASSAINISSEMENT

A. LES OBJECTIFS PRINCIPAUX

1/ L'assainissement des eaux usées

La compétence assainissement des eaux usées se décompose en deux missions : assainissement collectif (réseaux, stations d'épuration...) et assainissement non collectif (ANC) dont l'objectif est de garantir le bon état des milieux récepteurs en garantissant un niveau de traitement optimal et en minimisant les dysfonctionnements éventuels engendrant des rejets directs.

2/ L'assainissement des eaux pluviales et la maîtrise des inondations

La compétence assainissement des eaux pluviales maîtrise les inondations contre tous les sujets hydrauliques rattachés à :

- la gestion du ruissellement urbain ;
- la connaissance et prévention des risques hydrauliques ;
- la prévention des inondations.

3/ Défense extérieure contre l'incendie

Cette compétence assure la gestion du parc, la pose de nouveaux hydrants et la réalisation de travaux dans le cadre des plans de prévention des risques d'incendie de forêt (P.P.R.I.F.).

B. LES PRINCIPALES ACTIONS

1/ Construction de la station d'épuration la Gumba à Levens

Budget total de l'opération : 5 M€ TTC – travaux en cours débutés en septembre 2015 et terminés mi 2017.

2/ Création d'une station d'épuration à Berthemont-Les-Bains sur la commune de Roquebillière

Budget total de l'opération : 1,7 M€ TTC – travaux débutés en septembre 2015 et terminés en juillet 2016.

3/ Remplacement du système de diffusion d'air station haliotis à Nice

Coût de l'opération : 1,9 M€ TTC – travaux débutés en septembre 2014 et terminés en juin 2016.

4/ Travaux de réhabilitation complète du collecteur en rive gauche du Var phase 3

Coût total de l'opération : 2 M€ TTC – travaux débutés en septembre 2014 et terminés en décembre 2016.

5/ Construction d'une nouvelle station d'épuration à Vence

Montant total de l'opération : 21,5 M€ TTC – travaux débutés en septembre 2014 et achevés en décembre 2016.

6/ Construction d'une nouvelle station d'épuration à Cagnes-sur-Mer

Marché de construction, réalisation, exploitation et maintenance signé le 25 avril 2016. Le coût global du projet est de 106 M€ TTC (phase exploitation et émissaire compris), les travaux préparatoires ont commencé fin 2016 pour une livraison de la STEP prévue à l'horizon 2020/2021.

B. LES ACTIONS POUR LA PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS AU RUISSELLEMENT ET AUX INONDATIONS

- Curage annuel des vallons, bassins et canalisations pour 2016 - 2,6 M€ ;
Participation aux PAPI Var 1 et 2 commencés en 2012 pour un coût final de 16,9 M€ dont 14,2 M€ en maîtrise d'ouvrage ;
- Pour le PAPI Paillon commencé en 2015 maîtrise d'ouvrage pour 1,6 M€ et participation finale pour un coût de 341 000 € ;
- Pour le PAPI Cagnes-Malvan commencé en 2014 maîtrise d'ouvrage pour 540 000 € et participation finale s'élevant à 174 000 €.

SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Au 31 décembre 2016, le service public de l'eau potable métropolitain est assuré par la Régie Eau d'Azur - REA (pour 33 communes, dont 3 en partie) et dans le cadre de 4 contrats de délégation de service public (pour 19 communes, dont 3 en partie).



A. ACTIVITÉ SUR LES COMMUNES GERÉES PAR REA

En 2016, REA a achevé sa construction et mis en œuvre la suite de son programme exceptionnel d'investissements.

En matière d'organisation, REA a vu la fin des marchés transitoires avec l'entreprise Veolia et assuré ainsi son autonomie pour les marchés de fournitures et les systèmes d'information (ordonnancement, supervision technique et clientèle). Une Direction clientèle a vu le jour, assurant la totalité des missions de centre d'appel, traitement des courriers et facturation.

En matière de travaux, REA a poursuivi son ambitieux programme : mise en conformité des installations du Haut-Pays (pose des compteurs individuels et unités de traitement de l'eau notamment), renforcement de la sécurité de l'alimentation en eau potable du littoral en rive gauche (secours de la ressource Vésubie par les champs captant du Var), déploiement des mesures du schéma directeur de sureté (après Super Rimiez en 2015, sur les usines de Jean Favre et des Sagnes et le site sensible de Bon Voyage en 2016) et accompagnement des grands projets d'urbanisme niçois. L'ensemble a représenté **22 M€ d'investissement dans l'exercice**.

Par ailleurs, un premier groupement d'achat a vu le jour pour l'achat des compteurs avec d'autres régies (dont Eau de Paris), dans le cadre de « France Eau Publique ». Cet **effort de mutualisation des achats** est poursuivi également avec les régies de la Métropole (Ligne d'Azur en particulier).

Enfin, un gros travail a été mené par la Direction des ressources humaines afin de parvenir en novembre à un **nouvel accord collectif applicable à tous les salariés de la régie**, encore appelé « accord de substitution ». Ce texte remplace les différents accords précédents, unifie les pratiques tout en maintenant certains avantages spécifiques aux salariés de Veolia dans des « groupes fermés ». La signature de cet accord par tous les syndicats contribue beaucoup à l'adhésion globale des agents au projet de la régie.

B. ACTIVITÉ SUR LES COMMUNES GERÉES DANS LE CADRE D'UNE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)

Le service a été exécuté dans le cadre de 4 contrats de délégation de service public, et contrôlé par les 2 agents de la « Mission REA et DSP Eau » au sein de la Direction eau, air et qualité des milieux.

En prévision de la fin des 4 contrats de DSP et de la concession d'État du canal de la rive droite du Var d'ici fin 2019, l'année 2016 a été marquée par :

- la préparation à la fin de 2 contrats de DSP, découlant des décisions du Conseil métropolitain de confier à REA le service public de l'eau potable des « 10 communes en rive gauche du Var » à compter du 7 novembre 2017, et d'anticiper la fin du contrat de DSP d'Auron à Saint-Étienne-de-Tinée (initialement prévue le 31 décembre 2022), à la date du 31 décembre 2016 (REA ayant été désignée comme le nouveau gestionnaire à compter du 1^{er} janvier 2017) ;
- le lancement, fin 2016, d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'études relatives à l'organisation du service public d'eau potable en rive droite du Var à compter du 1^{er} janvier 2020. Cette étude fait l'objet d'un partenariat avec le SIEVI - Syndicat Intercommunal de l'Estéron et du Var Inférieurs (répartition financière hors subventions : NCA 92%, SIEVI 8%) ;
- la décision de principe du transfert de l'État vers la Métropole du service concédé à la Société du canal de la rive droite du Var (SCRDV) à compter du 1^{er} janvier 2020 (délibération Conseil métropolitain, novembre 2016). La SCRDV a d'ailleurs lancé fin 2016 une enquête publique relative à la régularisation des servitudes de passage des conduites en terrains privés (pré-requis avant transfert).

En 2016, 4,2 M€ TTC d'investissement ont été réalisés sur le budget annexe de l'eau potable. Les principaux travaux concernent :

- le lancement du marché de conception/réalisation de la nouvelle usine d'eau potable à Levens pour les usagers du Moyen-Pays (qui fera l'objet d'un transfert à REA en 2017) ;
- la réalisation d'opérations liées à l'accompagnement aux Plans de prévention des risques d'incendie et de forêt (environ 500 k€ TTC dépensés sur le budget annexe de l'eau en 2016), à la mise en sécurité des ouvrages au vu du renforcement du Plan Vigipirate, au nécessaire renouvellement du patrimoine des canalisations afin de réduire les pertes d'eau et de lutter contre le phénomène des eaux rouges (pour ce dernier objectif : environ 690 k€ HT en 2016, budgets des DSP et budget annexe de l'eau cumulés).

Notons également la signature par le Préfet en octobre 2016 de l'arrêté de déclaration d'utilité publique autorisant le doublement des prélèvements aux champs captant des Pugets à Saint-Laurent-du-Var. L'objectif est de subvenir aux besoins en eau des habitants de la rive droite du Var et de compenser les futures restrictions réglementaires en matière de prélèvement sur les ressources de La Cagne et du Loup (dont l'étude de réduction des prélèvements a été engagée en 2016).

SERVICE AIR, MILIEUX, FRONT DE MER ET PLAN D'EAU

A. OBJECTIFS PRINCIPAUX ET OPÉRATIONS

Division «air, bruit, monitoring environnemental urbain : premier Observatoire du bruit métropolitain de France (45 capteurs), PPBE 1 et 2 : Plan de Prévention du bruit dans l'environnement, Observatoire de la qualité de l'air, PAMAQA : Plan d'action métropolitain pour l'amélioration de la qualité de l'air, PDA : Plan de déplacement administration, **Monitoring Urbain Environnemental :** projet expérimental 2014-2017 de 4 millions d'euros sur l'Ecocité. Déploiement d'un réseau de collecte de données environnementales issues de près de 3000 capteurs et éléments de réseaux, partenariat IBM, VEOLIA, ORANGE et M2Ocity. Suivi des indicateurs des collectivités, nouveaux services destinés aux citoyens et entreprises : 30 services opérationnels innovants. Premières applications smartphones : METROPOLLEN, «UV Métropole», « plages connectées », « bruit des cantines », « bruit des terrasses de cafés ».

Division Milieux aquatiques, risques : Natura 2000 en mer, site Cap Ferrat animation du

site et mise en œuvre du document d'objectifs (réglementation, études mouillage, sensibilisation ...) **Contrat de Baie d'Azur** : préparation du bilan final et suite à donner pour une stratégie mer de la Métropole, **Contrat de Métropole pour une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques (2014-2018)** : 146 M€ (51M€ d'aides) d'études et travaux. Coordination avec les Directions assainissement, Ports et REA, relais avec l'agence de l'eau, lancement des études environnementales inscrites au contrat. **Plans de Prévention des Risques (PPR)** suivi et coordination. **Études et suivi des cours d'eau** : Tinée, Vésubie, suivi des contrats de rivières. **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)** : préparation de l'exercice de la compétence au 1^{er} janvier 2018, relation avec le SMIAGE, coordination interne. **Grand Arénas** : portage du dossier qualifiant le système d'endiguement.

Division Développement durable, Biodiversité, Natura 2000. Agenda 21 métropolitain 2013-2018 : taux d'avancement 67 % ; accompagnement des communes dans leurs projets ; 2^e appel à projets. **Soutien aux jardins familiaux. Eco-administration** : compensation carbone ; labellisation d'éco-manifestations ; rapports annuels DD. **ICPE. Métropole NCA Capitale régionale 2016 biodiversité. Restaurations de continuités écologiques** et intégration de la **Trame verte et bleue** dans le PLUM. **Préservation de la biodiversité et développement territorial** : lutte contre la pollution lumineuse ; « récolte ta prairie » pour les stations de ski d'Auron et d'Isola ; jardin éco-paysager ; lutte contre les espèces envahissantes ; traitements antiparasitaires et biodiversité. **Gestion de 6 sites Natura 2000** : Enquête fréquentation ; soutien des éleveurs ; chantier murs en pierres sèches, etc. **Gestion des espèces protégées** : éviter, compenser l'impact des projets. **Assistance à maîtrise d'ouvrage biodiversité** pour 30 projets d'aménagement. **28 actions « curieux de nature »**.

Division Maison de l'Environnement : La Maison de l'Environnement, située dans les hords de Cessole développe une offre d'activités pédagogiques qui a attiré plus de 10 000 personnes en 2016.

Les activités et projets de 2016 ont été variés, se réalisant au sein de la structure bien sûr, mais aussi dans les écoles et sur l'espace public :

- Promulgation des lauréats des 7^{es} Trophées de l'Environnement le 31 mai 2016. Le jury a retenu 27 lauréats dont 10 dans la catégorie spéciale : « Mobilisation contre le réchauffement Climatique » ;
- Éducation à l'environnement des scolaires pour 246 classes de la Métropole soit plus de 6000 scolaires ;
- Lancement de la ligne de pédibus « Cimiez » vers les écoles BELLANDA, PAULE D'ESSLING et ARENES DE CIMIEZ (inauguration lundi 5 septembre) ;
- Développement du compostage de proximité avec plus de 200 inscrits,
- Arrachage participatif d'espèces invasives au Mont-Boron avec la Direction des Espaces verts ;
- Développement des activités du local environnement sur la Promenade du Paillon ;
- Et bien d'autres manifestations, animations, expositions, etc.

Division Front de Mer : travaux d'entretien des plages naturelles et sites de l'Est, balisage en mer et nettoyage des fonds marins, entretien, armement des postes de secours et signalétique des plages, modélisation.

Division Administrative et Financière : gestion et suivi des DSP plages et bases nautiques pour un montant total de plus de 1 220 000 € en 2016, des subventions européennes (300 000 € en 2016).

DIRECTION DE LA COLLECTE ET DES DÉCHETS

A. LES OBJECTIFS PRINCIPAUX

Les trois objectifs principaux sont :

- d'assurer au quotidien la collecte traditionnelle et sélective par l'intermédiaire d'une régie et de prestataires privés,
- de réaliser le tri, le traitement et la valorisation de ces déchets,
- de gérer et de développer les équipements nécessaires à la collecte et à la gestion des déchets.

Elle contribue également à des démarches métropolitaines (Programme de Rénovation Urbaine et Gestion Urbaine de Proximité sur des quartiers sensibles, Plan Local d'Urbanisme, Agenda 21...) et transversales avec d'autres collectivités ou organismes (Conseil Départemental, bailleurs sociaux, éco-organismes...) en matière de développement durable.

En termes d'organisation, la Direction de la collecte a en charge la gestion technique et/ou financière des déchets sur les 49 communes de la Métropole. Notons que la DGA des routes, circulation et subdivisions gère le service de collecte des déchets sur les communes de la Vésubie et de la Tinée par le biais des Directions adjointes subdivisions Vésubie et Tinée.

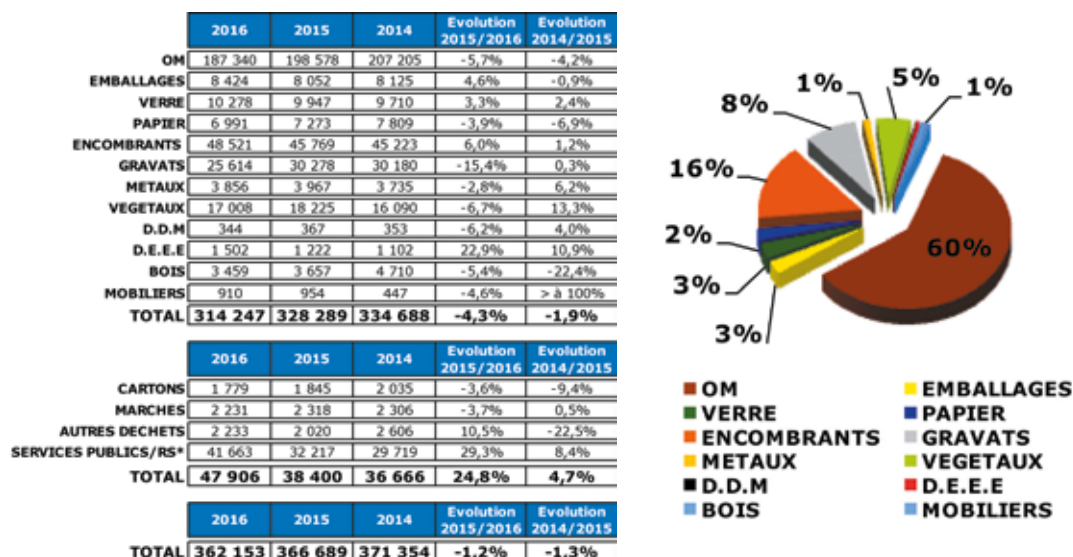
B. LES GRANDS AXES D'ACTIONS ET LES OPÉRATIONS ASSOCIÉES

1/ La collecte

Les déchets ménagers sont collectés par la régie métropolitaine (36% des tonnages) ou par des prestataires privés dans le cadre de marchés publics (64%).

Quatre centres opérationnels ou secteurs et deux Directions adjointes subdivisions Tinée et Vésubie sont en charge de la collecte, du suivi et du contrôle des prestataires ainsi que de la gestion des déchetteries présentes sur leur territoire d'action. Ils assurent également les relations de proximité courantes avec les usagers, relatives au service public de collecte des déchets.

Répartition des déchets produits par les ménages



En 2016, la Direction de la collecte et de la gestion des déchets a assuré l'organisation de la collecte et du traitement de **362 153 tonnes** de déchets ménagers et assimilés.

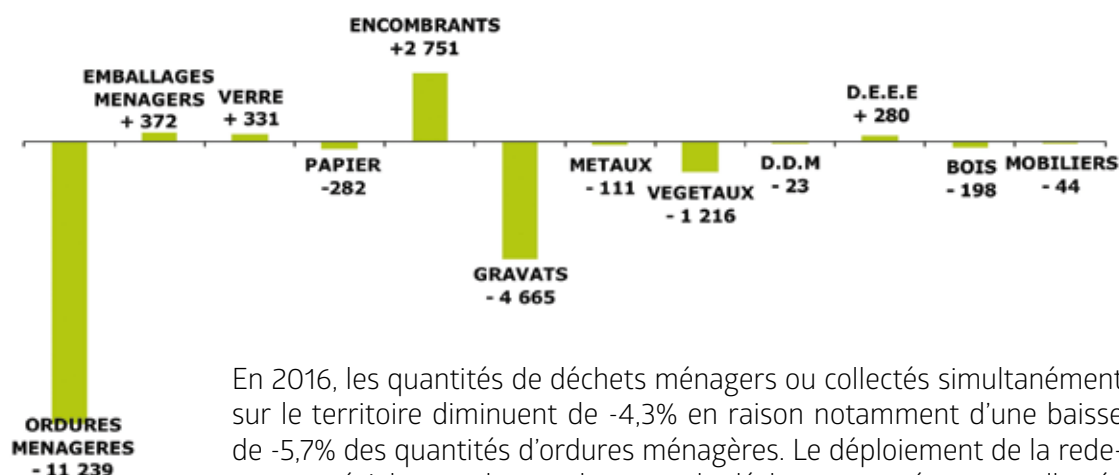
Sur les **314 247 tonnes** collectées issues de la production des ménages ou collectées simultanément, **84%** sont constituées d'ordures ménagères classiques, d'encombrants enlevés en porte en porte ou en déchetteries et de gravats.

Les déchets issus de la collecte sélective (verre, emballages, papier) représentent **8%** des quantités totales traitées. Ces matériaux se retrouvent encore trop souvent dans les 60% d'ordures ménagères incinérées.

La Direction effectue également :

- la livraison aux particuliers et la gestion d'un parc de près de 44 000 bacs « jaunes »,
- la gestion de 2 772 matériels de pré-collecte (colonnes aériennes, enterrés, semi-enterrés).

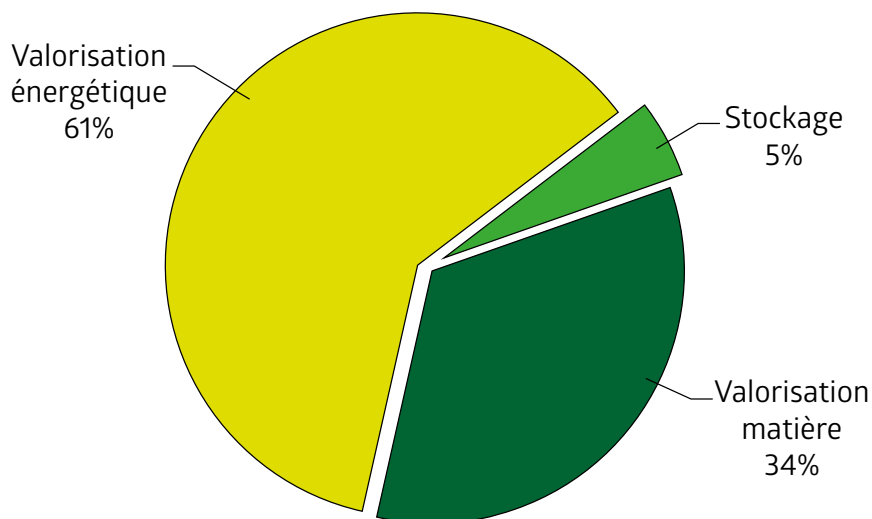
Évolution 2016 des flux ménagers, collectés en tonnes



En 2016, les quantités de déchets ménagers ou collectés simultanément sur le territoire diminuent de -4,3% en raison notamment d'une baisse de -5,7% des quantités d'ordures ménagères. Le déploiement de la redevance spéciale pour les producteurs de déchets non ménagers collectés auparavant en mélange avec les déchets des ménages a permis de sortir 24 714 tonnes de ce flux.

2/ Le traitement

Les déchets collectés sont orientés vers 3 filières de traitement et valorisés sous forme d'énergie électrique et thermique, de matières premières réutilisables ou bien stockés.



Valorisation énergétique : 61% des quantités traitées

221 150 tonnes de déchets font l'objet d'une valorisation énergétique à l'usine de Nice-Ariane et permettent de produire 44 411 mégawatheures (MWh) électriques pour les besoins en électricité de l'usine et la distribution sur le réseau EDF.

Par ailleurs, la combustion des déchets dans les fours-chaudières permet de produire de la vapeur surchauffée soit 113 395 mégawatheures thermiques délivrés sur 3 réseaux de chauffage urbain des quartiers de Nice-Est et Nice-Ariane. Les complexes sportifs de Pasteur et Saint-Roch, des écoles et collèges ainsi que des industriels ont aussi bénéficié de cette source d'énergie.

La valorisation énergétique réduit le recours aux énergies fossiles et constitue une source d'énergie renouvelable. En effet, l'article 2 de l'arrêté du 8 novembre 2007 pris en application de l'article 2 du décret du 5 septembre 2006 relatif aux garanties d'origine de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables ou par cogénération précise : « La production d'électricité renouvelable à partir d'une usine d'incinération d'ordures ménagères est égale à 50 % de l'ensemble de la production d'électricité produite par l'usine. » Cet arrêté découle de la Directive 2001/77/CE du parlement européen et du conseil du 27 septembre 2001 relative à la promotion de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables, qui a été modifiée par la Directive 2009/28/CE du parlement européen et du conseil du 23 avril 2009 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables.

Valorisation matière : 34% des quantités traitées

123 337 tonnes de déchets font l'objet d'une valorisation matière dans différentes filières de recyclage suivant le flux. La baisse de -1% du taux de valorisation matière observée en 2016 s'explique notamment par l'incendie survenu au centre de valorisation organique du Broc. Sur un semestre, les déchets ont été orientés vers l'unité de valorisation énergétique de Nice l'Ariane.

Stockage : 5% des quantités traitées

17 666 tonnes de déchets sont orientées vers une installation de stockage des déchets non dangereux située dans les bouches du Rhône. Y sont traitées notamment la fraction non recyclable des encombrants ménagers pour 12 130 tonnes et 5 536 tonnes d'ordures ménagères et assimilés pendant les arrêts techniques pour entretien de l'unité de valorisation énergétique.

3/ Les actions transversales

Outre ses activités traditionnelles de collecte et de traitement des déchets, la Direction gère également :

- la réalisation d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés en partenariat avec l'ADEME par avenant à l'accord cadre initial prolongeant ce programme au 21 novembre 2017,
- la mise en place d'outils informatiques pour la gestion des tournées par GPS et l'optimisation des circuits de collecte des encombrants, pour la gestion du parc des matériels de pré-collecte et des véhicules de collecte, pour la gestion administrative et opérationnelle de la redevance spéciale,
- la construction et l'entretien d'installations pour le tri et la revalorisation des déchets (déchetteries, recyclerie),
- la mise en place du contrat d'amélioration de la collecte Adelphe en février 2016 avec pour objectifs la relance du geste de tri sur Nice, la densification des points d'apport volontaire pour le verre, la réalisation d'actions à destination des gros producteurs de verre, la mise en place de conteneurs semi enterrés dans les vallées de la Tinée et Vesubie.

Mais aussi

- les certifications de l'ensemble de l'organisation selon les standards internationaux de la norme ISO9001, du management environnemental de la déchetterie de La Trinité selon les standards de la norme internationale ISO14001,
- les ressources humaines orientées sur la reconnaissance du métier et la prévention des risques pour 416 agents,
- l'observatoire de la santé publique autour de l'unité de valorisation énergétique de l'Ariane (UVE) en partenariat avec le CHU de Nice.

C. LES MOYENS MIS EN OEUVRE

1/ Les moyens humains

La Direction de la collecte et de la gestion des déchets compte 416 effectifs équivalents temps plein.

La masse salariale globale est de 18 212 828 € en 2016.

2/ Les moyens financiers

Le budget de la Direction de la collecte et de la gestion des déchets est rattaché au budget principal NCA. Il est réparti de la manière suivante :

Budget principal TEOM, fonction 812 code HAB, dépenses totales.

Exercice	Dépenses TTC		Dépenses totales TTC
2016	Investissement	Fonctionnement	87 549 676 €
	2 915 870 €	84 633 805 €	

Le budget général est alimenté par les recettes de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (taux de 10,9% non modifié depuis 2005) auxquelles s'ajoutent les recettes directes liées à l'activité de valorisation des déchets à hauteur de 12 467 125 € en fonctionnement et 45 000 € en investissement.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement concernent notamment l'acquisition de véhicules industriels, les dépenses liées à l'acquisition et à la mise en place de bacs, de conteneurs enterrés et aériens, les aménagements réalisés dans les déchetteries métropolitaines et la construction d'une recyclerie sur le quartier de Nice les Moulins.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement concernent notamment :

- les dépenses de personnels à hauteur de 18 212 828 €,
- les dépenses directes relatives notamment à des prestations de services et à la délégation de service public de l'ordre de 58 829 964 € dont la collecte, le tri et le traitement qui représentent à eux seuls 53 440 351 €,
- les charges indirectes pour frais d'administration d'un montant de 7 581 245 €.

AGENCE
DE LA PERFORMANCE
ÉNERGÉTIQUE

AGENCE DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

A. OBJECTIFS PRINCIPAUX DE L'AGENCE DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

L'Agence de la performance énergétique met en œuvre les compétences suivantes de la Métropole Nice Côte d'Azur :

- la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre ;
- l'autorité organisatrice de la transition énergétique locale ;
- l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET) ;
- la production d'énergie renouvelable sur les sites métropolitains ;
- les réseaux urbains de chaleur et de froid ;
- les actions de maîtrise de la demande en énergie / service public de l'efficacité énergétique.

L'action de l'Agence vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire métropolitain, en :

- développant sa production locale d'énergie renouvelable, en visant également à améliorer l'autonomie énergétique de NCA et à réduire sa fragilité électrique ;
- maîtrisant sa demande en énergie, en visant également la réduction de la facture énergétique de l'ensemble des acteurs de la Métropole.

Les principaux axes de travail de l'Agence sont :

- l'établissement de la stratégie d'optimisation énergétique de NCA, avec notamment l'élaboration du Plan climat et la définition du mix énergétique de la Métropole ;
- le développement de la production locale d'énergie renouvelable : hydroélectricité ; biomasse, géothermie, solaire, méthanisation, valorisation énergétique des déchets...
- le développement des réseaux urbains d'énergie : réseaux de chaleur et de froid, réseaux électriques intelligents...
- la maîtrise de la demande en énergie : groupement d'achat d'énergie, réhabilitation énergétique des bâtiments, amélioration du volet énergie des projets de la Métropole...

B. LES GRANDS AXES D'ACTIONS ET OPÉRATIONS ASSOCIÉES

1/ Définition de la stratégie énergétique

• Nouveau bilan carbone en vue de l'élaboration du PCAET

La Métropole a mis à jour son bilan carbone patrimoine et services, qui comptabilise les émissions de gaz à effet de serre liées à l'exercice des compétences de l'établissement public. Ces données permettront d'élaborer le futur Plan Climat Air Energie Territoire, destiné à remplacer le Plan Climat Énergie Territorial existant.

2/ Développement de la production d'énergie renouvelable

• Mini centrale hydroélectrique du Roguez

Les travaux ont été réalisés pendant toute la durée de l'année 2016 sans perturbation majeure permettant d'envisager une réception courant 2017, après une phase d'essais (rap- pel du montant des travaux : 1,9 M€ TTC). La production électrique doit à terme permettre de couvrir, avec les trois autres mini centrales positionnées sur le réseau d'eau potable, les consommations liées à la production d'eau potable sur le secteur niçois. Le projet est toujours suivi par un agent de l'Agence de la performance énergétique mis à disposition de la Régie Eau d'Azur pour assurer un transfert de qualité du projet de NCA à la Régie Eau d'Azur.

• Mini centrale hydroélectrique de la Vionène

L'Agence porte l'étude de faisabilité technique, du portage juridique et des demandes d'auto- risations administratives du projet d'équipement hydroélectrique du torrent de la Vionène, limitrophe des communes de Roure et Roubion. Un accord cadre à bons de commande a été notifié en décembre 2016 au groupement BRL Ingénierie/Hydro M/BRG Avocat pour un mon- tant de maximum de 217 000 €. L'étude de faisabilité du projet, d'un montant prévisionnel de 6 M€ et d'une puissance potentielle de l'ordre de 2,5 MW électrique, commencera en janvier 2017.

• Projet de réseau géothermal et Smartgrid à Nice Méridia

Une consultation a permis de désigner une assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompa- gner NCA dans le lancement de la délégation de service public permettant la création du réseau de chaud et de froid géothermal sur le quartier ainsi que son optimisation énergé- tique. Les études préliminaires menées confirment l'opportunité de lancer cette procédure prévue en 2017 avec pour objectif de désigner un délégataire mi 2018 pour une mise en œuvre du réseau à partir de 2019.

• Projet de réseau de chaleur du Grand Arénas

L'Agence accompagne le développement du projet de réseau de chaleur du Grand Arénas, projet privé porté par Dalkia/EDF Optimal Solutions, notamment en facilitant la coordination des travaux préparatoires sur l'axe nord/sud et en réalisant des mesures complémentaires sur le potentiel du réseau d'eaux usées.

• Centrale photovoltaïque de Thorenc

L'Agence a étudié la proposition de la société Thorenc PV SAS qui souhaite construire une centrale photovoltaïque d'une puissance de 50 MWc sur la commune d'Andon. Sa produc- tion annuelle de 82 GWh pourrait couvrir une large part des besoins métropolitains. Cette proposition est à l'étude, en collaboration avec l'Agence Régionale d'Équipement et d'Aménagement Provence-Alpes-Côte-d'Azur, notamment dans le cadre des dispositifs émergents en faveur de l'autoconsommation.

3/ Actions de maîtrise de la demande en énergie

• Groupement de commandes pour la fourniture d'électricité

L'ouverture des marchés de fourniture d'électricité à la concurrence pour les points de livraison d'une puissance supérieure à 36 KVA a conduit la Métropole Nice Côte d'Azur à organiser un groupement de commandes associant 40 des communes du territoire, le CCAS de la Ville de Nice, la SEMIACS, l'Office du Tourisme et des Congrès de Nice, le Syndicat mixte de la station de ski de Roubion, l'Office public Côte d'Azur Habitat, la Régie Lignes d'Azur, la Régie Eau d'Azur ainsi que les Directions des bâtiments Nice/Métropole, des transports (tramway), de l'éclairage public et du MIN. L'intérêt du groupement porte sur la massification du besoin (150 GWh pour 17,4 M€ en 2014) afin d'améliorer la capacité de négociation. Il permet l'accompagnement des plus petites collectivités membres. Il s'agissait également de faire valoir des critères environnementaux. Les objectifs ont été atteints :

- gain moyen de 30% sur le prix hors taxe
- gain moyen prévisionnel de 11% sur le prix facturé (TTC)
- électricité issue à 100% d'énergie renouvelable

Au vu de ces résultats, il a été décidé en novembre 2016 de reconduire l'opération et former un nouveau groupement de commandes, permanent, en élargissant le périmètre d'intervention aux différentes sources d'énergies utilisées par les membres (gaz, fuel...) mais également aux prestations d'optimisations tarifaires, de suivi de facturation ou toutes autres actions de conseil en maîtrise de la demande en énergie (MDE). Une nouvelle consultation pour la fourniture et l'acheminement en électricité sera lancée en 2017, sur la base d'une procédure plus complexe mais plus performante, permettant de bénéficier d'éventuels avantages de marchés en cours de prestation (prix révisables).

• Projet de plateforme de rénovation énergétique de l'habitat (PREH)

L'Agence a lancé une étude de préfiguration pour la création d'une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat dont l'objectif sur la Métropole est de massifier les travaux de rénovation énergétique dans les copropriétés en proposant un service d'accompagnement et en structurant parallèlement l'offre des entreprises susceptibles de réaliser ce type de travaux sur le territoire. Les résultats de l'étude, au cours de laquelle les acteurs territoriaux de la rénovation énergétique ont été consultés, offrent plusieurs pistes de réflexion sur les modalités de montage de la plateforme. L'étude, d'un montant de 65 000 €, a été subventionnée par l'ADEME et la Région à hauteur de 70%. A la suite de celle-ci, l'ADEME a proposé une convention opérationnelle, actuellement étudiée par NCA.

• Espace info énergie

L'Agence assume les missions d'Espace Info Energie (EIE) principalement à la Maison de l'Environnement à Nice. Son action est ciblée vers les particuliers ou des copropriétés qui souhaitent engager des travaux de rénovation énergétique. Des thermographies de façade de bâtiments ont été notamment réalisées, permettant une meilleure sensibilisation du public aux déperditions d'énergie. Environ 750 personnes ont fait appel au service de l'EIE en 2016.

• Projet de réseaux électriques intelligents

CityOpt : le pilote niçois du projet européen CityOpt -conduit avec EDF, le CSTB, des partenaires italiens, finlandais et autrichiens et le soutien d'ENEDIS- s'est achevé fin 2016. 140 foyers de l'ouest niçois ont participé à l'expérimentation en réduisant leur consommation d'électricité de manière volontaire lors des alertes envoyées par l'équipe projet. Les participants disposaient d'une tablette numérique leur permettant de visualiser rapidement leurs

résultats sous forme de points qu'ils attribuaient ensuite à des associations du territoire retenues dans le cadre du projet. A l'issue de l'expérimentation, trois associations ont reçu un chèque lors du Salon Innovative City en juin 2016. La conférence internationale de clôture du projet s'est tenue au Centre Universitaire Méditerranéen en décembre 2016.

InterFlex : l'Agence a initié, avec le concours de la Direction Europe et en partenariat avec ENEDIS, EDF et ENGIE, un projet de réponse à un appel à projet européen Horizon 2020 centré sur les smartgrid. Ce projet a été déclaré lauréat début 2016. Il va permettre de développer le projet Nice Smart Valley, soit un démonstrateur smartgrid, à l'échelle de la basse vallée du Var.

FlexGrid : l'Agence a activement collaboré avec Capénergies en vue d'établir la partie NCA (notamment sur l'éco-vallée) de la réponse à l'appel à projet national « Réseau Electrique Intelligent ». Ce projet, également lauréat, est actuellement en cours de développement.

• **Assistance énergie aux projets de la Métropole Nice Côte d'Azur**

Exemples :

- > projet du nouveau marché d'intérêt national (MIN) de la Baronne
- > projet d'aménagement du secteur de la Villette à Cagnes-sur-Mer

C. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

1/ Les moyens humains

L'Agence de la performance énergétique compte 7 agents, dont 3 cadres A, 2 cadres B et 2 cadres C. Il est à noter que la comptabilité du service est assurée par la comptable de la Direction Aménagement et Urbanisme.

2. Les moyens financiers

Le budget 2016 de l'Agence, hors masse salariale, est le suivant :

Investissement : 282 000 €	Fonctionnement : 150 833 €
----------------------------	----------------------------

**DIRECTION GÉNÉRALE
ADJOINTE PROXIMITÉ, SÉCURITÉ
ET VIE DES QUARTIERS**

DIRECTION DE LA PRÉVENTION ET DE LA GESTION DES RISQUES

La Direction de la Prévention et de la Gestion des Risques (DPGR) est rattachée à la Direction Générale Adjointe de la Proximité, Sécurité et Vie des Quartiers.

Elle est composée de 41 agents répartis sur trois sites :

- Direction au 2 rue Gustave Deloye,
- PC Sécurité au 40 avenue des Arènes de Cimiez,
- Réserve communale de sécurité civile au 23 boulevard de Riquier.

Elle intervient dans le cadre des pouvoirs de police administrative du Maire, afin d'assurer le suivi d'une politique de prévention et d'intervention opérationnelle en matière de sécurité publique.

En 2013, la DPGR est mutualisée au sein de la Métropole Nice Côte d'Azur. Les principales missions mutualisées sont les suivantes :

- Organisation de l'astreinte de sécurité communale et métropolitaine ;
- Mission d'installation et maintenance des systèmes d'alarme intrusion, contrôle d'accès et vidéo-protection et levées de doute dans les bâtiments communaux et métropolitains ;
- Mise en œuvre des actions prévues par les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations de la basse vallée du Var 1 et 2 (PAPI Var 1 et 2) et du bassin versant des Paillons sur la période 2014-2018 ;
- Mise en place et maintenance d'un dispositif de gestion de crise communal et métropolitain ;
- Gestion des dispositifs d'alerte communaux et métropolitains ;
- Rédaction d'avis à la Direction des autorisations d'urbanisme et permis de construire en matière de risques naturels, dans le cadre de l'instruction des autorisations et déclarations préalables déposées sur le territoire de la Ville de Nice ;
- Assistance et conseil auprès des communes de la Métropole ;
- Développement de la connaissance des risques majeurs sur le territoire métropolitain par la réalisation d'actions de communication et d'information préventive.

En 2016, suite aux événements pluvieux d'intensité exceptionnelle survenus dans l'ouest du département des Alpes-Maritimes en octobre 2015, une réflexion a été engagée au sein de la Métropole pour étendre aux communes membres, ainsi qu'à certains établissements publics et régies sous tutelle de la Métropole, l'accès à des prestations de prévisions et alertes météorologiques.

Une consultation a été lancée, ayant pour objet de satisfaire de manière conjointe ces besoins en matière de développement d'un service d'informations météorologiques portant sur l'ensemble du territoire de la Métropole.

Les modalités de mise en place de ce service mutualisé seront instaurées courant 2017.

A. LES GRANDS AXES D'ACTIONS ENGAGÉS EN 2016 ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

1/ Astreintes de sécurité communale et métropolitaine

L'astreinte de sécurité permet de gérer les interventions en dehors des heures ouvrées pour assurer la continuité des services et la sécurité des administrés.

Ces niveaux d'astreinte de la Ville et de la Métropole sont activés par le PC sécurité (H24-7J7) en fonction de la problématique, qui après analyse de la situation fait intervenir le niveau d'astreinte compétent.

Plus de 2000 signalements ont été traités par le PC Sécurité sur l'année 2016 émanant de la Police municipale (639), Allo mairies (581), sapeurs pompiers (457)...

RÉPARTITION DES INTERVENTIONS ANNUELLES PAR COMMUNE :

Commune	Total	Commune	Total	Commune	Total
Nice	1333	Eze	11	Tournefort	2
Cagnes-sur-Mer	322	Cap d'Ail	11	Belvédère	2
St-Laurent-du-Var	120	Gattières	10	Gilette	2
Vence	57	Aspremont	9	Rimplas	2
Carros	56	Castagniers	7	Roquebillière	2
La Trinité	34	Le Broc	7	St-Blaise	2
Villefranche-sur-Mer	29	La Roquette-sur-Var	6	St-Dalmas-le-Selvage	1
St-André-de-la-Roche	28	Utelle	6	St-Martin-Vésubie	1
St-Jeannet	21	Beaulieu-sur-Mer	5	St-Sauveur-sur-Tinée	1
La Gaude	20	Colomars	5		
Levens	19	Bonson	4		
Tourrette-Levens	18	Valdeblore	3		
St-Jean-Cap-Ferrat	13	Isola	3		
St-Martin-du-Var	12				

2/ Maintenance des alarmes intrusion, vidéo et contrôle d'accès

28 interventions de maintenance des installations ont été effectuées en 2016, pour les bâtiments métropolitains :

- Laboratoire de l'environnement, promenade des Anglais (7) ;
- Immeuble Communica, Arénas (2) ;
- Immeuble Phoenix, Arénas (2) ;
- Parking mairie du Broc (7) ;
- Subdivision métropolitaine Nice Centre (2) ;
- Subdivision métropolitaine Ouest Var, Saint-Laurent-du-Var (4) ;
- Subdivision départementale de l'environnement, La Gaude (4).

Les interventions sont assurées par un prestataire dans le cadre d'un marché de maintenance à bons de commande. Le suivi est assuré par le service Risques Urbains - Pôle alarme intrusion, vidéo et contrôle d'accès composé de 2,5 agents. Les agents assurent également le suivi de la maintenance des bâtiments communaux.

3/ Assistance et conseil aux communes de la Métropole

20 communes métropolitaines ont sollicité l'assistance de la Direction dans le cadre de l'établissement ou la révision de leurs plans communaux de sauvegarde (PCS) ainsi que de leurs documents d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM). 10 d'entre elles ont été assistées dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations de la basse vallée du Var (PAPI Var) pour réaliser ou réviser le volet inondation de leurs PCS.

Commune	Nombre de réunions
Dans le cadre du Programme d'actions de prévention des inondations de la basse vallée du Var (PAPI Var) Bonson, Carros, Castagniers, Colomars, Gattières, Le Broc, Levens, Saint-Laurent-du-Var, Saint-Martin-du-Var, Utelle	16
Hors cadre du PAPI Var Belvédère, Cagnes-sur-Mer, Cap d'Ail, Eze, La Trinité, Roquebillière, Saint-Jeannet, Tourrette-Levens, Vence, Villefranche-sur-Mer	12
Total	28

La DPGR est également amenée à participer à des réunions techniques à la demande des maires des communes pour apporter un conseil sur un dossier relatif aux risques naturels.

L'assistance des communes est assurée par le service Risques Majeurs – Pôle planification et assistance métropolitaine composé de 2 agents. Le chef de service Risques Majeurs est également sollicité pour participer aux réunions techniques.

4/ Cellule de vigilance/crise – Plan communal de sauvegarde

Le 20 novembre, une vigilance météo orange orages/pluie/inondation a été émise par Météo France sur le département des Alpes-Maritimes.

L'astreinte de la DPGR a été amenée à conseiller le représentant du Maire pour armer la cellule de vigilance au poste de commandement communal et activer le plan communal de sauvegarde.

La cellule de vigilance était composée des services municipaux (DPGR, Police Municipale) et métropolitains (Voirie, Circulation, Assainissement) afin de traiter les interventions sur la commune de Nice, Cagnes-sur-Mer et Saint-Laurent-du-Var.

La cellule de vigilance est donc mutualisée dès lors que l'événement dépasse les limites de la commune de Nice, les services techniques ayant été transférés à la Métropole.

Les moyens humains mis en œuvre au niveau de la DPGR sont les suivants :

- 1 cadre pour piloter le fonctionnement du PC communal/métropolitain (point de situation, conseil technique...) ;
- 1 cadre pour coordonner les actions en lien avec les autres Directions (PM, DGA Routes, DGA DDE...) ;
- 1 agent pour gérer les appels téléphoniques et tenir la main courante ;
- 1 agent pour faire les points météo.

5. CONSULTATION SUR PERMIS DE CONSTRUIRE

Depuis l'été 2015, le pôle d'instruction métropolitain (PIM) du service des autorisations d'urbanisme et permis de construire assure l'instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte de 22 communes.

La DPGR est donc consultée par le PIM lorsque un projet de construction ou d'aménagement est impacté par une zone à risques. La DPGR émet des avis sur les demandes d'autorisations d'urbanisme.

4 avis ont été fournis en 2016, pour les communes de Eze, Levens, Saint-Jeannet, Villefranche-sur-Mer.

Cette nouvelle mission devrait monter en puissance au fil des mois sachant que les projets sont fréquemment impactés par le zonage d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par une étude sur les risques naturels.

La rédaction des avis est assurée par le service Risques Majeurs – Pôle prévention, 1 agent (technicien principal) assure cette mission. Il émet des avis également pour les projets sur la commune de Nice (313 avis en 2015).

DIRECTION DE LA PROPRETÉ

A. PRÉSENTATION

1/ Missions principales

- Le lavage manuel et mécanisé de toutes les voies communales ;
- Le balayage manuel et mécanisé de toutes les voies communales ;
- L'enlèvement des déjections canines ;
- L'enlèvement des herbes envahissantes avec une partie urbaine traitée en régie et une partie collinaire confiée à un prestataire ;
- Le nettoyage à haute pression d'espaces publics ;
- L'installation et l'exploitation des corbeilles de rues ;
- Le nettoyage des tunnels et mini tunnels ;
- Le nettoyage des marchés de plein air ;
- Le nettoyage lors des manifestations ;
- Le nettoyage lors d'intempéries.

2/ Missions rattachées

Depuis 2014, et suite à la mise en place du nouvel organigramme, de nouvelles missions ont été rattachées à la Direction de la Propreté renommée pour l'occasion : **Direction de la Propreté Ville de Nice.**

Ces nouvelles missions sont :

- L'enlèvement des tags, affiches et affichettes confié à un prestataire ;
- L'entretien des plages et du plan d'eau effectué en régie.

3/ La Force Rapide d'Actions Propreté (F.R.A.P.)

Créée en Mai 2008, la FRAP est constituée de 25 agents qui interviennent en moins de 2 heures afin de répondre à l'attente des concitoyens Niçois sur les problèmes liés à la propreté de la Ville, 24h/24h, et 7/7jrs.

4/ Quelques chiffres

- Environ 1 000 km de voies ;
- Une surface d'environ 4 millions de m² à entretenir ;
- 9 200 tonnes de déchets ramassés dans les rues ;
- 150 tonnes de déchets ramassés sur les plages ;
- 12 tonnes de déchets flottants ramassés sur le plan d'eau ;
- 2 millions de sacs plastiques utilisés ;
- 1 100 000 de sacs canins utilisés ;
- 14 000 tags enlevés ;
- 15 000 affiches enlevées.

B.LES AXES D'ACTION

1/ Évaluations des rues

Le Service « Observatoire de la Propreté » a en charge l'évaluation de la propreté des rues de Nice.

Ces évaluations ont pour objectifs :

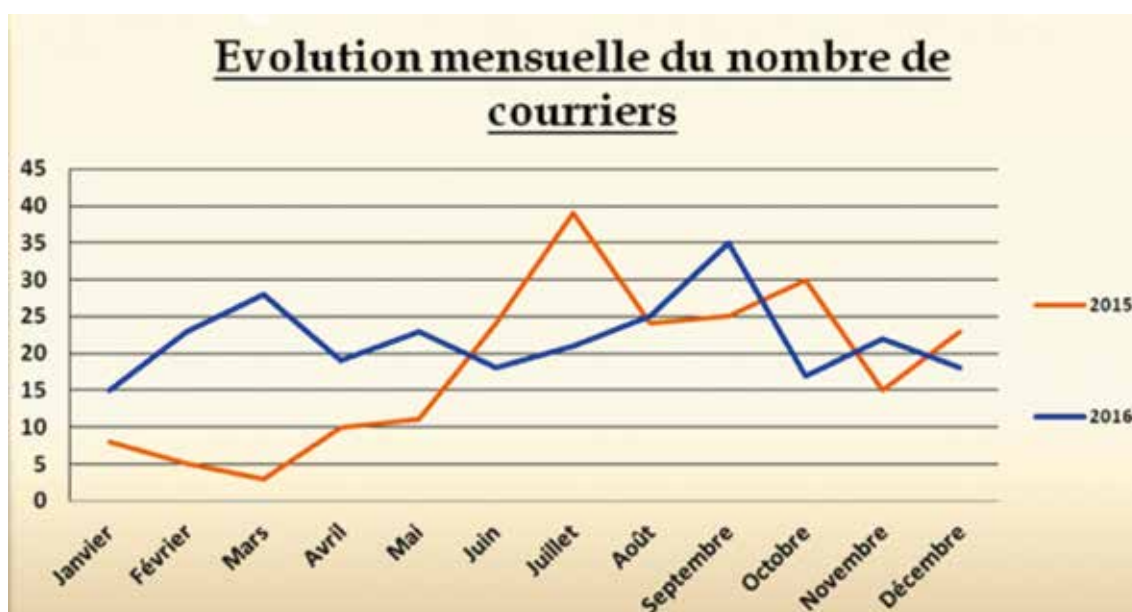
- D'obtenir une cartographie révélant l'évolution de la propreté des rues ;
- De pouvoir identifier les points faibles ;
- De faire progresser l'organisation ;
- D'avoir un outil de management pour l'encadrement de la Direction.

Pour l'année 2016, environ 700 évaluations ont été effectuées.

2/ Suivi des réclamations courrier

Ce suivi permet à la Direction d'affiner les courriers entrant par secteurs, sites, et type de courriers.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution mensuelle des courriers :



Ce tableau permet de constater une augmentation des courriers entrant dans la Direction de l'ordre de 20% entre 2015 et 2016.

3/ Modernisation écologique

- Utilisation de dégraissant écologique ;
- Contrôle et maîtrise des consommations de carburant des véhicules ;
- Impression de logos sur les sacs poubelles avec de l'encre ne comprenant pas de métaux lourds ;
- Pour l'acquisition de véhicules industriels la Direction impose la norme Euro6 sur le rejet de CO₂ ;
- Acquisition progressive de véhicules industriels hybrides ou électriques ;
- Intégrer le développement durable dans l'ensemble des marchés, dans un souci « d'éco-responsabilité » ;
- Dématérialisation de certaines procédures administratives (contrôle des équipements de travail).

C. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

1/ Les ressources financières

En 2016, le budget fonctionnement est de 3 353 556,73 € :

La répartition des dépenses du budget de fonctionnement est donnée dans le graphe ci-dessous :

En 2016, investissement total est de 1 114 400 € :

Il permet l'acquisition de véhicules.

- GHP électriques
- 1 camion polyvalent (FRAP)
- 1 micro-benne MAXITY
- caissons ampirol (FRAP)

Il sert également à l'acquisition et l'entretien de :

- Corbeilles de propreté
- Bouches d'arrosage
- Chariots de cantonniers
- Matériel de propreté : souffleurs, débroussaillage

2/ Ressources Humaines

Au 31 décembre 2016, la Direction de la propreté NCA compte 663 postes budgétaires, pour 641 agents effectivement en poste.

La politique de recrutement de la Direction consistant à privilégier les anciens saisonniers, les plus méritants, donne toujours satisfaction.

De même que la généralisation de l'affichage des vacances de poste en mobilité interne dans les locaux des agents, permettant une meilleure diffusion aux agents.

3/ Sécurité / Formation

1 273 jours de formation ont été dispensés aux agents de la Direction de la propreté dans le cadre du plan de formation mis en place. Cette année encore l'accent a porté sur la gestion des conflits et les relations aux usagers.

Un nouveau séminaire regroupant l'ensemble de l'encadrement de la Direction a été organisé sur 2 journées pour :

- Comprendre leur rôle et leur positionnement au sein de la Direction
- Comprendre leur mission
- S'impliquer dans les tâches qui leur sont demandées

La distribution de 60 chariots porte-sacs améliorant les conditions de travail des agents cantonniers et le remplacement de certaines manches de lavage par un modèle plus léger.

MISSION CULTE ET DÉMOCRATIE LOCALE

A. LE CONSEIL COMMUNAL CONSULTATIF

Constitué de 138 conseillers communaux consultatifs et 17 membres experts associés, le Conseil communal consultatif est présidé par le maire de Nice et co-présidé par un vice-président, Monsieur Tahar Saïah, nommé par le maire, par arrêté municipal du 29 janvier 2015. Investis dans la vie de leur cité, les membres du Ccc ne perçoivent ni indemnité, ni rémunération. Ils sont tous bénévoles.

Les membres du Ccc se sont inscrits au sein des 7 commissions permanentes selon les thèmes suivants :

Commission 1 : sports-jeunesse-animation-événementiel

Commission 2 : accessibilité-santé-handicap-solidarités

Commission 3 : mobilités urbaines-environnement

Commission 4 : commerce-artisanat

Commission 5 : identité niçoise-culture-art-traditions

Commission 6 : famille-parentalité

Commission 7 : sécurité et bien vivre ensemble

et au sein de la commission thématique « charte de la démocratie participative »

Durant la période considérée, le Conseil communal consultatif a organisé :

- 1 assemblée plénière
- 1 réunion inter-commissions
- 56 réunions de commissions
- 11 réunions de bureau exécutif

Au cours de l'année de référence, les 8 commissions ont poursuivi leur réflexion sur les projets présentés au cours du 2^e semestre 2015.

Une réunion inter-commissions s'est tenue le 22 mars 2016 et a permis de présenter à l'ensemble des membres du Conseil communal consultatif la brochure « Nice 34 projets à l'étude pour une ville d'avant-garde et solidaire ».

Par ailleurs, lors de la séance d'installation du Conseil communal consultatif, le 20 mai 2015, Christian Estrosi avait donné rendez vous aux membres de la commission thématique pour signer la charte de la démocratie participative de Nice. Ce rendez vous a abouti à sa signature. Enfin, des visites sur des sites stratégiques et culturels ont été organisées par les services municipaux à l'attention des conseillers communaux consultatifs afin de leur permettre de mieux appréhender les aspects techniques et découvrir ou redécouvrir le patrimoine historique de Nice, comme :

- La visite du chantier du Palais communal conduite par Jean-Luc Gagliolo, conseiller municipal ;
- La visite de l'exposition « Charlotte Salomon, vie ou théâtre » au musée Masséna conduite par Marie Lavandier, directeur des musées de Nice ;
- La visite du centre de régulation du trafic (CRT) avec Jean-Marc Bonfanti ;
- La présentation du bouton d'alerte commerçants au Centre de supervision urbain (CSU) ;
- Dans le cadre du projet d'expérimentation de démocratie participative conduit avec Civo-crac, il a été organisé au musée national du sport, une soirée de rencontre entre les dirigeants de start-ups et les citoyens pour échanger sur les innovations réalisées, envisagées ou souhaitées ;
- La visite du tunnelier – ligne 2 du tramway.

B. LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

1/ Présentation

Véritable instance participative au service des politiques publiques, le Conseil de Développement de la Métropole Nice Côte d'Azur a été installé le 24 avril 2015 suite au renouvellement de ses membres.

Présidé par Jacques Richier, président-directeur général d'Allianz France, il est structuré en commissions qui regroupent les acteurs de la vie locale issus des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs...et des représentants des 49 communes membres, soit 163 conseillers consultatifs et 49 conseillers suppléants, 72 conseillers techniques et experts, c'est-à-dire 284 personnes contribuant à l'orientation des politiques publiques métropolitaines.

2/ Actions et opérations associées

Le Conseil de Développement a pour objet de favoriser le dialogue et la concertation entre la Métropole et les acteurs du développement durable et de proximité. Il permet de faire émerger une parole collective, sur des questions d'intérêt commun et ainsi contribuer à enrichir la décision politique.

Il exerce sa fonction en rendant des avis et des contributions au président de la Métropole. Il intervient sur saisine du président de la Métropole ou par auto-saisine pour toute autre question relative à la Métropole.

Le président Richier a proposé que le Conseil de Développement et ses 7 commissions thématiques permanentes et ses 2 commissions ad hoc qui le compose aient comme premier axe directeur de réflexion : « Nice Côte d'Azur, Métropole connectée ».

Coordination et animation

- 7 réunions de bureau ;
- 25 réunions de commission dont 2 inter commissions ;
- 49 réunions de groupe de travail ;
- Et des rencontres privilégiées dont une séance extraordinaire à l'IMREDD ; l'Université du numérique du MEDEF à Paris, la conférence sur le réchauffement climatique avec le Pr Jean Jouzel, Innovative City et la soirée Nice Start(s) Up.

Contributions et avis

- Poursuite des sujets d'étude recensés en 2015 ;
- Catalogue « 20 projets pour une Métropole ouverte et connectée » dont 2 contributions transmises :
 - > Cluster Sport Connecté
 - > Relance de l'Euro région Alpes Méditerranée
- Préparation de la contribution au Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Vie de l'instance

- Mise à jour du fichier des membres et des personnalités extérieurs ;
- Élaboration de documents (contributions, fiches projets, catalogue des projets ; supports de réunion, trombinoscope...) ;
- Travail de veille (recherche, constitution de dossier, classement, diffusion...).

C. LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE (CIA)

1/ Sa composition

Par délibération n° 72.1 du bureau métropolitain du 10 juillet 2014, l'assemblée délibérante a approuvé la création de la commission intercommunale pour l'accessibilité et sa composition.

Trois groupes de travail thématiques ont été créés :

- Les transports
- L'habitat
- La voirie/espaces publics/Etablissements recevant du public

Par arrêté métropolitain du 6 août 2014 monsieur Jacques Dejeandile a été désigné aux fonctions de vice-président de la CIA.

La CIA a été installée par monsieur Christian Estrosi, en qualité de Président, lors de l'assemblée plénière réunie le 30 novembre 2015 au Centre Universitaire Méditerranéen, suite au renouvellement de la mandature de 2014.

2/ Son rôle

Depuis l'ordonnance du 26 septembre 2014, l'article L.2143-3 du CGCT a été modifié.

La CIA a donc pour missions traditionnelles :

- de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- d'organiser un recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées ;
- d'établir un rapport annuel présenté à l'assemblée ;
- d'être destinataire des Ad'AP déposés en préfecture de façon à pouvoir en rendre compte aux associations à l'occasion des séances plénières ;
- d'être destinataire des attestations d'achèvement des travaux prévus aux Ad'AP ;
- de tenir à jour, par voie électronique, la liste des ERP et la liste des établissements accessibles ou en cours d'accessibilité.

En 2016, la Commission Intercommunale pour l'accessibilité a réuni à 6 reprises les trois sous-commissions (Transports, Voirie, espace public et Etablissements recevant du public).

- le 11 janvier 2016, la sous-commission habitat ;
- le 12 janvier 2016, la sous-commission des transports ;
- le 13 janvier 2016, la sous-commission voirie/espaces publics/ERP ;
- le 4 octobre 2016, la sous-commission habitat ;
- le 5 octobre 2016, la sous-commission des transports ;
- le 6 octobre 2016, la sous-commission voirie/espaces publics/ERP.

Conclues le 8 mars 2017 par une assemblée plénière qui s'est réunie à La Trinité.

Lors de ces commissions il a été présenté aux membres de la CIA :

En sous-commission transports :

- **L'Agenda d'accessibilité programmée « Ad'AP » des services de transports dont les 4 domaines traités sont les suivants :**

- > le matériel roulant,
- > les arrêts de bus,
- > l'information des voyageurs,
- > la formation du personnel.

- **Le service de transport à la demande – Mobil'Azur**

- **Ateliers techniques**

- > 24/02/2016 : visite de la station d'essai de la ligne 2 du tramway,
- > 23/05/2016 : table ronde des usagers du service public Mobil'Azur,
- > 04/10/2016 : visite de la rame de tramway T2 en exposition,
- > 08/12/2016 : présentation du projet de pôle d'échanges multimodal Saint-Augustin.

En sous-commission voirie, espaces publics et établissements recevant du public :

- La mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics – Le PAVE : Il a été organisé un atelier « feux sonores » afin de faire le lien entre les usagers et les services concernés, de façon à optimiser la programmation et la réalisation des travaux d'entretien et de réhabilitation des équipements sur la Ville de Nice.

En sous-commission Habitat :

- **Le programme local de l'habitat « PLH 3 »**
- **La réflexion dans le cadre de l'élaboration du programme d'actions du futur PLH 2017-2022**
- **Les aides financières en faveur de l'adaptation et l'amélioration des logements.**

Lors des sous/commissions habitat, voirie/espaces publics/ERP et transports qui se sont réunies en octobre 2016, il a été présenté aux membres de la CIA les différentes étapes et le calendrier prévisionnel du **Plan Local d'Urbanisme métropolitain « PLUm »**, ainsi que le bilan des travaux menés en 2016.

Il a été confié en novembre 2016 le secrétariat et la coordination relatifs au **Comité pour la mémoire des victimes du 14 juillet et le suivi de leurs familles : « Promenade des Anglais, mémoire et espérance »**.

D. L'ACTIVITÉ LIÉE AUX CULTES

Mission générale : En rapport principalement avec le Cabinet du Maire, et divers services municipaux et métropolitains, notamment les services Événementiel, de la Règlementation, des Bâtiments, de la Culture, et du Protocole afin de :

- Maintenir et développer des relations pérennes avec les représentants des différents cultes présents sur la Ville de Nice ;
- Animer Alpes-Maritimes Fraternité ;
- Suivre l'actualité religieuse et établir des documents d'information sur cette actualité et les acteurs du domaine ;
- Suivre l'instruction des dossiers d'interventions ;
- Veiller à l'instruction et la mise en œuvre des demandes de travaux dans des édifices culturels.

Manifestations et événements : Contribution à l'instruction des dossiers. Participation à des séances de travail. Veille à la sécurisation juridique et organisationnelle des dossiers. Rédaction des éléments de langage. Envoi des invitations. Relances téléphoniques. Pilotage des séquences en lien avec les services municipaux. Séances de travail préparatoires.

a) Manifestations récurrentes :

Fêtes du Vœu, de la St Pierre, du Malonat, de Sainte Rita, de l'Assomption, de la San Bertoumieu, de Ste Réparate, Catherine Ségurane, Processions des Pénitents, Temps de partage , Messe des artistes, Rosh Hashana, Commémoration du génocide des arméniens Fête de la solidarité du FSJU etc...

b) Evènements ponctuels significatifs en 2016 :

- Jour du Christ – Chrétiens en Fête ;
- Actions consécutives à l'attentat du 14 juillet ;
- Vœux AMF ;
- 70e anniversaire du Secours Catholique ;
- Synode régional protestant ;
- Réinstallation de la plaque commémorative de la Villa Jacob ;
- Exposition Charlotte Salomon ;
- Table ronde à Carros « République et Laïcité ;
- Conseil mondial de l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem.

MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR
06364 NICE CEDEX 4

MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR